



ETAT DES LIEUX

Groupes géographiques

mai 2004

Avertissement au lecteur

Le Compte rendu des groupes géographiques rend compte de ce qui a été dit en réunions par les personnes présentes.

Les citations sont extraites sans modification des débats qui ont été enregistrés puis retranscrits. Seuls l'analyse et les tableaux de synthèse, effectués à partir du strict contenu des discussions ont été produits par le Syndicat Mixte Rivière Thoré Agout.

Il ne s'agit donc pas de vérités scientifiques basées sur des faits avérés, mais les perceptions, les avis des participants, avec toute la subjectivité et parfois le parti pris que cela suppose.

Tous les acteurs n'étant pas forcément présents ou aptes à donner un avis sur un sujet précis, le débat peut parfois être incomplet.

Le présent document ne peut donc représenter à lui seul l'état des lieux du bassin, mais il en est une composante car il révèle l'état d'esprit des acteurs locaux, et les problèmes ressentis dans le territoire.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	5
METHODOLOGIE.....	8
1 Des acquis reconnus, très appréciés et revendiqués : des atouts certains pour le SAGE Agout.....	9
1.1 Des travaux aux effets appréciés.....	9
1.2 Une inquiétude : l'absence de pérennisation.....	9
1.3 Une dynamique de collaboration bien amorcée.....	10
2 L'information sur la gestion de l'eau : Des lacunes subsistent.....	11
2.1 Des élus globalement satisfaits.....	11
2.2 Des élus en demande d'informations concernant la qualité des cours d'eau.....	12
2.3 Des citoyens en attentes d'informations.....	13
3 La qualité de l'eau : Les pollutions et les problèmes d'assainissement.....	14
3.1 Des eaux considérées en majeure partie comme polluées.....	14
3.2 Les difficultés des élus face à l'assainissement : le problème financier en filigrane.....	23
4 L'alimentation en eau potable : la qualité en question.....	25
4.1 la qualité de l'eau potable : des avis divers et opposés.....	25
4.2 La ressource en eau potable et le problème des périmètres de protection des captages.....	28
4.3 L'AEP et sa quantité : aucunes inquiétudes apparentes.....	30
5 L'eau et sa quantité : Trop ou trop peu, un paradoxe récurrent.....	32
5.1 Les inondations et les crues : un problème central pour des avis divergents.....	32
5.2 En période d'étiage : une ressource en eau fortement convoitée.....	43
6 L'eau et les milieux naturels : Entre menaces, richesses et indifférence.....	48
6.1 Des milieux naturels fragilisés et perturbés.....	49
6.2 Des Richesses écologiques, paysagères et patrimoniales à reconquérir et à préserver.....	51
6.3 DES INDIFFERENCES NOTABLES.....	55
7 La réglementation et l'eau : Des incompréhensions.....	56
7.1 Les prélèvements d'eau : Une méconnaissance de la réglementation en vigueur.....	56

7.2	Les droits d'eau anciens : Des droits largement contestés.....	57
7.3	Les curages : Une interdiction critiquée.....	57
7.4	Les normes et la sécurité publique : Des interrogations sur leur légitimité	58
7.5	Les captages : Une réglementation contestée.....	60
7.6	Les excès de réglementation : Des inquiétudes de la part du monde agricole.	60
7.7	La Directive Cadre Européenne : Des obligations de résultats à ne pas oublier et à bien prendre en compte.....	60
8	Les usages de l'eau : Une ressource fortement convoitée sujette à de multiples revendications.....	61
8.1	Des conflits déclarés.....	61
8.2	Des conflits émergents	77
8.3	Des conflits potentiels à craindre, mais évitables	79
9	Les acteurs et le SAGE Agout : Des attentes et des interrogations à prendre en compte ...	84
9.1	Des attentes fortes : des acteurs qui espèrent beaucoup du SAGE	84
9.2	Le SAGE l'occasion d'exprimer ses revendications.....	85
9.3	Des acteurs prêts à s'investir pour le SAGE	85
9.4	Un INTERET AFFIRME par certains acteurs.....	86
9.5	Des interrogations sur les potentialités opérationnelles du SAGE	86
9.6	Le choix du périmètre du SAGE contesté.....	86
9.7	Des attentes fortes : des acteurs qui espèrent beaucoup du SAGE	87
9.8	Le SAGE l'occasion d'exprimer ses revendications.....	87
9.9	Des acteurs prêts à s'investir pour le SAGE	88
9.10	Un INTERET AFFIRME par certains acteurs.....	88
9.11	Des interrogations sur les potentialités opérationnelles du SAGE	88
9.12	Le choix du périmètre du SAGE contesté.....	89

SAGE AGOUT

REUNION DES GROUPES GEOGRAPHIQUES

Le SAGE est élaboré dans une unité hydrographique de référence, à l'échelle d'un bassin versant, et est mis en oeuvre par les acteurs locaux du territoire concerné. C'est un travail de discussions, de négociations, de concertation entre les divers acteurs du bassin versant qui doit être mis en place. Il est alors nécessaire d'établir un dialogue ouvert afin de créer un consensus autour des actions du SAGE, visant des objectifs bien définis.

Pour cette phase de l'état des lieux du SAGE Agout, le but est de dresser le portrait du bassin de l'Agout et de raisonner à l'échelle du bassin versant. En complément d'une présentation physique et technique du bassin, le recueil des avis et des représentations permet de déterminer les relations de conflits qui animent l'ensemble des acteurs, partageant la même ressource sur un espace commun. Connaître et analyser cet aspect du territoire est incontournable, puisque cela permet d'évaluer les attentes de chacun des acteurs, quant à l'élaboration et à la mise en place du SAGE.

Ce travail permettra à la CLE d'être au plus proche du territoire et donc d'agir à une échelle pertinente pour dresser les choix d'actions du futur SAGE Agout. L'objectif est aussi de proposer des bases pour une première ouverture à la concertation, indispensable à la définition du SAGE. Ces analyses sont donc un document de travail qui permettra à la CLE d'ouvrir un dialogue afin de répondre à la fois aux objectifs de protection et de gestion de l'eau que devra préconiser le SAGE, et aux attentes locales. L'objectif étant l'organisation de la gestion intégrée, dans le cadre du SAGE.

La réunion des groupes géographiques est aussi un premier pas pour l'appropriation du SAGE, condition sine qua non de la réussite du SAGE Agout. L'intérêt de cette approche dans la démarche d'élaboration du SAGE Agout, s'avère ainsi primordiale.

LE RECUEIL DES AVIS : UNE APPROCHE LOCALE VOULUE PAR LA CLE

La CLE, en collaboration avec le Syndicat Mixte de Rivière Thoré-Agout (Maître d'ouvrage) a élaboré la démarche pour recueillir les avis locaux. Cette volonté forte émise par les membres de la CLE de travailler sur une approche locale, en raison d'un bassin versant assez vaste, est apparue dès la première réunion, et même avant celle-ci, dans le cadre des réunions relatives à la maîtrise d'ouvrage du SAGE. De plus, la réalisation du bilan du contrat de rivière Thoré-Agout inférieur a conforté l'intérêt et l'importance d'un tel outil.

Lors de la réunion du 17 octobre 2003, la CLE a fixé les principes généraux visant à plus de concertation et à être au plus proche du terrain. C'est ensuite le Bureau de la CLE, avec la contribution du Syndicat Mixte de Rivière Thoré-Agout, qui a établi et arrêté la méthode pour cette démarche. Ont ainsi été déterminés le principe de réunions par sous-bassins géographiques, le déroulement de chacune d'elle, et une liste type de personnes invitées. Enfin, les élus de la CLE ont été mobilisés par sous-bassins pour affiner une liste de personnes qui seraient conviées aux réunions, ceci dans le but d'enclencher une dynamique propre au sein de ces sous-unités.

Cinq réunions correspondant à chacun des sous bassins identifiés ont été organisées : Agout amont, Thoré, Sor, Agout aval et Dadou. L'ensemble des acteurs a été convié à ces réunions par courrier. Ce dernier comprenait en plus de l'invitation à la réunion qui insistait sur l'importance d'assister à ces réunions, des documents sur « l'outil SAGE » et sur le SAGE Agout en particulier, ainsi qu'une liste de questions abordant les différents thèmes liés à la ressource en eau et destiné à être une base de réflexion en préalable à la réunion. De plus, la CLE a décidé d'établir à chaque fin de réunion un groupe de travail qui, par la suite, se penchera sur les diverses thématiques et problématiques du bassin, dont la méthodologie reste encore à déterminer.

Cette approche coïncide avec un des objectifs de la DCE relatif à la consultation et à concertation, ainsi que cela est précisé dans l'enjeu 8 (les 9 enjeux du bassin Adour Garonne, consultation dans le cadre de la DCE) : mieux connaître et mieux écouter pour mieux décider.

LES REUNIONS ET LA MOBILISATION DES ACTEURS

Chaque réunion, débutant aux alentours de 20h30, a eu une durée d'environ trois heures, et a suivi le même déroulement. Ce dernier a commencé par une présentation du SAGE Agout dans ses différents cadres (physique, social, environnemental, économique et juridique). Ensuite, la réunion se poursuivait par le recueil des avis selon les différents thèmes liés à l'eau. De chacun des thèmes abordés sont ressortis de nombreux sous-thèmes dévoilant alors les préoccupations des acteurs du bassin.

Le tableau suivant donne les caractéristiques de chaque réunion, pour ce qui concerne le lieu, le nombre d'acteurs présents et leur « catégorie » (Etat, élus, usagers, etc ...).

Nous pouvons noter une faible mobilisation des administrations et des conseils généraux et régionaux. Par contre, la mobilisation des élus locaux a été importante, puisqu'ils ont constitué au moins un tiers des effectifs des réunions. Il en est de même pour les représentants de la pêche (fédérations et pêcheurs) qui sont venus faire entendre leur voix. Celle des riverains a été inégale, et peut s'expliquer par une mauvaise information et communication au grand public de la tenue de ces réunions. Les associations ont bien participé et la diversité de leur champ d'action (environnement, patrimoine, consommateur, riverains, ...) fut au final assez riche et leurs revendications exprimées. Les autres acteurs se sont mobilisés en fonction de leur territoire d'action. Ainsi les représentants de l'activité kayak, ou de la forêt par exemple, n'ont assisté qu'aux réunions relatives au sous-bassin qui les concernait directement. Il en est de même pour les industriels, les agriculteurs, les producteurs d'hydroélectricité ou encore les riverains. La convocation aux réunions fut d'ailleurs prévue dans ce sens.

Il faut noter par ailleurs la faible présence des agriculteurs lors de la réunion de l'Agout aval, espace essentiellement agricole. Cela peut s'expliquer en raison du beau temps le jour de cette réunion, précédée d'une longue période de météo relativement médiocre qui avait retardé les travaux agricoles.

Enfin, en ce qui concerne les membres de la CLE, leur présence, malgré une convocation à l'ensemble des réunions, a été variable, mais souvent déterminante. En effet, un des membres de la CLE participait à l'animation de ces réunions, le plus souvent un élu, assez dynamique sur son territoire. Ils ont ainsi en partie aidé à la mobilisation des acteurs, démontrant alors l'aspect local du SAGE. D'autre part, l'écoute accordée, et la prise de notes en plus de l'enregistrement audio ont certainement conforté l'ensemble des personnes présentes dans une réelle volonté de prendre en compte leurs propos. L'absence de certains acteurs peut être assez révélatrice de leur mobilisation sur le terrain. Ainsi par exemple, nous pouvons observer que les représentants de l'activité de la pêche ne se sont pas présentés à la réunion de l'Agout aval. Peut être est-ce une simple coïncidence, ou bien le signe d'un réel désengagement des sociétés de pêche sur ce territoire; sentiment par ailleurs confirmé par les divers avis exprimés lors des réunions.

Le manque de recul par rapport à cette première série de réunions d'information sur le SAGE et de recueil des avis, ne nous permet pas à l'heure actuelle, de dresser le bilan de cette mobilisation. Elle devra être encore entretenue et dynamisée. Ainsi la communication et la diffusion des invitations aux réunions doivent-elles être à l'avenir plus adaptées. En effet, nombre de personnes présentes à la réunion se sont plaintes de la non réception du second courrier d'invitation (confirmation de la date et du lieu de la réunion), alors qu'il avait semblé-t-il être envoyé. Le nombre d'acteurs concernés sur un bassin aussi vaste explique en partie ces difficultés. La mobilisation du grand public par voie de presse n'a pas été opérationnelle (parution tardive, ...). Ces diverses erreurs et problèmes doivent permettre à l'avenir d'être plus rigoureux et de gagner en efficacité

Acteurs	Administrations (CSP, MISE, DDE...)	Agriculture (Professions, représentant s, ASA,)	Associations (Environnement, riverains, patrimoine, consommateurs, ...)	Collectivités territoriales (Conseil général, conseil régional, ...)	Structures Intercommunales (Communauté de communes, syndicat, ...)	Elus	Forêt (ONF, CRPF)	Hydro- électricité (EDF GEH, productions autonomes- EAF, GPAE, ...)	Industrie (Professions, représentants -CCI, ...)	Office du touris- me	PNR° HL	Producteurs d'eau (Syndicat d'eau potable, IIAHMN, ...)	Kayak	Pêche	Riverains	Mem- bres de la CLE	Total*
Agout amont – Brassac 23 avril 2004	1	0	7	1	1	15	3	4	1	1	0	0	4	6	0	12	43
Thoré – Aussillon 29 avril 2004	1	8	5	0	1	11	2	6	3	0	2	0	0	8	2	11	49
Sor – Blan 7 mai 2004	0	4	3	0	4	13	1	0	2	0	0	1	0	5	7	4	38
Agout aval – St paul cap de Joux 13 mai 2004	1	4	3	0	2	18	0	3	0	0	0	1	0	0	0	3	29
Dadou – Réalmont 27 mai 2004	2	5	5	1	2	11	0	3	1	0	0	0	0	3	0	7	33

Le total correspond aux personnes présentes à la réunion, mais ne tient pas compte des personnes ayant plusieurs étiquettes ; ainsi un élu peut être aussi agriculteur. Il apparaîtra alors dans deux colonnes différentes, mais ne sera pris en compte qu'une fois dans le total.

Tab. 14 : « Personnes présentes à chacune des réunions selon la structure, l'organisme, la profession

METHODOLOGIE

La méthodologie que nous avons suivie pour l'analyse du contenu des réunions comprend en plusieurs étapes et sur plusieurs temps. Tout d'abord, lors des réunions, une feuille d'émergence permettait de recenser et d'identifier les participants

Après la présentation du SAGE Agout (origine locale, objectifs généraux, ...), le recueil des avis à proprement parler, était lancé. La structuration de ce recueil suivait plusieurs thèmes liés à l'eau. Les thèmes généraux ainsi abordés étaient :

- L'information sur l'eau disponible.
- La qualité de l'eau.
- La quantité : les prélèvements, la ressource disponible.
- Les crues et les inondations.
- Les étiages.
- L'eau et les milieux naturels.

Cette structure a quelquefois été perturbée par certaines personnes, abordant immédiatement ce qu'ils considéraient comme « souci majeur ». Cela a eu le mérite de révéler des problèmes existant sur le bassin mais il fallait éviter de se focaliser sur une seule ou quelques revendications. Le risque étant alors d'en masquer d'autres, moins immédiate, mais toutefois importantes dans la démarche du SAGE. Un suivi permanent des thèmes traités pendant la réunion a permis de n'oublier aucun sujet et la majorité des thèmes a été passée en revue et relativement fouillée. Le résultat n'est peut être pas entièrement exhaustif, mais suffisant pour proposer dès aujourd'hui un état des lieux sur l'ensemble des perceptions des acteurs du bassin.

Chaque réunion a ensuite été retranscrite intégralement. Une fois l'ensemble des retranscriptions terminé, et ayant acquis une bonne connaissance du contenu de chacune, l'analyse a été lancée. Après une première relecture de ces documents, un pré-classement par fiches selon les thèmes qui ressortaient, et par types d'acteurs (administrations, élus, etc....) a été effectué.

C'est ainsi que, à l'intérieur des questions classiques (quantité, qualité, milieux naturels, ...) des sujets particuliers ont émergé. Ils ont été traités comme thèmes à part entière, en raison de leur pertinence et de leur récurrence. De plus, de part leur aspect transversal, ils sont apparus comme incontournables : les usages de la ressource avec les divers conflits et interrogations qu'ils peuvent engendrer ; la réglementation.

Enfin d'autres thèmes sont apparus. Ils n'appartenaient à aucun sujet proposé directement, mais les acteurs ont tenu à les aborder. De ce fait, ils apparaissent aussi incontournables que chacun des autres thèmes (exemple :les acquis des programmes antérieurs, l'alimentation en eau potable, relevant à la fois des aspects qualitatif, quantitatif, réglementaire, informatif, ...). Un thème regroupe l'ensemble des remarques, des interrogations et des suggestions des acteurs, auxquels il faudra répondre par la suite. Le dernier thème s'arrête sur les diverses attentes, formulées en direction du SAGE par les acteurs.

Pour compléter la démarche, des personnes qui étaient absentes lors des réunions ont été rencontrées : leur présence semblait incontournable, en raison de leur rôle dans la gestion ou l'utilisation de l'eau, des questions posées à leur sujet en réunion, et de la nécessité de les associer à l'élaboration du SAGE (l'Association de Promotion des SALaisons de LACaune (APSALAC), l'Union des Métiers du Granit du Sidobre (UMGS), Voies Navigables de France (VNF)).

Enfin, lors de la réunion à Brassac concernant l'Agout amont, beaucoup ont déploré l'absence des agriculteurs. Mais cette profession a été représentée lors des réunions suivantes. Il apparaît, qu'une rencontre entre les usagers du bassin de l'Agout l'amont, notamment les élus, est à prévoir avec les agriculteurs du bassin de l'Agout aval.

L'analyse des réunions effectuées par sous bassins permet de découvrir l'avis des acteurs locaux sur différents thèmes liés à la gestion de l'eau. Des intérêts convergents et divergents apparaissent alors, ce qui permet de déterminer les conflits d'usages existants, les problèmes et les principaux enjeux du bassin.

Un document plus développé est également disponible. Il présente l'ensemble des avis recueillis présenté selon des thèmes spécifiques, avec des extraits des réunions en appui, les conflits sont ensuite caractérisés, en analysant les avis exposés précédemment.

Après avoir présenté l'intérêt de cette démarche et l'ensemble des réunions. L'objectif est ici de déterminer et d'analyser les différents points soulevés et d'en connaître la substance.

Dans un premier temps, afin de présenter une photographie du bassin, l'avis des acteurs sur les différents thèmes abordés sera exposé. Ensuite, nous ferons l'analyse plus fine et précise des conflits d'usages dans le chapitre 8 « les usages ».

1 DES ACQUIS RECONNUS, TRES APPRECIES ET REVENDIQUES : DES ATOUTS CERTAINS POUR LE SAGE AGOUT.

La mise en place du contrat de rivière en août 1995, et du programme pluriannuel de restauration du Dadou en 1997 constitue sur le bassin, un préalable important et non négligeable dans l'élaboration du SAGE Agout. Les diverses réactions des acteurs du bassin le montrent de façon explicite.

1.1 DES TRAVAUX AUX EFFETS APPRECIES.

L'efficacité des travaux effectués dans le cadre du contrat de rivière d'une part, et le programme annuel de restauration du Dadou d'autre part, ont été largement relevés par les acteurs concernés. La qualité de ces travaux et leurs répercussions positives sur les cours d'eau sont ainsi largement reconnues, tout autant que le travail des élus et des riverains. C'est d'ailleurs un sentiment général de satisfaction qui domine, puisque les acteurs n'hésitent pas à adresser des félicitations pour les résultats très positifs qui ont été obtenus : un gain de la capacité du lit du cours d'eau, une pollution physique qui a quasiment disparu avec une rivière plus propre, une amélioration de la qualité et une diminution incontestable de la pollution chimique, et enfin une dynamique de coopération déjà enclenchée sur ces territoires.

☺ « On a gagné de la hauteur rien que par la fluidité du cours d'eau. Le monde agricole n'ayant plus de bras avec le syndicat mixte, nous avons redonné une vie à cette rivière (...) On dit ce qui ne va pas bien, mais quand ça va, il faut le dire. Et là, il se fait du très très bon travail [...] Je crois qu'il faut féliciter l'ensemble des élus et tous ceux qui y ont participé, ainsi que les riverains. » (Un producteur autonome d'hydroélectricité – Ancien élu – Bassin de l'Agout amont et du Dadou)

☺ « Pendant quelques années, au point de vue pollution physique, j'ai vu arriver des arbres, des branches, tellement que, depuis 1986 je me suis chauffé avec le bois que je récupérais. Ensuite, Mme Alquier et ses collègues ont contribué au nettoyage des rives et malheureusement pour moi, je vais devoir trouver un autre moyen de chauffage. C'est très bien. Juste pour dire que la comparaison est, qu'il n'y a pas de comparaison entre 1986 et maintenant pour cette pollution physique. C'est extraordinaire ! Je vous rends hommage parce que c'est vrai. En ce qui concerne la pollution chimique, la différence entre l'époque et actuellement est tout à fait incomparable. Je veux pas dire que ce soit parfait, j'ai pas les éléments pour en juger mais visuellement, c'est qu'il n'y a pas de comparaison, sauf à certaines périodes, notamment avant les congés, au mois de juin juillet, il arrive que sur la rivière il y ait de la mousse pendant des dizaines et des dizaines de mètres. » (Producteur autonome d'hydroélectricité – Bassin de l'Agout aval)

1.2 UNE INQUIETUDE : L'ABSENCE DE PERENNISATION.

L'absence de pérennisation des travaux d'entretien de la rivière apparaît être une inquiétude. En effet, l'efficacité de ces travaux semble largement avoir convaincu certains élus qui se soucient alors du maintien de ce type d'action. Cette question est discutée depuis plusieurs années au sein des Syndicats de Rivière Thoré Agout et Dadou. Une première réponse a été apportée avec la création en 1999, par le Syndicat Mixte de Rivière Thoré Agout, d'une équipe d'entretien soutenue par le dispositif Emploi Jeune, et travaillant également par convention pour le syndicat du Dadou. En 2004 la procédure Emploi Jeune arrivant à terme, le Syndicat Mixte de Rivière Thoré Agout a pérennisé les postes, et maintient sa collaboration avec le syndicat du Dadou, mais l'équilibre financier reste fragile.

☺ « On a bien vu à Rigautou, le Thoré qui a encaissé le niveau d'eau en décembre et le comportement était complètement différent avec la crue de 1999. Donc je vois quand même qu'il y a du boulot qui a été fait. Tout à l'heure, M. parlait de l'aménagement du Thoré au niveau de Rigautou, là aussi il y a eu du boulot, il y a des gros travaux qui ont été faits. Beaucoup de boulot et une prise de conscience qui a été faite depuis, et on a quand-même pas mal investi. Il reste des choses à faire. Il faudra rester tout de même vigilant et garder cette forme d'entretien » (Un élu – Bassin du Thoré)

1.3 UNE DYNAMIQUE DE COLLABORATION BIEN AMORCEE.

D'autre part, les diverses ententes qui ont eu lieu sur le terrain au cours de ces travaux font la fierté de certains acteurs, constatant que cette solidarité à l'échelle du bassin est loin d'exister sur d'autres bassins. Ainsi les associations, généralement critiques, ont accepté de collaborer. D'autres acteurs souvent en conflit en raison des concurrences d'usages se sont également accordés : agriculteurs, pêcheurs et promeneurs.

« Je dois dire qu'avec le contrat de rivière, il s'est fait un gros travail avec la collaboration des riverains, avec l'Agout-Thoré-Dadou.... Que ce soit au niveau du monde agricole ou des riverains ça c'est très bien passé. Il n'y a aucune association de riverains qui se soit mise contre les travaux qui se sont faits sur toute cette zone. Il n'y a eu que deux cas mais c'étaient des questions de personnes. Mais sinon, ça c'est très bien passé, et en contrepartie aussi nous avons eu un climat qui s'est fait entre l'agriculteur et le riverain, et les pêcheurs et promeneurs. Ça c'est un point important, parce que j'ai participé à plusieurs réunions de riverains sur le Tarn et c'est une catastrophe !!! Et là nous avons bien réussi, il faut le signaler [...] C'est pour ça qu'il faudrait rester dans cette voie de solidarité » (Un producteur autonome d'électricité – Ancien élu – Bassin de l'Agout amont et du Dadou)

Enfin, un point positif, un élu demande à ce que le syndicat déjà existant soit étendu à sa commune. Les dégâts importants sur sa rivière et les résultats, sans doute probants à ses yeux des travaux effectués en rivière, semblent en être les raisons.

☹ « Il faut voir les dégâts qu'il y a sur cette rivière. Il existe un syndicat et il devrait peut-être y avoir une extension du syndicat » (Un élu – Bassin du Dadou)

La réussite du Contrat de Rivière Thoré-Agout inférieur semble impulser une dynamique de cohésion et une motivation pour agir. Cela s'avère être alors un atout mobilisable pour l'élaboration du SAGE.

☺ « C'est extraordinaire tout ce qui a été noté et dit ce soir. J'espère qu'on ne mettra pas 30 ans à le mettre en place. Surtout, je me rappelle, quand le syndicat de rivière a été créé, on parlait de points noirs sur l'Arnette, aujourd'hui c'est devenu un point bleu ! En 10 ans on voit l'évolution que les hommes peuvent donner sur un territoire » (Un élu – Bassin du Thoré)

Ces expériences montrent donc qu'il existe déjà une dynamique de coopération entre les certains acteurs de l'eau et d'autres demandant à y être associés. Fédérateurs et mobilisateurs, ces éléments sont positifs pour la mise en oeuvre du SAGE Agout. Les acteurs du bassin eux-mêmes les relèvent.

Les réussites de la mise en place du Contrat de Rivière Thoré-Agout inférieur et du programme pluriannuel de restauration du Dadou semblent donc être à même de pouvoir impulser une dynamique positive dans l'élaboration du SAGE Agout, dans l'optique d'un aboutissement réel et efficace. En effet, le SAGE peut et pourra s'appuyer sur des résultats concrets résultant d'actions déjà réalisées et mises en place par plusieurs acteurs de l'eau autour d'un dialogue, en prouvant l'effectivité réelle d'actions de celles-ci. Cette dynamique est un atout incontournable qu'il semble important de stimuler et de cultiver plus fortement, pour un SAGE efficace et opérationnel rapidement, pour répondre ainsi à la demande des acteurs. A ce titre, en 2002 dans le cadre du bilan du Contrat de Rivière Thoré Agout inférieur, l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE), avec un groupe de travail composé d'acteurs locaux, a réalisé une évaluation de la prise en compte des aspects du développement durable dans ce contrat. Ce bilan indique clairement que la dynamique générée par ce Contrat de Rivière est un élément qui a permis d'amorcer le SAGE.

UN CONSTAT

1 - DES ACQUIS RECONNUS, TRES APPRECIES ET REVENDIQUES

DES FAIBLESSES

- Des inquiétudes quant à la pérennisation des travaux d'entretien des rivières

DES ATOUTS

- Des résultats convaincants et mobilisateurs liés au contrat de rivière Thoré Agout inférieur
 - Des travaux d'entretien de rivière efficaces
 - Une contribution à l'amélioration de la qualité des eaux des cours d'eau
- Une dynamique de coopération et de solidarité générée par le contrat de rivière Thoré Agout inférieur

2 L'INFORMATION SUR LA GESTION DE L'EAU : DES LACUNES SUBSISTENT.

Ce thème a été abordé afin de connaître les réseaux d'informations en place et leurs déficiences, s'il y en a. Les réponses des acteurs ont permis de déceler des éléments importants qui devront être pris en compte dans l'élaboration du SAGE Agout et dans ses actions futures, en particulier pour combler les nombreux manques qui sont apparus.

Les informations disponibles sur l'alimentation en eau potable ont largement été abordées par les élus. Leur responsabilité dans ce domaine en est certainement la raison. Par ailleurs ils ont noté des lacunes importantes sur plusieurs points. Pour les usagers et les citoyens, une information quelconque sur l'eau semble difficile à obtenir, au-delà des attitudes qu'ils dénoncent.

2.1 DES ELUS GLOBALEMENT SATISFAITS

Les élus se sont donc exprimés sur l'eau potable et le bilan est plutôt positif. Ils sont satisfaits de l'information concernant l'eau distribuée, et donc satisfaits des syndicats des eaux. Ce constat semble partagé par l'ensemble des élus du bassin de l'Agout. Mais nous pouvons noter qu'en ce qui concerne les informations à la disposition des administrés, il est toujours plus efficace « d'aller vers » que de « faire venir », notamment dans le cas des citoyens.

☺ *« Au niveau de la qualité de l'eau les deux syndicats d'eau nous donnent des informations concernant la qualité de l'eau. Concernant l'eau du Bernazobre, pour les prélèvements autorisés on reçoit une liste des gens autorisés, avec les obligations qu'ils ont de laisser en aval une certaine quantité d'eau. Concernant les problèmes d'arrêtés qui interdisent les prélèvements, on reçoit aussi un arrêté. Ceux qui ont les droits de prélèvement sont informés également et reçoivent un courrier, et nous les informons aussi. » (Un élu – Bassin du Sor)*

☺ *« Je maintiens que nous avons tous les mêmes informations concernant notre eau. Tout le monde peut venir vérifier en mairie les rapports que nous avons sur la qualité de l'eau, que nos syndicats nous adressent, le Syndicat des Eaux de la montagne noire. C'est à la disposition de nos administrés. Nous avons aussi la liste de ceux qui peuvent prélever » (Un élu – Bassin du Sor)*

Malgré ces satisfactions, un problème assez sérieux inquiète certains élus, car il représente une menace pour les consommateurs d'eau de leurs communes. Il s'agit du délai entre les analyses effectuées et l'alerte qui est donnée aux maires en cas de contamination de l'eau. Cette alerte étant adressée bien trop tard pour sécuriser les populations

concernées. Dans ces situations, la responsabilité des élus chargés de l'approvisionnement en eau potable peut être ici directement mise en cause, ce qui explique de telles inquiétudes.

« En fait, on les a toutes (les informations), toutes nos sources et nos captages sont analysés. Le seul regret que j'ai, c'est quand l'on nous signale notamment qu'un captage n'est pas conforme et n'est pas consommable pour la population. On me le dit le vendredi, l'analyse a été faite le lundi ou le vendredi précédent. Ça veut dire que j'ai empoisonné mes citoyens pendant ces jours. Je pense que les autres maires sont dans ce cas. En fait il y a un délai assez important entre l'analyse sur le terrain et le fax qui me dit qu'il ne faut pas que je distribue de l'eau. Je ne sais pas si ça vous est arrivé. En fait on est enclin à continuer à distribuer dans ce délai (fortement enclin rajoute un élu)» (Un élu - Bassin de l'Agout amont)

2.2 DES ELUS EN DEMANDE D'INFORMATIONS CONCERNANT LA QUALITE DES COURS D'EAU.

Un manque évident d'informations et de données en ce qui concerne leurs cours d'eau, a largement été abordé par les élus. C'est un sentiment de frustration qui semble par ailleurs exprimer leur incapacité à agir et à réagir face à ce manque, ne pouvant alors que constater visuellement et subjectivement l'état de leur rivière. Il se passe des choses dans leurs cours d'eau mais ils ne sont pas en mesure de les caractériser.

« Autant on connaît le résultat de nos analyses parce qu'on les reçoit par fax, même avec retard, autant les analyses des rivières, on n'est pas trop au courant. On reçoit un document de synthèse de l'agence de l'eau une fois tous les 6 mois, ou peut être annuellement. On n'a pas tellement tellement d'infos là-dessus. Est-ce qu'il y a des points de prélèvements sur notre commune ? On souhaite avoir des infos ! » (Un élu - Bassin de l'Agout amont)

☹ « Je voudrais noter un manque d'information au niveau de l'Agout. Quand il y a de la pollution, on sait qu'il y a des prélèvements, des analyses, point final. Ça c'est pas normal. Par contre, l'eau du robinet on sait que tous les six mois la DDASS fait son boulot, en mairie on a les résultats. Là, l'Agout, on sait qu'elle est polluée, les poissons crèvent, et c'est tout !! Et ça c'est pas normal !!! » (Un élu - Bassin de l'Agout aval)

☹ « On n'a pas d'information concernant la nappe sur Viviers. On en a sur la nappe du syndicat d'eau, du Pas des Bêtes, et du Pas du Pas du Sant » (Un élu - Bassin du Sor)

L'intervention d'un élu est d'ailleurs assez éloquent. Elle confirme l'idée précédente en ce qui concerne l'aspect pénalisant et le sentiment d'impuissance face à leur rivière. Nous pourrions même dire que cela dévoile une certaine distanciation forcée par rapport à la rivière. Mais l'aspect positif réside dans le fait, qu'au travers de ces interventions, une réelle envie et motivation pour se réapproprier la rivière apparaît. En effet, cet élu cherche à savoir ce qui a pu se passer au niveau de l'Agout ces dernières années, avec à la fois ce sentiment d'impuissance et « d'exclusion » par rapport à leurs cours d'eau.

☹ « J'aurais voulu savoir où en était la pollution de l'Agout car on n'est pas souvent informé par rapport à la baisse de l'activité de toutes les entreprises de textiles et de cuir. Je crois que l'Agout est moins polluée qu'elle ne l'était auparavant. Est-ce que c'est lié à une véritable volonté d'assainir l'eau qui arrive dans l'Agout ? Comme la station d'épuration à Graulhet, je crois. Ou est-ce que c'est lié tout simplement à une baisse de l'activité industrielle avec la fermeture de tous ces ateliers ? Y a-t-il eu vraiment un effort de fait à ce niveau là ? » (Un élu - Bassin de l'Agout aval)

Le paysage économique local a changé. La majeure partie des établissements pollueurs a fermé, ce qui suppose donc avoir un effet bénéfique sur l'état des cours d'eau. Or, les élus se déclarent sous-informés en la matière. Ils déplorent cet état de fait, et sont à la demande de données afin d'informer notamment les riverains.

Il semble ainsi exister un déficit de communication envers les élus, qui peut d'ailleurs être illustré par un exemple précis. En 2000, l'Agence de l'Eau Adour Garonne avait édité et diffusé un document sur l'état de la qualité des cours d'eau, mais les communes n'ont pas fait partie des destinataires ! La lettre d'information éditée dans le cadre du Contrat de Rivière Thoré Agout et diffusée aux administrations, communes et riverains, fournissait de telles données. Ce type de démarche semble avoir été largement appréciée et pourrait faire l'objet d'un renouvellement, en prenant en compte les diverses remarques exprimées par les acteurs du bassin.

2.3 DES CITOYENS EN ATTENTES D'INFORMATIONS.

Ce constat semble confirmé par les citoyens eux-mêmes, ainsi que par d'autres acteurs. Même si les informations concernant l'eau potable sont disponibles en mairie, il semble que ce ne soit pas suffisant. La méconnaissance des usagers citoyens paraît être assez importante pour tout ce qui touche à l'eau et à sa gestion. Même si un élu relève le fait que l'information est meilleure depuis la loi sur l'eau de 1992, il est évident que les citoyens n'ont pas ou très peu d'informations sur l'eau, l'ensemble de son cycle, son épuration et leurs obligations réglementaires. Cette sous-information se traduit ainsi dans les demandes de permis de construire.

⊗ « Dans cette partie aval de l'Agout, il y a une forte poussée de l'urbanisation, sur des communes la plupart du temps en assainissement individuel, et là, il y a une méconnaissance au niveau du public énorme ! Je suis subdivisionnaire sur Gaillac et je vois toute la partie Couffouleux ou autres, et les dossiers qui nous arrivent pour l'assainissement individuel, c'est n'importe quoi ! Il faut demander des compléments et les gens découvrent. Il y a un gros effort à faire ! C'est fait un peu notamment par l'intercommunalité. Mais là, il y a un travail énorme ! » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

⊗ « Et peut-être aussi au niveau de l'assainissement autonome, il me semble que les communes aujourd'hui doivent obligatoirement mettre en place une station d'épuration, il y a un peu plus d'informations au niveau des citoyens puisqu'on doit maintenant savoir si l'on est dans du collectif ou autonome. Là, je crois que l'information passe depuis 2 ou 3 ans à cause de la loi sur l'eau de 1992 et de la directive » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

Les informations sur l'eau semblent disponibles aux citoyens, mais au prix d'un minimum de recherche. De plus, l'information demandée par ces derniers peut toucher des domaines relativement larges.

⊗ « L'eau potable, par rapport à toute la polémique qu'il y a eu, puisqu'on remunicipalise, je sais quand même d'où vient l'eau que l'on consomme. L'eau, j'essaie de m'informer, de savoir. Je ne suis pas scientifique du tout, je lis des articles sur La Dépêche, et autres, j'essaie de m'informer comme ça ! Le conseil municipal, j'y vais quand on parle des crues, quand je sais que l'on débat de quelque chose là-dessus, quand on est sensibilisé, c'est quelque chose qui nous intéresse. Ma question ancienne que je voulais poser, c'est la prévention ? Parce qu'en Préfecture, il y a tout un processus qui s'est mis en place. On va chercher de grandes élaborations techniques, il faut passer par là peut-être. Nous, sur la Durenque, il y a eu des aberrations de faites, on a rétréci son cours, dévié son cours, et d'autres choses aussi ! » (Un représentant des riverains – Bassin de l'Agout aval)

⊗ « Il y a un manque d'information au niveau du renouvellement des canalisations en plomb. Je pense que c'est un problème très important pour la santé » (Un représentant des riverains – Bassin de l'Agout aval)

Il est évident ici qu'informer le citoyen s'avère être un élément important. En effet, celui-ci paraît avoir le sentiment d'une certaine exclusion par rapport à ces données. Leurs demandes vont même au-delà de la simple information sur l'eau potable. L'exemple des canalisations en plomb en est l'illustration. Les citoyens s'inquiètent, et cela semble dû en partie à une mauvaise diffusion de l'information, ou bien simplement à une rétention de l'information

non destinée aux citoyens, pourtant demandeurs. Le citoyen est aussi exclu des procédures. Les cas du choix des systèmes d'alertes ou des travaux réalisés sur la Durenque dévoilent une certaine opacité qui exclut le citoyen, qui désirerait participer à ces processus. Cette dynamique déjà apparente est un atout supplémentaire pour la mise en place du SAGE.

Dans cette intervention cette personne affirme la différence qui existe entre elle et « le scientifique ». Il semble donc qu'il y ait un manque évident de vulgarisation des données qui existent sur l'eau. Le seul point d'information semble être la presse locale. Mais le contenu des articles de ce type de presse est aléatoire et ne répond pas spécialement aux demandes d'informations spécifiques des citoyens, et notamment sur l'eau. Il serait donc intéressant de se pencher sur ce sujet, afin de pouvoir informer précisément le citoyen et ce de manière régulière.

UN CONSTAT

2 - LES INFORMATIONS SUR LA GESTION DE L'EAU

DES FAIBLESSES

- Des informations sur la gestion de l'eau difficiles à se procurer
- Des citoyens très mal informés sur leurs obligations
- Des citoyens en attentes d'informations concernant le domaine sanitaire
- Des élus en attentes d'informations sur la qualité des eaux des cours d'eau, de manière régulière et lors d'épisodes de pollution
- Un délai trop important entre les analyses d'eau potable et leurs résultats
- Une information souvent limitée aux parutions irrégulières dans la presse
- Un manque de vulgarisation

DES ATOUTS

- Des élus satisfaits des informations disponibles sur l'eau potable

3 LA QUALITE DE L'EAU : LES POLLUTIONS ET LES PROBLEMES D'ASSAINISSEMENT.

3.1 DES EAUX CONSIDEREES EN MAJEURE PARTIE COMME POLLUEES.

Dans l'ensemble, les acteurs notent une pollution de l'eau importante, notamment caractérisée par ses origines diverses. Les sources de ces pollutions sont la plupart du temps bien identifiées et désignées. Nous allons donc procéder à une présentation de chacun des problèmes de pollutions abordés par les acteurs.

3.1.1 Des pollutions constatées mais difficiles à identifier.

Des pollutions diverses constatées et mentionnées par les acteurs, dévoilent des problèmes importants sur le bassin. Ces constats établis par les usagers du bassin témoignent d'une mauvaise qualité des eaux et de leur pollution. De plus, ils sont dans l'incapacité d'en déterminer les causes, et apparaissent ainsi désabusés.

Le terme de pollution naturelle est même abordé dans le dernier extrait. Le terme est quelque peu choquant, mais il a le mérite de démontrer que des problèmes de pollutions persistent fortement. Ils sont difficiles à définir et à localiser, et cela explique certainement ce sentiment d'incompréhension.

⊗ « [...] Une association de pêcheurs volontaires qui s'est mis en devoir de restaurer les milieux aquatiques, les souches sauvages de poissons sur l'Agout. C'est une opération qui a débuté il y a 10 ans, beaucoup de travail et des résultats qui ne sont pas trop là. Dû aux pollutions, au manque de débit, un peu de maladie et c'est sûr qu'on a du mal à cerner les problèmes » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin de l'Agout amont)

⊗ « Depuis 8 ans on a fait une association, Recyclart. Ce sont des artistes qui viennent exposer. Le but de c'est de faire des œuvres à partir des matériaux flottant sur l'Agout [...] Mais chaque année, cette exposition qui débute début juillet, et 15 jours après le début de Recyclart, c'est affreux parce que nous avons du poisson qui nage sur le dos au niveau de l'exposition » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

⊗ « Avant, trois laiteries à l'amont du Laouzas rejetaient du petit lait à la rivière, elles ont fermé. Une quinzaine de porcherie, elles ferment toutes. Malgré la fermeture de ces porcheries et de ces laiteries, et malgré le fait que la principale pollution des abattoirs de Lacaune est traitée, on ne sent pas au niveau des rivières l'amélioration de la qualité, alors ça veut dire quoi ça ? » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

⊗ « Je voulais parler du Thoré dans sa partie haute, parce qu'il faut prendre en compte aussi la pollution naturelle. C'est à dire que lorsqu'on descend à des débits 200l/s dans le Thoré qu'il est à des températures de 26/27°C, je ne vois pas comment on peut avoir une eau propre et non polluée. Parce que de lui-même, le Thoré tourne. Je suis bien placé pour le savoir, car je suis au pont de la Richarde et c'est le Thoré, à un certain moment par temps orageux ou à certaine période qui tourne de lui-même. Il devient noir de lui-même sans aucune pollution extérieure. Donc aussi il faut peut être avant de chercher tout le temps un responsable et tout, si c'est Dieu je sais pas comment on ferait ! » (Un producteur autonome d'hydroélectricité – Bassin du Thoré).

Le témoignage d'un élu situé à l'aval du bassin tient à confirmer les pollutions qui touchent le bassin de l'Agout. Sa commune se situant à l'extrémité aval, il explique qu'il est confronté au cumul des pollutions du bassin. Le cours d'eau, l'Agout, est comparé à un exutoire. La problématique amont/aval apparaît ici avec les relations de contraintes qui la caractérisent. En effet, « les communes situées à l'amont sont très vite stigmatisées comme les responsables des problèmes identifiés et lorsqu'il s'agit de résoudre un de ces problèmes, les communes situées plus en aval tendent à se défaire considérant notamment qu'elles n'ont pas à subir ou résoudre des dysfonctionnements induits à l'amont de la rivière ».

⊗ « Nous sommes alimentés en eau potable non pas par la Montagne Noire avec une eau de très bonne qualité, mais par le syndicat des eaux du Tarn et Girou qui a sa station de pompage sur la commune de Buzet, donc après la jonction du Tarn et de l'Agout. Donc si quelqu'un veut parler de la qualité des eaux du bassin et bien c'est bien nous, puisque nous collectons le cumul de toutes vos pollutions y compris celle de la décharge de Montauty qui se déverse en amont de notre station de pompage. Donc vraiment nous avons la totale ! » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

L'image de cours d'eau pollués reste encore à l'esprit ; un petit débat a même eu lieu à ce sujet pour savoir quelle était la rivière la plus polluée. Ceci dit c'est au passé que les acteurs parlent du Thoré pollué, certainement en raison des efforts menés pour la dépollution.

☹ « Pour l'Agout elle est très polluée encore, je crois que c'est une des plus polluées, d'Europe de France je ne sais plus.....(des revendications apparaissent dans la salle !?!),..... Ah ! C'était le Thoré....(petit débat sur qu'elle rivière est la plus polluée !!!!!) » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

3.1.2 La modification et la perturbation des milieux : une vraie pollution !

La pollution n'est pas forcément ramenée à une pollution physico-chimique, et il a été précisé par certains acteurs que la pollution n'est pas nécessairement celle qui saute aux yeux de tous : celle qui sent, celle qui se voit par la couleur ou encore par la mortalité des poissons. La pollution pour les acteurs du bassin c'est aussi les modifications du milieu naturel qui peuvent prendre diverses formes et avoir des impacts aussi néfastes que les pollutions chimiques. Quelques acteurs du bassin sont bien conscients des impacts sur les cours d'eau et la ressource en eau en général.

☹ « On garde à l'esprit une pollution chimique. En fait une pollution c'est beaucoup plus large que ça : la modification du milieu, la diminution du débit d'eau, l'augmentation de température, ce qui peut favoriser la naissance de nouveaux organismes etc. Tout ça c'est une pollution ! Et comme disait monsieur il n'y a pas d'actes sans impacts. On voit souvent les plus apparentes, la mousse ou la couleur, mais ce n'est pas toujours la plus importante pour le milieu lui-même. » (Un représentant de l'activité kayak – Bassin de l'Agout amont)

☹ « Il faut parler le même langage. Faut pas se focaliser simplement sur la qualité physico-chimique. On parlait à juste titre de perturbations du milieu. A partir du moment où une rivière comporte des ouvrages, comme Razisse, le milieu est considéré comme perturbé par l'activité humaine. Ça ne veut pas dire que l'eau est de très mauvaise qualité. On n'a plus un milieu naturel. Quand on parle de cours d'eau de première catégorie il ne faut pas qu'il y ait, pratiquement, de perturbations humaines. On peut très bien avoir une eau de qualité physico-chimique correcte, mais le milieu est considéré comme perturbé. Au niveau de la DCE, le Dadou en aval est considéré comme perturbé par la seule présence des barrages. C'est tout, c'est un constat » (Un représentant de la MISE – Bassin du Dadou)

Un acteur a relevé le fait que toutes les modifications de l'homme ne sont pas forcément une pollution, et qu'il ne faut pas mélanger ces deux termes. Les sociétés peuvent très bien agir pour des améliorations et non des détériorations systématiques du milieu. L'extrait parle de lui-même.

☹ « La pollution ce n'est pas toutes les modifications apportées par l'homme ! Une modification ça peut aller dans le bon sens. D'ailleurs, un des objectifs de toute cette concertation c'est de modifier dans le bon sens la gestion de la rivière. Il ne faut pas faire de l'auto flagellation vis à vis du travail de l'homme, puisque c'est quand même en général une amélioration du milieu.....Faut pas croire que nos prédécesseurs avaient l'intention de nuire en alimentant un peu mieux en électricité les populations par exemple. Une pollution c'est toujours négatif, ça abîme, ça détériore, c'est mauvais pour l'homme » (Directeur EDF GEH Tarn-Agout – Bassin de l'Agout amont)

3.1.3 Des problèmes de pollution liés aux débits d'étiages.

Les relations entre pollutions des rivières et étiages ont été pointées comme un problème, les pollutions étant alors exacerbées en raison du manque de débits.

⊗ « Les débits ont une incidence par rapport à la pollution c'est une évidence. Je me suis posé la question pourquoi en 1957 l'Agout s'est transformée en égout. J'avais des biens familiaux à l'embouchure de l'Agout à la confluence avec le Tarn. Tous les ans on se baignait, pour les toulousains qui venaient profiter du site, et en 1957 impossible de se baigner. Elle était rouge, de la mousse, etc, etc. Longtemps je pensais que c'était ce que les mégisseries de Graulhet avaient rejeté. Or cette année ce fut la mise en eau du barrage de la Raviège, et que quelque part il y a eu une relation de cause à effet » (Un élu – Représentant des riverains - Bassin de l'Agout amont)

⊗ « Une rivière à sec c'est pénalisant ! Il ne faut pas se leurrer, même la station qui rejette des eaux de bonne qualité ou de très bonne qualité, j'irai pas boire le pastis avec !!! A un moment donné c'est que les eaux des stations (qui coulent dans la rivière)! » (Un élu – Bassin du Sor)

3.1.4 L'inquiétude de la pollution par les nitrates : l'agriculture est montrée du doigt mais s'en défend.

La pollution des eaux par les nitrates a souvent été relevée sur le bassin, et notamment sur l'Agout aval, zone essentiellement agricole. Mais cette augmentation des nitrates dans le bassin semble préoccuper l'ensemble des acteurs, y compris dans la zone de montagne. Les problèmes de pollution des nappes phréatiques par les nitrates et l'utilisation excédentaire de l'azote sont alors abordés. Cette augmentation des nitrates amène ainsi un élu à se demander si ce n'est pas l'outil de mesure qui s'est amélioré. De plus, la soudaineté de l'augmentation des nitrates dans les eaux relevée par un élu, laisse apparaître un sentiment de désarroi et d'incompréhension.

Nous pouvons noter par ailleurs que ce sujet n'a pas été du tout abordé sur le bassin du Dadou. Cela reflète certainement le fait que les problèmes de pollution par les nitrates sont surtout associés à la question de la potabilité de l'eau, ce que nous verrons ultérieurement. Dans les secteurs (Dadou, Sor et Thoré en particulier) où l'eau souterraine n'est pas utilisée pour la consommation humaine et où il y a peu ou pas de forages contrôlés pour la qualité, la question n'apparaît donc pas : pas d'indicateurs, pas de problème ! Or, avec des formations géologiques superficielles de même nature (même masse d'eau souterraine) et une activité agricole similaire, on pourrait s'attendre à retrouver par exemple sur le Dadou les mêmes problèmes que sur l'Agout aval.

⊗ « Sur le plan des analyses communales, Vabre ce n'est pas une commune agricole, loin de là, c'est vraiment des petites exploitations et pourtant on constate une montée des nitrates de façon très très régulière année après année. On avait des captages qui devaient être autour de 5 à peu près. On en a maintenant plusieurs qui sont au-delà de 30, alors qu'il n'y a pas vraiment d'agriculture intensive sur la zone. Est-ce l'outil de mesure qui est devenu meilleur ??? » (Un élu - Bassin de l'Agout amont)

⊗ « Par contre si on fait le bilan au niveau agricole, c'est vrai que là les problèmes sont plus important au niveau des nitrates, et on a pu le constater au niveau de la qualité de l'eau de la nappe superficielle et également de l'Agout, puisqu'il faut rappeler quand même au travers des études qu'on a fait que l'Agout joue un véritable rôle de drain de la nappe superficielle. Et que tout ce qui passe dans le sol aux environs de l'Agout se retrouve un jour dans l'Agout. Pour en revenir au bilan, l'agriculture produirait un excédent d'azote de 19 fois plus, d'après nos calculs, ils sont peut être aussi à remettre en cause, j'invite les gens à venir les calculer avec nous » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

Ce constat est quelque peu atténué par les agriculteurs eux-mêmes. Ils mettent en avant les nombreux efforts qui ont été faits pour limiter les pollutions aux nitrates, comme l'opération « fertimieux ». Les résultats sont plutôt positifs, et ce type d'opération continuera à être engagé, comme l'affirme un représentant de l'activité agricole. Mais il faut noter ici que ce type d'opération (fertimieux) repose sur le volontariat et limite donc l'impact de l'opération au nombre de volontaires sur la zone concernée.

D'autre part, ce problème de pollution est ramené à l'utilisation de l'atrazine. Les agriculteurs s'en défendent alors en expliquant qu'ils veulent bien reconnaître leur part de responsabilité, mais que l'Etat a la sienne, puisqu'il était le plus gros utilisateur d'atrazine.

⊗ « En ce qui concerne l'utilisation des engrais, il y a un certain nombre d'opérations qui sont engagées depuis quelques années qui semblent porter leurs fruits. Je crois que je fais allusion à l'opération fertimieux. Un peu plus en aval je crois que l'on a quelques résultats encourageants. Je crois que ce genre d'opérations va se généraliser ou risque de se généraliser »

⊗ « On parle souvent d'un produit interdit à l'heure actuelle c'est l'atrazine, il faut quand même pas oublier que le plus gros utilisateur en France c'était quand même l'Etat ! Alors l'agriculture a sans doute bon dos. Mais il faut remettre les choses à leur juste niveau. On a notre part de responsabilité certainement, mais je dis bien le plus gros utilisateur en tonnage de l'atrazine c'était l'Etat » (Un représentant de la chambre d'agriculture – Bassin du Thoré et l'Agout aval)

3.1.5 Des pollutions industrielles toujours présentes malgré des efforts.

Diverses pollutions ont aussi été relevées en ce qui concerne les activités industrielles présentes sur le bassin. Les acteurs notent dans l'ensemble une pollution industrielle présente mais en déclin, notamment en raison des fermetures des usines polluantes. Ce qui semble d'ailleurs être un regret tant sur le plan social qu'économique, du moins en apparence. Mais certaines pollutions semblent tout de même persister ce qui a créé quelques polémiques lors des réunions.

La pollution industrielle du Thoré et de la Durenque est dénoncée. Les reproches concernent les odeurs, les couleurs, le laisser-aller et le manque de civisme. Les investissements importants effectués en terme d'épuration des eaux pour des industries qui ont fermées peu de temps après la mise en service des stations sont ainsi évoqués.

⊗ « Pour la pollution industrielle, on ne souhaite pas la fermeture des industries loin de là mais on est bien obligé de reconnaître que sur l'Arnette il y avait un gros problème. L'affaire de l'usine Castanouze c'est réglé elle a été fermée, l'usine de la Mole, on avait entrepris une station d'épuration et malheureusement elle a fermé. Je ne le souhaitais pas, surtout que la station a coûté pas mal au contribuable, j'aurais aimé qu'elle continue. On ne veut pas la mort des industries ! L'Arnette c'est heureusement ou malheureusement réglé. Il reste maintenant le Thoré. [...] De temps en temps on remarque que dans certains secteurs, il y a des problèmes de couleurs de l'eau, d'odeur de l'eau, notamment du côté de Saint Amans ou de Sauveterre, donc de temps en temps il y a des usines qui doivent se laisser aller. Des usines du côté de Lacabarède qui doivent lâcher plus ou moins discrètement leurs effluents. Il faudrait quand même un certain civisme. Des odeurs aussi sont vraiment très très désagréables. Il y a l'usine Durand-Belot à l'entrée de Saint Amans, qui rejette en partie dans la rivière, dans des canaux qui vont à la rivière, des effluents. Donc des problèmes de pollution de l'eau sur le Thoré » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin du Thoré)

⊗ « La Durenque elle est verte elle est rouge avec tous les industriels ! » (Un représentant des riverains – Bassin de l'Agout aval)

De tels problèmes n'ont été pointés que sur le bassin du Thoré et sur la Durenque. Sur le Sor, le Dadou et l'Agout amont les acteurs n'ont pas relevé de problèmes dus aux pollutions industrielles, en relevant notamment le fait que la construction d'infrastructures de dépollution a fortement contribué à améliorer la situation. D'autre part, le constat d'une faible pollution industrielle est même abordé comme un problème économique potentiel.

⊗ « Depuis que la station d'épuration de Lacaune fonctionne, la qualité est nettement meilleure. C'est totalement indéniable » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

☺ « La pollution industrielle au niveau de la Communauté de Communes est très faible, car peu d'activité en bordure d'Agout vraiment polluante. C'est peut être une chance et peut être un problème économique ! » (Un chargé de mission – Bassin de l'Agout aval)

Des industriels ont répondu directement à certaines accusations, en exprimant le fait qu'ils étaient en règle, et qu'ils étaient même prêts à recevoir dans leur entreprise toute personne désireuse de le vérifier. Ils précisent que les problèmes exposés étaient dus à des usines aujourd'hui fermées. Pour ces industriels la pollution des cours d'eau est surtout due au manque de stations d'épurations des villes, qui polluent plus que l'industrie.

☺ « Je vois que dans les 3 premiers points (d'origine de pollution) on place la pollution industrielle, je comprend que c'est un souci pour tout le monde. J'aimerais rajouter un quatrième point, le manque de station d'épuration pour les villes. Je crois que les villes polluent plus aujourd'hui que les industries autour de Mazamet. Ensuite pour répondre à M., sur des point très précis. Les odeurs dont il parle autour de Sauveterre venaient de l'usine Poursines qui est aujourd'hui fermée. C'était du délainage au sulfure, tout le monde s'en est plaint. Donc cette pollution là n'existe plus. En ce qui concerne ma propre entreprise 100% de l'eau rejetée est épurée. Je suis en règle, j'ai des certificats de la DRIRE, d'Adour-Garonne comme quoi ma station est performante et satisfaisante. Je regrette de ne pas les avoir emmené ce soir, je suis prêt à les produire à quiconque les demandera, et vous pouvez venir le voir. Quand on parle d'usines qui subrepticement lâcheraient à Lacabarède, il n'y a que moi qui peux le faire, je m'inscris en faux. M. vous pouvez venir à toute heure du jour et de la nuit, et je lui transmettrais s'il le souhaite la copie des certificats de ses collègues d'Adour-Garonne qui confirme que la station fonctionne bien. Ce que je dis est la stricte vérité » (Un industriel – Bassin du Thoré)

La pollution industrielle est encore perçue aujourd'hui comme très présente. Même si des efforts ont été faits, en parallèle avec certaines fermetures d'usine, elle est encore assez fortement dénoncée. Nous verrons par la suite que la situation semble s'être malgré tout améliorée de l'avis de certains acteurs. Les perceptions selon la catégorie des acteurs, notamment entre les industriels et les autres usagers sont largement opposées. Mais malgré la bonne foi de cet industriel, il existe sur ce bassin quelques usines encore polluantes au vu des données 2003 de qualité fournies par l'Agence de l'Eau. Ce sont des décalages qui sont aussi apparus pour la pollution agricole et qu'il conviendrait d'éclaircir.

3.1.6 Les mines et les carrières : des activités polluantes ?

- La pollution des carrières : des avis divers.

Les pollutions entraînées par les activités d'extraction sont un problème que certains usagers ont abordé. La pollution par les fines qui colmatent les cours d'eau (répercussions sur la faune piscicole) et la modification des bassins versants sont les principaux problèmes soulevés. Sur le bassin du Sor ce sont les carrières de Dourgne qui ont été mises en cause. L'importance de l'activité granitière dans le Sidobre, abordée assez sommairement lors des réunions, méritait tout de même un intérêt plus important. C'est pourquoi, nous sommes allé à la rencontre d'un représentant de l'Union des Métiers du Granit du Sidobre (UMGS) pour les carrières du Sidobre et du Conseil Supérieur de la Pêche pour connaître leurs avis sur ce territoire, et notamment sur les pollutions liées à cette activité.

☺ « Je voudrais parler des problèmes de pollution par les fines à proximité des carrières. Mais aussi sur la modification des bassins versants justement due à l'exploitation des carrières » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin du Sor)

⊕ « Au niveau du Lézert les carrières, toutes les modifications, tout ça quand il pleut beaucoup descend dans les rivières, et il paraît que le petit barrage a été envasé » (Un représentant des riverains – Bassin de l'Agout aval)

⊕ « Pour les ateliers du Sidobre globalement le problème de pollution directe des eaux est réglé, jusqu'à l'évacuation des déchets des bacs de décantation. Le gros problème aujourd'hui c'est le problème de ces boues d'atelier [...] »

Pour les carrières du Sidobre le problème est plus conséquent [...] Il y a des problèmes de colmatages des cours d'eau, avec la disparition des géniteurs. Ça c'est un problème insoluble !

Dans les carrières de Saint Amancet il y a des problèmes de dimensionnement des bassins de décantation. Le cours d'eau est busé sur 500 m, et le carreau est lessivé par les eaux de ruissellement et se rejettent directement dans le ruisseau. Ce sont de gros problèmes.

Les carrières sur l'Orival ont un impact par les poussières de fines dans les cours d'eau, c'est la poussière aérienne » (Un représentant du CSP)

Les représentants de cette activité répondent que d'énormes efforts ont été faits, et qu'il se peut qu'il y ait quelques fuites, mais que le problème principal aujourd'hui est le traitement des boues. Leur utilisation de l'eau est effectuée en circuit fermé et les problèmes semblent réglés.

⊕ « Au niveau des carrières il y a eu des efforts de faits, comme des bassins de décantation. Beaucoup d'efforts aussi en matière de prélèvements d'eau. Le souci qui reste est ensuite la valorisation des boues [...] » (Un représentant de la CCI – Bassin du Sor)

⊕ « En atelier on tourne en circuit fermé, on recycle l'eau des bassins de décantation. Bon ces bassins qui sont en arrière il y a quelques fuites, c'est sûr que... Mais quand il y a trop d'eau on pompe et on évacue dans le ruisseau. On a aussi des bassins de décantation pour les eaux boueuses qui arrivent de la carrière » (Un représentant de l'UMGS – Bassin de l'Agout amont)

⊕ « A l'époque le Lignon coulait tout blanc au relais nature après Burlats. Depuis d'énormes efforts ont été faits sur le traitement des boues. D'ailleurs c'est un sujet récurrent des collectivités du SIVOM ou de la communauté de commune Sidobre Val d'Agout. [...] Mais ils tournent en circuit fermé et n'utilisent pas plus d'eau que ce qu'on croit. Le problème important c'est le problème des boues, et tout le monde s'y attelle en ce moment. Voilà ce que j'avais à dire puisque je connais un peu le granit » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

La pollution engendrée par les carrières fait ici aussi l'objet d'un constat incertain. D'une part, la pollution par les fines est désignée comme un élément important et perturbateur des cours d'eau, et d'autre part le problème est considéré comme réglé et mineur, et c'est les boues qui occupent en majeure partie les esprits. Le constat apparaît encore ici mitigé et il semble important de clarifier la situation.

- La pollution des mines : des avis contrastés.

Les mines présentes sur le bassin du Dadou ont été dénoncées, mais certains acteurs ont pris la défense de l'entreprise en question, notamment en raison des efforts qu'elle fournit et du dialogue ouvert qu'elle maintient avec les autres acteurs du territoire. Les avis sont mitigés voire opposés, ainsi les deux interventions suivantes dévoilent cette situation confuse, puisque les deux personnes en question qui ont un avis différent sur l'origine définie des pollutions et représentent pourtant la même structure.

⊗ « On a une très bonne qualité d'eau de Razisse jusqu'à la zone des carrières au dessus de Lafenasse. On a un milieu perturbé, un poisson référent sur cette zone c'est la truite fario, mais elle ne trouve pas de quoi se reproduire vu la qualité de l'eau! [...] Il y a une grosse mine en amont qui perturbe tout le reste : la Sogerem. Il y a une grosse buse qui sort sous le barrage de Razisse et je n'aimerais pas aller me baigner dessous » (Un représentant des pêcheurs – Bassin du Dadou)

⊗ « Il ne faut pas non plus dire que la société Sogerem est la cause de tout, celle-ci entretient un dialogue suivi avec l'ensemble des partenaires de la rivière et encore cette semaine j'ai rencontré le nouveau directeur et le géomètre qui nous ont présenté le nouveau projet d'extension, avec toutes les mesures requises par le législateur et par les gens de la société pour faire en sorte que les dégradations soient les moins gênantes possibles. Malheureusement s'il n'y avait que la Sogerem... mais il y a bien d'autres facteurs. L'usine de traitement des eaux de Razisse est aussi un facteur perturbant » (Un représentant des pêcheurs – Bassin du Dadou)

La pollution entraînée par l'exploitation des mines semble elle aussi être controversée. Des données concrètes permettraient ici aussi de mieux définir l'origine des pollutions et la part réelle qui incombe aux mines, afin d'éclaircir la situation.

3.1.7 La pollution domestique : une pollution méconnue mais importante !

Cette pollution est considérée comme trop méconnue du grand public qui en est le premier responsable. L'importance des matières actives rejetées par les particuliers justifie que ce problème soit pris en compte dans le cadre du SAGE et notamment par le biais de l'information.

⊗ « J'interviens au titre de la société civile. Pour la pollution domestique, il y a deux problèmes qui n'ont pas été soulevés dans les deux réunions précédentes. Il me semble avoir lu il y a quelques temps que les quantités de matières actives qui étaient répandues en France étaient aussi importantes sinon plus par les particuliers. Je pense que ce serait intéressant qu'au niveau de la CLE, il y ait au moins une ligne d'information ou d'incitation » (Un représentant de l'ONF – Bassin du Sor)

3.1.8 Des problèmes d'eutrophisation constatés sur le bassin.

Des problèmes d'eutrophisation récents ont été relevés sur les cours d'eau du bassin. Ce phénomène qui atteste de la mauvaise qualité des eaux et notamment de la teneur excessive en certains éléments nutritifs dans l'eau, tels le phosphore et les nitrates, n'existait pas auparavant. Ce problème est peut être lié à l'activité agricole et les problèmes d'assainissements individuels et collectifs, mais il faut évidemment étudier la question, avant de procéder à toutes analogies. Mais ce que nous pouvons dire à ce sujet est que seuls les lacs de la Raviège et du Laouzas sur le bassin du Haut Agout sont classés en zones sensibles à l'eutrophisation au sens de la directive cadre européenne du 21 mai 1984.

⊗ « Je voudrais ajouter un problème. L'été lorsque la température arrive, les problèmes d'eutrophie, le Dadou change de couleur. Avant, il n'avait pas cette couleur. En surface on voit des algues. Une élévation de température due aussi au climat, et qui modifie la vie biologique de nos rivières, en développant des algues....des moules on en voit de plus en plus, mais aussi de mammifères qui n'était pas là » (Un agriculteur – Bassin du Dadou)

⊗ « Moi, je rajoute l'eutrophisation. Je souhaite que ce soit mentionné, je le remarque à mon grand regret. Depuis deux ans. Je la remarque venant du petit ruisseau de la mont pérousse qui se jette dans le Sor » (Un élu – Bassin du Sor)

3.1.9 La radioactivité de la Montagne Noire en question.

Un dernier point a demandé à être éclairci dans le cadre du SAGE Agout. Il s'agit de la radioactivité qui a été décelée dans la Montagne Noire et son impact sur la qualité de l'eau. C'est aujourd'hui un problème sur lequel il convient de se pencher, même si d'aucuns pensent qu'il n'y a pas de danger et que la qualité de l'eau n'en pâtit pas.

☹ « Il y a eu l'an dernier en 2003, une information dans la presse qui émanait d'études faites par la CRIIRAD concernant la radioactivité dans la Montagne Noire. Est-ce que la CLE peut passer ça sous silence ? Est-ce que l'eau charrie la radioactivité ? » (Un représentant de l'ONF – Bassin du Sor)

☺ « On a été alertés (de la radioactivité) et on a pris les devants en demandant à un laboratoire spécialisé de faire une étude. Le relais a été pris par la préfecture du Tarn, qui a fait faire des prélèvements. Le résultat, c'est négatif. L'eau de la montagne noire n'est pas radioactive. Il y a peut être ici ou là quelque radioactivité décelée mais cela n'a pas d'impact sur l'eau » (Un représentant de l'IAHMN – Bassin du Sor)

3.1.10 Des pollutions à quantifier

D'autres pollutions restent aujourd'hui méconnues et certains usagers demandent à ce que l'on s'y penche dessus. Cela concerne par exemple la pollution qui proviendrait des routes par les eaux de ruissellement alors chargées en hydrocarbures et autres.

☹ « La surface en m² des routes sur le bassin versant et tout ce qui se déverse dessus en oxyde de carbone en plomb et qui va dans les rivières, ça j'en n'ai jamais entendu parler ! » (Un élu – Bassin du Sor)

3.1.11 La pollution touristique : des promeneurs pas assez contrôlés.

La pollution causée par les « gens qui se promènent » est vivement reprochée par un agriculteur, qui demande à ce qu'ils soient contrôlés comme tous les autres usagers, que ce soit l'agriculture ou l'industrie.

☹ « Faudrait qu'on arrive à contrôler les gens qui se promènent dans la nature aussi. Sur le Reclot là à l'arrière, on a des problèmes d'eau et ça c'est pas les gens qui habitent Reclot qui ont tourné l'eau. C'est les gens qui se promènent. Qu'on surveille les industriels et les agriculteurs faudrait peut être aussi surveiller les gens qui se promènent » (Un agriculteur – Bassin du Thoré)

3.1.12 Une amélioration de la qualité des eaux du Thoré.

Certains acteurs tiennent tout de même à aborder le fait que la qualité des eaux s'est améliorée sur le bassin du Thoré et sur l'Agout inférieur. Comme nous l'avons déjà vu dans notre première partie, sur les acquis du contrat de rivière notamment, la pollution qui existait sur le Thoré, même si elle reste aujourd'hui très importante, a largement diminué. Les acteurs font ici remarquer que la qualité de l'eau s'est très largement améliorée. Un élu parle ainsi de point bleu pour désigner l'Arnette. Mais des efforts sont encore à faire. En effet, le contrat de rivière n'a pas amené un gain d'une classe de qualité (grille multi-usages) comme espéré, mais une baisse du nombre de paramètres déclassants et une diminution des concentrations des polluants.

☺ « En ce qui concerne la pollution chimique, la différence entre l'époque et actuellement est tout à fait incomparable. Je ne veux pas dire que ce soit parfait, je n'ai pas les éléments pour en juger mais visuellement c'est qu'il n'y a pas de comparaison, sauf à certaines périodes notamment avant

les congés [...] Mais on a encore des progrès à faire. » (Un producteur autonome d'hydroélectricité – Bassin de l'Agout aval)

☺ « Surtout je me rappelle quand le syndicat de rivière a été créé on parlait de points noirs sur l'Arnette, aujourd'hui c'est devenu un point bleu ! » (Un élu – Bassin du Thoré)

☺ « Je crois que l'Agout est moins polluée qu'elle ne l'était auparavant » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

3.2 LES DIFFICULTES DES ELUS FACE A L'ASSAINISSEMENT : LE PROBLEME FINANCIER EN FILIGRANE.

Le thème de l'assainissement est ressorti comme un des soucis majeurs des élus pour le traitement des effluents domestiques. En effet, l'équipement par un système d'épuration de toutes les habitations, soit individuel soit collectif, devra être effectif au 31 décembre 2005, en respectant des normes de rejets. Les sentiments sont alors assez divers.

En raison des pollutions engendrées par ces effluents, les élus sont dans l'ensemble conscients de la nécessité de les traiter et d'agir en ce sens. Mais pour certains l'impact de ces effluents sur la qualité de l'eau ne semble pas être perçu.

☺ « On a des schémas d'assainissement non-collectifs, on a des SPANC qui se mettent en place, donc je pense qu'on va dans le bon sens » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

☺ « Moi je suis maire d'un petit village et je le dis, on n'a pas de station d'épuration. Tout se rejette dans l'Agout. On commence à avoir conscience du problème » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

☺ « Pour répondre à M.(un élu), la qualité ne s'est pas améliorée sur le bassin versant du Viau et de la Vèbre, car tous les villages et hameaux ne sont pas équipés de stations d'épuration. Ils ont des tout à l'égout qui débouchent directement dans les rivières ! » (Un représentant du CSP – Bassin de l'Agout amont)

Malgré cette prise de conscience et la volonté d'assainir ces effluents domestiques, les objectifs de 2005 apparaissent pour le moins utopiques aux yeux des élus. En effet, la tâche qui leur incombe leur paraît beaucoup trop importante. Le coût de la mise aux normes des systèmes d'assainissement collectifs et autonomes leurs posent de gros problèmes. Les élus sont ainsi très sceptiques quant à l'atteinte de ces objectifs.

☺ « Le diagnostic sur assainissement autonome je crois qu'on va savoir le faire. En revanche remédier aux assainissements autonomes qui ne sont pas en bon état, ça nous ne saurons pas faire. Il y a un problème d'argent qui va se poser. Je suis persuadé que l'on va en trouver un très grand pourcentage à refaire, et avec des personnes qui n'auront pas financièrement la possibilité de le faire » (Un élu – Bassin du Sor).

☺ « Au niveau de la communauté de commune de Réalmont nous avons mis en place un service public d'assainissement collectif qui pour le moment ne concerne que les nouvelles constructions. C'est une mission très lourde quand on sait que 90% des assainissements anciens ne fonctionnent pas. Il faut tout contrôler et remettre à niveau. Ce n'est pas simple à faire. Ça entraîne de lourds investissements pour les particuliers. En 2005 beaucoup de commune ne seront pas en règles, pour ne pas dire la totalité » (Un élu – Bassin du Dadou)

⊗ « Toutes les communes le long de l'Agout n'ont pas toutes des stations. Et celles qui existent sont maintenant obsolètes. C'est un coût de dépolluer. Donc c'est le problème du coût. L'assainissement autonome c'est beau mais il y a des gens qui n'ont pas les moyens non plus de pouvoir réhabiliter leurs assainissements. On peut faire des efforts mais le problème est malgré tout financier » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

Un représentant de l'Etat vient confirmer les difficultés de la mise en place de l'assainissement, et explique que c'est un problème qui touche l'ensemble du département, pas seulement le bassin de l'Agout.

☺ « Il faut savoir globalement que du simple problème d'entretien, les assainissements qui ont une certaine ancienneté sont pour la plupart non-conformes et devront être refaits dans bien des cas. Sans parler de ceux qui n'existent pas du tout, car on a aussi de l'habitat parfois ancien dont l'assainissement se limite à un tuyau qui va dans le fossé le plus proche. Même les assainissements récents, il y a un contrôle d'entretien. Je crois que c'est une problématique même pour le département » (Un représentant de la MISE – Bassin du Dadou)

Les résultats très probants des systèmes de traitements existants sont un encouragement et une motivation pour la mise en place de l'assainissement. Un élu incite même les autres élus à faire les efforts nécessaires, tout en étant conscient des problèmes de coûts et l'importance de ce problème.

☺ « Il faut souligner quand même qu'à Graulhet, depuis quelques années nous avons une station d'épuration qui marche de façon parfaite. Je vous invite à venir visiter à l'amont et à l'aval de Graulhet, ce qui prouvera que lorsqu'il y a une station d'épuration et je souhaiterais personnellement que ce qui s'est fait à Graulhet se fasse dans tout le haut du Dadou » (Un élu – Bassin du Dadou)

☺ « Pour les rejets direct je crois qu'il appartient aux collectivités locales de faire l'effort, dans la mesure de leurs possibilités financières » (Un élu – bassin du Sor)

Enfin des problèmes relatifs au fonctionnement de stations d'épuration ont été exposés. Cela concerne d'une part le problème des eaux parasites, et d'autre part les arrêts de stations d'épuration suite à l'arrivée d'effluents qu'elles ne peuvent pas traiter.

⊗ « Il y a de nombreux efforts à faire. Sur le Bernazobre certains secteurs n'ont pas d'assainissements collectifs, et se déversent en direct dans le Bernazobre. Le problème aussi des accidents des stations. Lorsque ça arrive on est obligés techniquement d'arrêter les pompes, et effectivement à ce moment on pollue la rivière. Globalement on a une analyse faite tous les deux mois et qui fait ressortir que les rejets sont bons, mais il y a le problème de l'accident. Comment ? Quand vous avez quelqu'un qui vous déverse accidentellement je dirais de l'huile de vidange, ça vous met la station comme une « peille », et on est obligés d'arrêter » (Un élu – Bassin du Sor)

⊗ « Un aspect particulier de l'eau qui est celui des eaux parasites. A Roquecourbe nous avons de très gros problèmes avec ces eaux, qui en général sont à l'origine des eaux de sources, qui alimentaient des puits et des fontaines qui ont disparu. Et on retrouve ces eaux parasites dans les eaux d'assainissement et ça perturbe énormément les stations d'épurations. Avec l'urbanisme qui va grandissant avec les réseaux de gaz par exemple, l'ouverture de canalisation partout, presque systématiquement on provoque un drainage de ces eaux et on retrouve des accumulations intempêtes dans certaines zones et ça pose de très gros problèmes » (Un élu – Représentant des riverains – Bassin de l'Agout amont)

L'assainissement pose de gros problèmes financiers aux élus qui ne voient pas comment ils vont pouvoir atteindre les objectifs fixés pour 2005, même si cela permettrait de diminuer les rejets polluants dans les cours d'eau, ce qui ne laisse pas les élus insensibles. C'est avant tout ce problème du financement qui les inquiète. Beaucoup se demandent déjà par quels moyens ils vont pouvoir être en règle fin décembre 2005.

UN CONSTAT

3 – LA QUALITE DE L'EAU

DES FAIBLESSES

- Des pollutions constatées touchant les cours d'eau mais non identifiées.
- Des activités économiques désignées polluantes (agriculture, industrie textile, carrières et mines) mais qui relativisent leur responsabilité dans les pollutions désignées et soulignent les efforts de dépollution.
- Des pollutions repérées même en tête de bassin.
- Une pollution domestique persistante localement.
- Des pollutions nombreuses : pollutions liées au débit d'étiage, au tourisme, aux usages domestiques, à la radioactivité, à l'eutrophisation, aux routes.
- La modification et la perturbation des milieux : une vraie pollution !
- Des élus en difficulté face aux coûts de l'équipement obligatoire des systèmes d'assainissements individuels ou collectifs.
- Une image de cours d'eau pollués très forte dans l'esprit des usagers.
- Une information insuffisante sur les rejets domestiques non autorisés (huiles de vidange, etc...).

DES ATOUTS

- Des usagers et des élus convaincus de l'utilité et de l'efficacité des stations d'épuration interpellent les élus pour leur mise en place.
- Une amélioration de la qualité des eaux des cours d'eau dans le cadre du contrat de rivière : un élément fédérateur et mobilisateur, pour impulser une dynamique d'action.

4.1 LA QUALITE DE L'EAU POTABLE : DES AVIS DIVERS ET OPPOSES.

4.1.1 Une eau très appréciée mais menacée par les traitements !

La bonne qualité de l'eau potable a largement été soulignée sur les bassins du Sor et de l'Agout amont. L'eau des sources du massif du Haut Agout ou encore l'eau de la Montagne Noire sont très appréciées. Les consommateurs y sont même très attachés. Sur le bassin du Sor un élu explique qu'il reconnaîtrait son eau n'importe où en raison de ses qualités gustatives. De plus c'est une eau excellente d'après les analyses, précise un autre élu.

☺ « Je reconnaitrais l'eau que je bois n'importe où les yeux fermés. L'eau de la Montagne Noire c'est la meilleure. Les yeux fermés à Paris je retrouverais mon eau, ou n'importe où. Elle a son goût elle est vraiment très bonne » (Un élu – Bassin du Sor)

☺ « On a la chance d'avoir une eau de très bonne qualité au niveau gustative et des analyses faites, qui sont d'ailleurs affichées en mairie » (Un élu – Bassin du Sor)

Sur le bassin Agout amont, les élus expriment l'attachement des habitants à leurs eaux de source, mais le problème du traitement de l'eau les inquiète sur plusieurs points. D'une part, le traitement de ces eaux de source détériore leur qualité gustative. D'autre part, le recours systématique à ce traitement qu'impose la réglementation remet directement en cause l'utilisation des eaux de source, puisque malgré toutes les précautions le traitement reste obligatoire. La remise en question des périmètres de protection des captages et de l'efficacité de leur réglementation apparaît alors. La conclusion qu'en tire un élu est que finalement mieux vaut pomper l'eau dans la rivière qui passe dans son village même si elle polluée, puisqu'on se doit de toute façon de la traiter. De plus, ils ne comprennent pas que malgré la protection des captages qui est censée protéger la ressource, l'eau doit de toute façon être traitée !

☺ « C'est vrai qu'il y a un problème d'ordre général. On en a discuté avec les autres maires collègues. On nous conduit de plus en plus à distribuer de l'eau de qualité sanitaire irréprochable mais de qualité gustative lamentable. On n'est pas très sûrs qu'on y a gagné. Mais est-ce que c'est bon aussi pour la santé ? C'est pas toujours évident » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

☺ « Sur notre commune c'est de l'eau de source. Ce qui m'interpelle quand même c'est que les habitants sont attachés à cette eau de source et que les services de l'Etat nous obligent de plus en plus à traiter et à mettre des bâches de reprise. Est-ce que la terre se pollue tellement vite que l'on soit obligé partout même là où la qualité était très bonne de créer des... ? On est tous au courant des périmètres de protection, et on fait des efforts pour les élaborer, il y a des stations d'épuration de partout. Ce qui me gêne c'est que l'on va nous obliger de plus en plus à faire des bâches de reprise avec de l'eau traitée alors que la source à part épisode neigeux ou autre... Ce serait dommage qu'on nous oblige quand même à des bâches de reprise traitées tout le temps [...] et à ce moment là pourquoi on s'embête à faire des périmètres de captages. Nous l'eau passe au milieu du village on va la pomper puis la traiter. Et puis le résultat sera identique ! » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

Ce dernier élu explique aussi que les problèmes de qualité de l'eau qu'il connaît font partie d'un cycle immuable de la nature et que cela existe depuis la nuit des temps. D'autre part, il explique aussi de son point de vue que c'est loin d'être aussi grave qu'on peut le penser, et remet de ce fait en question l'action des services de l'Etat qui appliquent des mesures trop strictes.

☺ « En fait on les a toutes, toutes nos sources et nos captages sont analysés. Les normes ont été resserrées et on a l'impression que les services de l'Etat ouvrent les parapluies au moindre colliforme. Et ce qui est récurrent. Il neige, les animaux meurent dans la nature, ils se décomposent, les eaux de fonte vont sur nos captages et à tous les coups et à tous les cycles de dégel on a des problèmes sur les captages. Ça dure depuis que le monde est monde. Ce n'est pas une pollution qui est forcément grave grave, mais on doit arrêter la distribution. On l'arrête, on met un coup de javel et puis c'est bon. Je suis pas le seul dans ce cas j'imagine » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

4.1.2 L'augmentation des nitrates dans les captages : de fortes inquiétudes.

Les élus s'interrogent sur cette hausse des nitrates au niveau des captages alors que l'activité agricole de leur commune est relativement faible. D'autant plus qu'un autre élu qui se trouve sur une zone plus agricole ne connaît pas un phénomène aussi fort. L'origine de cette augmentation reste alors difficile à définir. Il convient donc de s'interroger sur le sujet et d'informer.

☹ « Sur le plan des analyses communales, - - - ce n'est pas une commune agricole, loin de là, c'est vraiment des petites exploitations et pourtant on constate une montée des nitrates de façon très très régulière année après année. On avait des captages qui devaient être autour de 5 à peu près. On en a maintenant plusieurs qui sont au-delà de 30, alors qu'il n'y a pas vraiment d'agriculture intensive sur la zone. Est-ce l'outil de mesure qui est devenu meilleur ?? » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

☺ « Je voudrais répondre un peu au niveau des nitrates. Nous on a une commune qui a 45 captages. Alors on les a en zone agricole, et on s'aperçoit que l'on a seulement 2 captages qui arrivent avec des nitrates qui avoisinent les 20 mg/l et les autres tournent à 4 ou 5. On est quand même dans une zone plus agricole que Vabre..... » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

Nous pouvons noter ici que sur le bassin de l'Agout aval la préoccupation de la pollution par les nitrates est étendue à l'ensemble de la nappe phréatique. Le taux de nitrates supérieur à la norme dans le forage pour l'alimentation en eau potable de Lalbarède a entraîné une prise de conscience de ce problème. Ceci a d'ailleurs débouché sur la mise en place, à l'initiative de la Communauté de Communes du Pays d'Agout, d'un groupe de travail participatif et ouvert autour de ce problème et de l'eau.

4.1.3 L'acidité des eaux : un problème ?

L'acidité des eaux a été abordée au sujet de l'eau potable. Des élus s'interrogent ainsi sur l'impact de l'activité forestière sur la qualité des eaux. Les diverses interventions d'acteurs montrent que ce sujet reste un point à éclaircir notamment en fournissant des données précises et partagées sur ce thème (acidité de l'eau, impacts de la forêt). Les représentants de la forêt affirment que les impacts sont quasiment nuls. Enfin un élu explique que de sa propre expérience, l'eau la plus acide qu'il connaisse provient d'un terrain granitique (terrain acide) et non d'une zone de résineux. Dans ce dernier cas le pH est proche de la neutralité. Il appelle alors à la prudence.

☺ « Une question sur l'impact de l'activité de l'agriculture et de la forêt sur notre territoire et la qualité de l'eau. Forêt de résineux en particulier » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

☺ « Concernant la forêt je voudrais rajouter, qu'une étude a été faite il y a 2 ans concernant la disponibilité des éléments minéraux sous les arbres dans les Monts de Lacaune, donc proche d'ici. A cette époque là, il a été montré qu'effectivement l'épicéa et le hêtre se comportaient à peu près de la même façon, le Douglas acidifiant mais un petit peu moins » (Un représentant de la forêt privée – Bassin de l'Agout amont)

☺ « Quant à l'acidité des feuillus ou des résineux, l'eau la plus acide que nous avons sur la commune c'est dans une zone qui ne vient pas du tout d'une zone de résineux mais d'un sol granitique. Et les ressources sous résineux sont à un pH assez proche de la neutralité. Je crois qu'il faut être prudent » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

4.1.4 La pollution des cours d'eau : un impact important sur la production et la qualité de l'eau potable

Un élu présent sur l'Agout aval indique que les pollutions qui touchent l'Agout, dans laquelle il pompe l'eau destinée à la consommation, ont des répercussions très fortes sur la production et la qualité de l'eau potable. D'une part les traitements sont lourds et onéreux et d'autre part la qualité gustative de cette eau est médiocre. Les mécontentements des consommateurs sont assez nombreux à ce sujet sur la commune de cet élu. Celui-ci relève d'ailleurs un manque de confiance important des usagers vis à vis de la qualité réelle de cette eau potable. Un manque de confiance qu'il juge grave.

⊕ « *Donc si quelqu'un veut parler de la qualité des eaux du bassin et bien c'est bien nous, puisque nous collectons le cumul de toutes vos pollutions y compris celles de la décharge de Montauty qui se déversent en amont de notre station de pompage. Donc vraiment nous avons la totale. Je voulais simplement relever le fait que notre station a un coût de transformation de potabilité de l'eau qui est très élevé par rapport à la norme. Et deuxièmement ce que j'observe par les questions des usagers de l'eau qui arrivent de plus en plus souvent en mairie, d'après l'odeur de l'eau du robinet, sa turbidité son aspect. Et bien c'est un manque de confiance de plus en plus important dans la potabilité de l'eau du robinet. Je crois qu'il faut le souligner. Du moment où la confiance des gens est entamée ça peut être grave. C'est un signe important de ce qui se passe » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)*

Il apparaît ici que sur les bassins de l'Agout amont et du Sor les populations sont très attachées à leur eau potable et notamment en raison de sa qualité gustative. Mais sur le bassin de l'Agout amont le traitement obligatoire de l'eau contrôlé par les services de l'Etat agace quelque peu les élus qui se posent beaucoup de questions. Ainsi les élus se demandent si ces traitements sont vraiment aussi bons pour la santé qu'on veut bien leur dire. Ils remettent ainsi en cause les compétences des services de l'Etat. C'est donc sur certains points beaucoup d'interrogations de la part des élus et notamment sur la légitimité de la réglementation sur la qualité de l'eau potable.

Enfin le dernier témoignage d'un élu de l'aval rappelle la différence qui peut exister entre la qualité des eaux à l'amont et à l'aval du bassin de l'Agout, et l'incidence des pollutions de l'ensemble du bassin à l'aval, notamment sur la production d'eau potable. La perte de confiance que note d'ailleurs cet élu est un signe fort sur lequel il est urgent de se pencher.

4.2 LA RESSOURCE EN EAU POTABLE ET LE PROBLEME DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES.

Les élus dans l'ensemble connaissent bien l'origine de leur ressource en eau potable comme peuvent en témoigner les extraits suivants. La compétence des communes sur ce domaine peut simplement expliquer ce fait.

⊕ « *Nous avons une source pour alimenter en eau potable le village. Cette source est au pied de la carrière. Il n'y a pas une connexion naturelle figée. Il n'y a rien de prévu au niveau de l'interconnexion* » (Un élu – Bassin du Sor)

⊕ « *Les ressources en eau sont diverses. Une partie du secteur est alimentée par l'institution de la Montagne Noire. Aussi le syndicat d'adduction d'eau potable Vielmur Saint Paul. D'une part pompage dans la nappe de surface, d'autre part un forage profond à -470m. Et maintenant on va chercher de l'eau jusqu'au bassin du Dadou pour amener l'eau de meilleure qualité » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)*

De nombreux éléments relatifs à des difficultés ou des états de fait sont apparus concernant les captages. D'une part les périmètres de protection des captages ne font pas l'unanimité et leur efficacité ne convainc pas

l'ensemble des élus. D'autre part la procédure des périmètres est lourde, contraignante et difficilement réalisable aux yeux des acteurs concernés. La réglementation est jugée irréaliste sur le terrain au vu du nombre important des captages. Les acteurs s'interrogent et proposent ainsi des solutions afin de mettre en place des périmètres de protection autour des ressources en eau, en établissant notamment des priorités.

De plus ces périmètres peuvent avoir un impact sur des usages du territoire, comme l'activité agricole. D'ailleurs un représentant de la forêt illustre un tel cas. Ce dernier regrette alors que son activité ne puisse être représentée et associée aux commissions qui mettent en place ces périmètres. Il existe là un vrai problème de coordination, de communication et d'association de l'ensemble des acteurs à de tels projets. Cela peut d'ailleurs entraîner à terme des conflits importants, malgré l'existence d'une réelle volonté de travailler et d'être associés à ces travaux. C'est un écueil qu'il est important d'éviter dans la phase d'élaboration du SAGE, qui devra bien prendre en compte l'ensemble des usages, surtout lorsqu'une dynamique volontaire existe.

⊗ « Par captage le nombre d'analyse qu'on te demande de faire et toutes les contraintes qu'on te pose (fait qu'il faut pouvoir les assumer) » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

⊗ « Puisque l'on parle de périmètre dans le cas de barrages d'usages mixtes comme Razisse, comment peut on avoir un périmètre de protection efficace ? » (Un élu – Bassin du Dadou)

⊗ « Pour compléter un peu sur les captages. C'est vrai que la chambre d'agriculture participe. Je crois qu'au niveau du département le Conseil Général vient de réaliser une étude concernant l'état des lieux d'un maximum de captages. Si je ne me trompe pas il doit y en avoir 350-360 sur le département. A l'heure actuelle c'est vrai il n'y a pas beaucoup de périmètres qui sont mis en place. Il y en a une quarantaine si ma mémoire est bonne. Il faut savoir que l'on a décidé avec le Département de travailler un peu par priorités. Et c'est préférable de travailler sur un captage comme par exemple, des retenues collinaires qui aussi ont besoin de périmètres de protection ; je pense à Razisse, à la Roucarié, ainsi de suite. On prend le nombre d'abonné en aval. Donc, on fait un certain nombre de priorités sachant qu'il n'est pas pensable dans l'esprit d'aucun responsable au niveau de ce département de mettre un périmètre de protection derrière chaque captage. A un certain moment il faut qu'on envisage des connexions ou des interconnexions entre les réseaux et un certain nombre de captages qui ne pourront pas être protégés, et puis à terme seront abandonnés. Je pense à une commune qui n'est pas sur le secteur et qui a 25 ou 26 captages. Si on devait mettre un périmètre de protection sur chacun je crois qu'il y aurait un certain nombre de soucis » (Un représentant de la chambre d'agriculture – Bassin du Thoré)

⊗ « Juste un petit mot pour répondre en matière de captage. Ça nous concerne directement car il y a un certain nombre de captages qui sont installés en forêt publique. En matière de protection, d'après ce que je connais, il n'y a quand même pas grand-chose. Il y a très peu de captages dont la procédure administrative est complètement déroulée. Normalement l'arrêté préfectoral parle de trois périmètres. Périmètre de protection immédiat, la petite clôture d'une surface qui n'est pas définie qui est préconisé par l'hydrogéologue qui instruit la procédure. Le périmètre rapproché dans lequel il y a un certain nombre de préconisations qui sont définies. Et un autre périmètre pas obligatoire le périmètre éloigné, donc que souvent on se passe, puisque l'hydrogéologue à l'air de confondre les deux. Ce que je voulais dire c'est que pour nous ça pose un certain nombre de problèmes, les prescriptions qui sont définies par les hydrogéologues par moment peuvent mettre carrément en péril la gestion forestière. C'est à dire que l'on pourrait être obligés d'abandonner la gestion forestière pour certains captages. Je sais qu'il y a une commission qui se réunit pour faire ça, je sais qu'en particulier pour l'agriculture les chambres d'agriculture étaient présentées, pour les forestiers à ma connaissance il n'y a personne. Je suis en train d'essayer de militer pour qu'il y ait enfin des forestiers représentés, peut importe si c'est un forestier public ou privé, mais pour défendre la position de la forêt tout en étant conscient que la forêt assure un rôle de protection de la ressource et que l'on est prêts effectivement à observer effectivement un certain nombre de préconisations » (Un représentant de l'ONF – Bassin du Thoré)

D'autre part, il apparaît que ces périmètres de protection peuvent exister à l'état « naturel », en raison de l'accès de ses ressources. Il est évident qu'il faut être prudent dans de telles situations, car la difficulté d'accès ne garantit pas une ressource protégée à 100%. Il faudrait en effet étudier les relations qui peuvent exister entre les différentes nappes et sources. En effet dans une telle situation, s'il s'avérait que l'une d'entre elles vienne à être contaminée, elle mettrait en danger les autres. Même si dans le cas suivant il se peut que la ressource soit suffisamment protégée. Mais ce type de raisonnement et de perception peut aboutir à des erreurs importantes pouvant alors exposer les consommateurs à des risques.

☺ « C'est une source au dessus de notre commune, il n'y a pas encore de périmètre de sécurité, mais il y a un périmètre naturel de sécurité, car il y est très difficile d'y accéder, peu de personnes connaissent cet endroit » (Un élu – Bassin du Sor)

Un représentant de l'Etat vient apporter des réponses au sujet de ces périmètres, difficiles à mettre en place. Il précise notamment que les périmètres de protection font partie d'une procédure administrative qui permet notamment aux collectivités de ne pas se trouver responsable en cas de pollution accidentelle des captages.

☺ « Les périmètres de protection de captages d'eau potable. Plus on est sur des barrages importants et plus l'instauration de ce périmètre est complexe, dans la mesure où elle peut introduire des servitudes. Mais ce périmètre ce n'est pas une garantie de qualité de la ressource. C'est plus un aspect administratif qui permet à la collectivité distributrice de ne pas se trouver en tort en cas de problème » (Un représentant de la MISE – Bassin du Dadou)

4.3 L'AEP ET SA QUANTITE : AUCUNES INQUIETUDES APPARENTES.

Les besoins en eau potable augmentent et les élus en sont bien conscients. De ce fait, ils prennent des dispositions afin de pouvoir fournir en quantité suffisante de l'eau potable sur leurs communes. Ils ont ainsi recours à des interconnexions de réseaux ou bien recherchent d'autres points de captages, ce qui leur amène un certain confort d'utilisation. Certains s'en félicitent et d'autres regrettent un système parfois coûteux. L'eau que fournit la Montagne Noire est perçue comme un atout considérable par les élus. En effet, cette ressource est abondante et suffisante pour la production d'eau potable.

☺ « Valtoret on est que sur des captages protégés avec des périmètres rapprochés et en régie. On a un problème avec l'extension du lotissement, donc on va étudier justement de rechercher un autre captage [...] Déjà sur le secteur c'est Saint Amans Soult qui nous vend de l'eau. Qui nous la vend chère d'ailleurs, car elle est plus chère que..... Ils nous rendent services et on est en train peut être de développer sur ce secteur. On sera obligé de faire les travaux pour de l'eau que nous ne vendrons pas » (Un élu – Bassin du Thoré)

☺ « La nappe de surface ici sur Lalbarède n'est pas suffisante, car la nappe a baissé progressivement par des prélèvements agricoles qui se sont accentués, avec les années que l'on vient de passer l'irrigation s'est développée. Ensuite, notre propre démographie qui fait qu'on pompe beaucoup plus d'eau qu'il y 20/25 ans, donc tous les étés on était en panne d'eau. L'année dernière si on n'avait pas fait le raccordement avec le Dadou en urgence on était cuits » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

☺ « Même sur les 20 hameaux qui sont autour de Mazamet il y a jamais eu de problèmes. Ils sont alimentés par des captages. Un point un petit peu litigieux c'est Labrespy. Une alimentation qui se fait par tuyaux souples depuis le Montagnès. On a cette solution de repli. On de la chance d'avoir nos montagnes, avec beaucoup de petites sources. Ce sont des réservoirs régulièrement contrôlés et vérifiés par nos services et puis par la DDASS qui passe derrière bien sûr » (Un élu – Bassin du Thoré)

☺ « Je vais parler pour la commune d'Aiguefonde qui a sa production propre, et qui est en interconnexion avec le SIVAT, qui est le syndicat qui alimente Mazamet Aussillon. Normalement elle arrive à gérer sa production d'eau. Elle a suffisamment d'eau pour la consommation qu'on lui demande, mais il se peut que en été chaque année à une période où la commune d'Aiguefonde est obligé de prendre de l'eau au SIVAT. Là aussi c'est une histoire d'intercommunalité. Il y a la commune de Caucalières qui passe sur ce réseau aussi » (Un élu – Bassin du Thoré)

☺ « L'interconnexion a été prévue d'ici un mois ou deux avec le Pas du Sant et nos sources. On n'a jamais eu de problème de débits au niveau de cette source, dans la roche. C'est un lac souterrain » (Un élu – Bassin du Sor)

Un représentant vient préciser que pour l'alimentation en eau potable, une gestion de l'eau est nécessaire afin de pouvoir répondre aux besoins. Ainsi la gestion des barrages sur le bassin du Dadou permet de maintenir entre autres, un point de prélèvement au niveau de la ville de Graulhet, nécessaire pour la production d'eau potable.

☺ « L'aval est réalimenté par Razisse et Bancalié. C'est vrai que la rivière sans cette réalimentation là, je pense que l'on aurait de très très gros soucis. L'amont est peu concerné par les prélèvements, en tout cas pas significatifs. C'est surtout la partie aval. L'eau potable est prélevée soit bien sûr sur le complexe Razisse Bancalié soit plus en aval dans le secteur de Graulhet. C'est les deux gros points de prélèvements. C'est vrai que l'on a une rivière alimentée » (Un représentant de la MISE – Bassin du Dadou)

Enfin un élu s'inquiète au sujet de certains usages de l'eau potable et notamment lors des problèmes de sécheresse et les restrictions qui s'en suivent. D'une part, l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage semble incohérente, voire luxueuse. En effet, c'est une eau traitée et coûteuse destinée à la consommation humaine. Son utilisation pour les arrosages en période de restriction apparaît alors relativement absurde. D'autre part, les restrictions ne semblent pas homogènes selon les communes et les usages de l'eau, ce qui peut attiser d'autant plus les animosités. Enfin celui-ci s'interroge sur le golf et les consommations d'eau notamment durant ces périodes, et les enjeux que cela représente.

Il y a ici matière à réflexion sur les utilisations de l'eau potable à des fins autres que celles de la consommation humaine, mais aussi sur l'homogénéisation des restrictions.

☺ « Pour la commune du Pont de l'Arn. On dépend du réseau du Pas des Bêtes et donc on a une certaine garantie et un certain confort d'utilisation mais je voudrais dire quand même les difficultés qu'il y a eu durant l'été. Quand je considère que l'on utilise de l'eau potable pour arroser par exemple les stades et qu'on a vu que les arrêtés préfectoraux qui ont limité : des communes ont pu utiliser, d'autres non. Il y a quand même un paradoxe, que pour des équipements sportifs on soit obligé d'utiliser, enfin pour la plupart des communes, par commodité ouon se met sur le réseau et on arrose. Au début on ne payait pas, il y a quelques années le syndicat du Pas des Bêtes nous le faisait gratos quand c'était pour les équipements municipaux. Maintenant on paye ça comme de l'eau potable, avec un tarif un tout petit peu plus intéressant. Donc il y a quand même un peu de gaspillage [...] Un autre point aussi, il y a la question du golf, je suis étonné qu'ils soient pas là, ce sont de gros utilisateurs d'eau aussi, il y a eu pas mal de difficulté pendant l'été. C'est un équipement quand même d'une certaine qualité pour la partie touristique de la région. Je ne suis pas spécialiste mais quand ça

grille vraiment ça coûte une fortune pour le remettre en état. S'il est vraiment grillé je crois qu'ils pouvaient même mettre la clef sous la porte. C'est comme un stade de foot mais multiplié par 20 »
(Un élu – Bassin du Thoré)

UN CONSTAT

4 - L'ALIMENTATION EAU POTABLE

DES FAIBLESSES

- Des élus inquiets de l'augmentation des nitrates dans les captages d'eau potable sur le bassin de l'Agout amont.
- Des élus du bassin de l'Agout amont inquiets des traitements obligatoires de l'eau potable qui détériorent sa qualité gustative. Ils doutent aussi de sa qualité sanitaire.
- Les conséquences importantes à l'aval du bassin de la pollution des cours d'eau sur la production d'eau potable, son coût et sa qualité.
- Perte de confiance des consommateurs vis-à-vis de la qualité réelle de l'eau potable à l'aval du bassin.
- Des périmètres de captages fortement contestés quant à leur application. Ils remettent en cause d'autres usages : agriculture, forêt, ...
- Une procédure lourde des périmètres de captages et jugée irréalisable
- Une incompréhension des élus sur l'obligation à la fois des périmètres de protection des captages et du traitement de l'eau potable.
- Des inquiétudes concernant l'impact des forêts de résineux sur l'acidité des eaux.
- Des usages de l'eau potable remis en question : les arrosages.

DES ATOUTS

- Les élus ont une bonne connaissance de leur ressource en eau pour la production d'eau potable.
- Une eau potable provenant des hauts bassins fortement appréciée et à laquelle les consommateurs sont très attachés : bassin de l'Agout amont, bassin du Sor (Montagne Noire) et bassin du Thoré (Montagne Noire).
- Des ressources suffisantes pour la demande et la production d'eau potable grâce à des interconnexions de réseaux et aux barrages.
- Une étude locale dément les effets de la forêt dans l'acidification ; Protection « naturelle » des captages en zone forestière.

ENT.

5.1 LES INONDATIONS ET LES CRUES : UN PROBLEME CENTRAL POUR DES AVIS DIVERGENTS

5.1.1 Le curage des cours d'eau au centre des débats.

- Le curage : une nécessité !

Le curage des rivières est avancé comme étant une nécessité pour limiter l'expansion des crues. Cela semble même être la solution aux problèmes d'inondations et d'érosions du lit des cours d'eau. Les acteurs illustrent leurs inquiétudes et sont en majorité d'accord sur l'impératif du curage. En effet, l'envasement et l'ensablement du lit des rivières sont pour la plupart des acteurs présents la cause d'une plus forte montée des eaux lors des crues. Le curage devient alors la solution appropriée à la limitation des inondations et pour une meilleure fluidité de l'écoulement des

eaux. Cette technique fait l'objet de fortes attentes et notamment en terme d'explication (fondement de la réglementation, solution technique, ...). Le sujet, tel qu'abordé en réunion, semble plus qu'explosif, ce qui pourrait expliquer l'absence d'expression publique d'opinions opposées au curage, alors que la MISE réglemeute fortement ce type d'intervention. On remarquera un défaut de connaissance des phénomènes de transport solide et de dynamique des cours d'eau qui conduit à considérer comme une cause ce qui est en réalité une conséquence.

⊗ « Je tenais à aborder le problème du curage des rivières, au niveau de Labruguière et à Rigautou. On voit le niveau qui monte, et si rien ne se fait peut être qu'un jour le Thoré passera dans Rigautou. Parce qu'entre tout finalement c'est toute la vallée qui reçoit tous les matériaux de l'Arnette de l'Arn de tout donc un jour ou l'autre il faudra s'occuper de le curer » (Un producteur autonome d'hydroélectricité – Bassin du Thoré)

⊗ « Au niveau des crues justement sur Labruguière. A la crue 1999 le niveau amont était un mètre plus haut que 1930 et au niveau aval 10 cm en dessous de la crue 1930. Ça veut dire que le pont qui a 3 ou 4 arches (pont Guillemet) est en partie bouché, il y a une île en dessous du pont et ça bloque l'écoulement de l'eau. Il n'y a pas eu de travaux pour le curage de la rivière » (Un producteur autonome d'hydroélectricité – Bassin du Thoré)

⊗ « Maintenant tous les lits sont en train de s'envaser, et donc l'eau ne peut plus descendre en profondeur et est obligé de partir en largeur, et le niveau de l'eau montant petit à petit, ça envase tous les talus. Après c'est la réaction en chaîne si on envase le talus, on bouche le lit de la rivière, etc. [...] Alors il faut pas s'étonner qu'ils soient envasés, et que ça déborde chaque fois qu'il y a une crue » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin de l'Agout aval)

⊗ « Il faudrait que ce soit fait à mon avis sur la longueur du cours d'eau, parce que tous les cours d'eau sont envasés, et l'eau remonte à cause de l'envasement. L'Agout est encaissée par endroit elle est large par endroit mais elle est aussi ensablée d'une manière importante » (Un producteur autonome d'hydroélectricité – Agout aval)

⊗ « Sur l'Assou nous on a un problème relativement important en période de crue, en même temps que la commune de Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat. L'Assou est une rivière assez capricieuse et par une défaut d'entretien des berges il se créer maintenant des méandres, et chaque fois qu'il y a une crue, on a l'eau qui fait des ensablements du lit de la rivière. On a l'eau qui tape d'un coté qui tape de l'autre et chaque fois, il y a 7/8m de champ de chaque coté qui partent. La rivière va bientôt faire 30m de large. C'est un problème récurrent, et il faudra peut être un jour en tenir compte. Je pense qu'il y aurait déjà un curage à faire pour le recalibrer. Il faut voir les dégâts qu'il y a sur cette rivière ! » (Un élu – Bassin du Dadou)

⊗ « Je crois savoir que la Durenque au niveau de Castres serait recalibrée ! » (Un producteur d'hydroélectricité – Bassin de l'Agout aval)

⊗ « C'est ce qu'on espère ! » (Un représentant de riverains – Bassin de l'Agout aval)

- Une incompréhension générale : l'interdiction du curage par la loi.

Pour beaucoup d'acteurs, l'intérêt du curage est indéniable. De ce fait, ils ne comprennent pas pourquoi cette pratique est interdite par la réglementation, et qu'il ne soit plus possible d'envisager une quelconque action directement dans le lit des cours d'eau. D'autre part, les élus sont désireux de voir accorder des dérogations puisque, notamment sur le Thoré, c'est une situation qualifiée d'exceptionnelle qui s'est produite en 1999, en raison des fortes inondations qui ont touché cette zone.

⊗ « Au sujet des inondations et des berges qui s'en vont. A une époque les gens aller chercher des cailloux pour se construire une maison, on allait récupérer du sable. Et le lit de la rivière restait un lit de rivière. Il faut savoir qu'on utilise moins de cailloux qu'avant. Et on interdit aussi aux gens qui sont aux bords de la rivière d'enlever les sables de la rivière car ça peut être d'éventuels nids à poissons, etc. On ne peut plus vider les digues parce qu'il y a quelqu'un qui arrive du service d'hygiène, et qui calcule le nombre de particules de terre qui peut passer par l'aval, il faut ouvrir la vanne en fonction d'un débit de particule, etc. On ne peut plus toucher au lit de la rivière par aucun moyen » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin de l'Agout aval)

⊗ « Il paraît quand même évident qu'à situation exceptionnelle les élus aient aussi la possibilité de s'exprimer au près de l'administration et de demander des dérogations. Au même titre que s'il ne s'était pas passé toutes ces inondations, il y aurait certainement pas des questions de curages ou de quoi que ce soit aujourd'hui. Ça reste quelque chose qui est encore d'actualité. Et les élus de jouer notre rôle par rapport aux usagers, des inquiétudes des uns et des autres. C'est une situation exceptionnelle que nous avons vécu, il y a peut être des mesures exceptionnelles à prendre » (Un élu – Bassin du Thoré)

Le curage est perçu comme une technique élémentaire et efficace, dont la simplicité ne justifie pas l'interdiction, ce qui attise certaines véhémences. Les interrogations quant à l'interdiction du curage sont nombreuses et témoignent de l'incompréhension générale des acteurs.

⊗ « Je parle juste de le curer !!! » (Un producteur d'hydroélectricité – Bassin du Thoré)

⊗ « Pourquoi aujourd'hui ces curages ne sont plus autorisés ? Autrefois on voyait les entrepreneurs qui collectaient le sable, dans les rivières il y avait du poisson tout ce qu'il fallait, aujourd'hui il n'y a plus de poissons mais il y a du sable. Alors qu'est ce qu'il faut faire ? Est-ce tout simplement un problème de pêche ou de quoi ? » (Association de défense de l'environnement – Bassin du Thoré)

L'intérêt des producteurs d'hydroélectricité pour le curage est largement manifesté. Le curage leur permet d'éviter l'ensablement de leurs turbines et ainsi de ne pas diminuer leur production, mais aussi d'éviter d'être inondés. L'incompréhension est ici la même et il est affiché un certain mépris face à cette interdiction et face à l'administration. Certains curages sont autorisés mais il est demandé de replacer le matériau extrait dans le lit de la rivière plus en aval, ce qui est qualifié de stupide et d'aberrant. Les services de l'Etat sont ici directement visés et la légitimité de leur action est remise en cause, notamment en raison de leur politique de gestion des cours d'eau.

⊗ « Nous sommes doublement intéressés par le curage. Car premièrement une sortie de turbine envasée ça diminue énormément la production. Deuxièmement, quand on est envasé et qu'il y a une crue même modeste, le niveau monte et on risque d'être inondé. Périodiquement après les grosses crues ou moins importantes il arrive que nous demandions à curer la rivière. Il faut faire un dossier à l'administration qui si ne refuse pas, mais on sent très bien qu'il y a une réticence, l'administration la DDE et la pêche, et lorsqu'on nous donne l'autorisation on nous dit bon allez y curer mais ce que vous enlever devant vos turbines vous le remettez plus loin en bas. Alors je ne comprends absolument pas cette technique stupide, stupide, stupide je dis bien qui ne repose sur rien c'est absolument aberrant. Alors qu'on ne veuille pas que l'on vende ce que l'on sort je veux bien, qu'on le donne à la commune ça m'est égal je m'en fiche mais qu'on ne nous oppose pas des raisonnements aussi stupides. Voilà c'est tout » (Un producteur autonome d'hydroélectricité – Bassin du Thoré)

Un représentant de l'administration vient expliquer qu'en ce qui concerne les ensablements des cours d'eau caractérisés par des atterrissements notamment, le vrai débat est ailleurs. En effet, il insiste sur le fait qu'il ne faut pas confondre les conséquences et les causes. Ainsi ces problèmes d'engorgements du lit sont la conséquence de phénomènes qu'il convient de déterminer, afin d'agir efficacement et d'éviter ainsi de soigner ces conséquences, mais plutôt l'origine. Il préconise ainsi d'être attentif aux possibles origines de ces ensablements.

☹ « Ce matin j'ai vu de superbes atterrissements qui manifestement causent un problème dans un pont sauf que juste à l'amont il y a une chaussée au ¾ démolie, avec une belle brèche au milieu. Et que si l'on remet pas en état cette chaussée, l'atterrissement on va l'enlever et dans 6 mois il sera de retour. Il ne faut pas confondre les conséquences et les causes !!! » (Un représentant de la MISE – Bassin du Dadou)

5.1.2 Les barrages n'écrètent pas les crues !

Sur les bassins de l'Agout amont et du Sor la gestion des barrages lors des crues est vivement critiquée. En effet, rien ne serait fait pour réguler les crues au niveau des retenues. De plus, sur l'Agout amont, un élu affirme aujourd'hui que selon des études qu'il aurait mené en collaboration avec des ingénieurs, les barrages ont la capacité d'écrêter les crues. Sur le bassin du Sor, l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire (IIAHMN) et Voies Navigables de France (VNF) sont aussi très contestées dans leur gestion de l'eau. Elles sont soupçonnées de renvoyer toutes les eaux dans le Sor lors des crues et de ne pas se servir des barrages pour limiter leur importance, provoquant alors de fortes inondations.

☹ « On n'a pas parlé de l'effet de régulation des barrages sur les crues. J'attendais beaucoup du SAGE et j'étais un de ceux qui l'ont demandé avec vigueur, pour remettre les pendules à l'heure. Longtemps on a laissé croire sur ce bassin que les barrages n'avaient aucunes aptitudes pour réguler les crues de l'Agout. Or nous avons prouvé au niveau de notre association avec des ingénieurs qui en font partie, qu'il y a possibilité de trouver un compromis entre la production d'électricité l'hiver et l'assurance d'un minimum de protection vis à vis des crues. Et ce avec des creux qui pourraient être maintenus autour de 3 m en ce qui concerne la retenue de la Raviège ou du Laouzas. Mais cela nécessite un autre concept dans la gestion des barrages et aussi que les élus se préoccupent de la chose et fassent pression à ce niveau là, et je crois que c'est une revendication qui doit passer par l'intermédiaire du SAGE » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

☹ « Nous avons vu en 2000, j'étais témoin à ce moment là, avec 1m d'eau chez moi. Nous avons vu arriver à 9h15 quand on est parti de chez moi. A 11h je revenais et j'avais l'eau dedans. Ne venez pas me dire que l'eau est arrivée en 1h30. Si on n'avait pas rejeté à ce moment là une telle quantité d'eau, jointe au niveau de la plaine, ça n'est pas possible, techniquement ce n'est pas possible [...] C'est très bien de faire de l'argent avec de l'eau, mais il ne s'agit pas que ce soit au détriment des autres. Lâcher 3,4,5 jours plus tôt ça réduira le débits des rivières » (Un riverain – Bassin du Sor)

☹ « Autrement, l'institution ils nous ont eu un petit peu noyé des fois ! » (Un élu – Bassin du Sor)

☹ « Notre Sor n'est pas une rivière normale, elle est sous perfusion permanente. Il y a aussi VNF qui joue un rôle. On détourne, on remet, on envoie, on retire et pour nous c'est très difficile. On a toujours tendance à accuser l'IIAHMN. C'est une rivière très complexe, regarder le système de rivière (fiche à l'appui) » (Un élu - Bassin du Sor)

A ces accusations les gestionnaires des barrages répondent qu'ils font ce qu'ils peuvent dans la mesure du possible. Ils rappellent par ailleurs qu'il est difficile de prévoir une crue et d'agir en conséquences. D'autant plus que les alertes de crues sont trop tardives et souvent incertaines. Ainsi, dans le cas de lâchers préventifs, si la crue n'a finalement pas lieu, une crue artificielle aura alors été créée ; celle-ci pouvant causer alors des inondations. Les contestations auraient alors été nombreuses. Ils rappellent que la finalité des barrages n'a jamais été d'écarter et qu'ils ne peuvent que lisser les crues. Enfin, ils expliquent que les données climatiques peuvent être très diverses, et cela même d'une année sur l'autre, ce qui explique en partie la difficulté des prévisions.

⊗ « Pour les lâchers préventifs, c'est un sujet très complexe. Au mois de décembre nous avons fait tout ce qu'on pouvait pour limiter les conséquences et aussi d'informer et de répondre à vos questions, etc... C'est complexe car s'il suffisait à l'arrivée des crues de faire des lâchers préventifs on le ferait. On est informé des crues quelques heures à l'avance tout au plus, et on n'a pas le temps de vider nos réservoirs. Donc soit on provoque une crue avant la crue, mais un certain nombre de gens ne seraient pas très satisfaits surtout si la crue n'a pas lieu finalement. Soit on lâche un débit pas très important ce que l'on fait d'ailleurs, mais ça sert à rien. Quand une crue arrive on turbine tout ce qu'on peut, on turbine aussi vers l'autre versant. On demande à utiliser nos lacs de manière prioritaire, pour faire baisser le niveau. Sur le Tarn qui n'a pas de lacs, la crue de décembre, on a rien pu faire alors que sur l'Agout ça c'est je crois beaucoup mieux passé. On ne sait pas maîtriser les crues mais on fait beaucoup de chose dans ce sens là. Même dans la Loire ils ont été débordés, et pourtant ils sont équipés de réserves qui servent uniquement à la gestion des crues » (Un représentant EDF GEH Tarn Agout – Bassin Agout amont)

⊗ « L'institution tant qu'elle peut retenir elle retient croyez-moi! On a quand même des obligations ! Donc le barrage des Cammazes est fait pour stocker de la ressource pour l'eau potable, et ensuite soutenir les étiages. L'an dernier si le barrage n'avait pas existé je crois que le Sor aurait été à sec. Le bassin apporte en moyenne 22 Mm3. L'an dernier il en a apporté que 11. En 1992 il en apporté 43 Mm3. Le bassin contrôlé par ce barrage n'est que le 1/7 de ce qui est contrôlé au niveau de Blan. Donc effectivement je me plais toujours à dire qu'il ne pleut pas qu'en amont des barrages, mais aussi en aval [...]. C'est un ouvrage artificiel on ne peut pas le laisser déborder et prendre le risque. Même s'il pleut moins en aval qu'en amont je ne pense pas que l'inondation de 1992, les débits lâchés aux Cammazes aient été le 1/5 de ce qui a été comptabilisé au niveau de Blan. Même si nous avons la possibilité de lisser une crue, nous ne pouvons que la lisser. On met 8/10 jours pour résorber tout cela. Si le barrage n'était pas là ce serait arrivé brutalement. Il joue un rôle d'écarter mais n'a pas été conçu pour ça. Qu'est-ce que l'on nous dirait si le barrage était à moitié vide au moment où on entamait l'irrigation ? » (Un représentant de l'IAHMN – Bassin du Sor)

VNF, mis aussi en cause sur le bassin du Sor, expliquent que les raisons des inondations dans la plaine du Sor sont ailleurs et que les gestionnaire font ce qu'ils peuvent pour limiter l'importance des crues dans la limite du possible et des capacités techniques. Ainsi la capacité de remplissage des barrages est limitée. D'autre part, il est impossible d'inonder le canal du Midi. Il est rappelé aussi que leurs barrages ne sont pas prévus pour écarter les crues, et qu'il est dans ce cas difficile de manœuvrer. Enfin VNF note qu'il existe des relations de communication entre eux et les élus les plus directement concernés, pendant les crues en ce qui concerne leur gestion.

⊗ « En période de crue le débit de la rigole de la montagne vient s'ajouter au débit du Laudot. Au niveau de Saint Ferréol ce débit du Laudot va être stocké en partie. Mais il peut arriver qu'il devienne transparent (efficacité nulle puisqu'il est rempli). Arrivé au bas Laudot, on ne peut pas renvoyer cette eau vers le canal. La petite rigole de la plaine intercepte les eaux d'un petit bassin versant et en raison de son faible débit de transit, c'est délesté dans le Sor. On nous reproche d'inonder! Si on prend le dernier épisode pluvieux aux mois novembre et décembre l'année dernière, on a eu de l'eau qui était rejetée dans le bas Laudot, pratiquement toute l'eau qui arrivait du bassin versant, et puis on a quand même pris de l'eau dans la rigole de la plaine et on a inondé les chantiers du canal du midi qui étaient en cours. Tout ça pour ne pas déverser directement cette eau et alléger le Bas Laudot ; On a fait un tiers deux tiers et même davantage. Il s'est avéré que dans le bas Laudot

on a eu des inondations, mais c'est en partie le fait des embâcles et du mauvais entretien du ce cours d'eau, qui est en parti domanial. Dans cette partie là, il y a des aménagements qui ont été faits, des recalibrages, des constructions ont été établies et les apports ont changé par rapport à ce qu'on pouvait constater dans le passé. Je reviens sur le même épisode pluvieux, le barrage de Saint Ferréol est limité pour des problèmes techniques à 3,6 Mm3, et on a pris sur nous exploitants, de ne pas noyer le Bas Laudot par rapport à l'eau qui venait de l'amont du bassin versant et on a stocké dans le barrage jusqu'à 4,5 Mm3. Et l'eau qui arrivé dans le bas Laudot venait du moyen Laudot, qui a un bassin versant situé entre le bassin de Saint Ferréol et la plaine, y compris la rigole. Ce bassin versant suffisait à inonder cette partie aval. Pour les problèmes de crues de printemps le Lampy et Saint Ferréol ne sont pas des barrages écrêteurs, c'est clair ! [...] En période de crue nous avons des communes qui sont juste sous notre transit, Garrevaques, Blan. Quand les Cammazes arrivent à côte maxi, et qu'on va déléster beaucoup d'élus appellent directement ici pour connaître la situation. Nous n'avons rien à cacher sur la façon de fonctionner, donc on le dit : pour le moment ça devrait aller, ou oui on risque de lâcher. Il y a quand même une communication entre les élus locaux et nous. Il y a même des élus qui se déplacent pour bien voir qu'on stocke dans les barrages » (Voies Navigables de France – Bassin du Sor)

Un représentant de l'Etat exprime des doutes et son scepticisme sur l'efficacité d'écrêtement des crues par les barrages. Il illustre ses propos par l'exemple du barrage de la Raviège, qui n'a pu empêcher une crue de se produire sur le bassin, alors qu'il était vide.

⊗ « En 1995-1996 en décembre le lac de la Raviège étant quasiment vide. L'eau est arrivée et la crue a eu lieu quand même, comme quoi le barrage n'a pas fait office d'écrêteur de crue! » (Un représentant du CSP – Bassin de l'Agout amont))

Enfin, ce sont des considérations techniques de gestion des barrages qui sont mises en doute. C'est ainsi le cas pour les périodes de remplissage et de vidange des réservoirs, qui ne correspondent pas avec les périodes pluvieuses. Le barrage est donc inefficace en cas de crues aux périodes les plus exposées à ces phénomènes. Les calculs techniques et la réalité du terrain se trouvent ainsi confrontées.

⊗ « Simplement pour vous faire remarquer que la capacité de Razisse de 13Mm3. Avec le comité des barrages de France on a une interdiction de remplir ce barrage, il nous en reste plus que 9,5 Mm3 de stockage. Jusqu'à présent on nous disait qu'à partir du 1^{er} octobre jusqu'au 1^{er} avril vous baissez de 4m et après vous pouvez le remplir. Quel est le polytechnicien qui a calculé ? Il disait qu'en hiver c'était dangereux et qu'en été non. Alors que les pluies elles arrivent plutôt au printemps vers mai-juin. Alors quand le barrage est plein il y a plus de capacité de retenue et d'amortissement de la vague » (Un élu – Bassin du Dadou)

5.1.3 Les aménagements, l'urbanisation et l'évolution des paysages : des facteurs explicatifs face à l'augmentation des inondations.

Comme l'expliquait VNF précédemment, l'importance des aménagements qui ont eu lieu ces dernières décennies, et l'impact sur les écoulements que cela a entraîné, sont avancés par de nombreux acteurs pour expliquer l'importance des crues et des inondations. C'est en particulier sur le bassin du Sor que ces problèmes sont abordés.

Sur le bassin de l'Agout aval les interrogations sur ce même type de phénomènes apparaissent et les remarques sur certains aménagements favorisant les inondations sont montrés du doigt.

- Les aménagements responsables de la rapidité des crues sur le bassin du Sor.

Des acteurs et notamment des élus ont relevé un phénomène de rapidité des crues et une augmentation de leurs hauteurs d'eau sur le bassin du Sor. Les élus font ainsi remarquer qu'aujourd'hui avec de faibles pluies, le Sor est rapidement en crue contrairement à ce qu'ils ont connu dans le passé.

⊗ « Au mois janvier 2004, il a plu quoi ? Une journée ? On était déjà inondé ici ! » (Un élu – Bassin du Sor)

⊗ « Le souci aujourd'hui de Garrevaques c'est qu'il nous provient de plus en plus d'eau avec un minimum pluie, c'est à dire 80mm. Nous avons ce phénomène qui s'accroît. Depuis quelques années on voit que ça prend des proportions très fréquentes. Au mois de février par exemple il a fait 127mm, le Laudot il était à rebord. [...] Là c'est vraiment le problème majeur. Avant il fallait 120/130 mm pour qu'on voit un peu déborder le Sor. Parce qu'aujourd'hui on, construit, on canalise on fait des routes... » (Un élu – Bassin du Sor)

Ils expliquent ce phénomène récent par un ensemble de facteurs aggravants qui ont modifié le bassin versant. Ils désignent ainsi l'extension de l'urbanisme et l'imperméabilisation des sols.

⊗ « Nous avons aussi constaté une rapidité dans la réponse, c'est ça le plus important et le vrai problème. Il y a dix ans de ça nous avions les sols qui pompaient. Tandis que maintenant il y a beaucoup de lotissement avec toitures, et des rigoles canalisées ou du bassin versant du haut et moyen Laudot qui vont directement dans nos ouvrages. On est vite saturé. Avant on avait une réponse plus lente donc on pouvait faire des manœuvres et anticiper des situations » (VNF – Bassin du Sor)

⊗ « A cela se rajoute une urbanisation, une pression toulousaine énorme, donc très importante que l'on retrouve sur Revel, sur Sorèze qui a recalibré ses ruisseaux, notamment l'Orival. Sur Garrevaques qui s'urbanise comme elle le peut alors que tout est inondable, Palleville, Blan et donc l'urbanisation fait que là aussi il y a un changement. » (Un élu – Bassin du Sor)

Le remembrement qui a entraîné la disparition des haies qui freinaient les écoulements.

⊗ « Mais il y a aussi l'utilisation de la surface du territoire. On a supprimé les fossés et les haies qui renaient un petit peu, qui freinaient. Et au lieu de se passer en 6h, ça se passait en 24h... On a recalibré » (Un représentant de la pêche – Bassin du Sor)

⊗ « On s'est penché là-dessus, et effectivement c'est le déboisement qui provoque en partie ces crues. A cause de ces remembrements, c'est eux qui provoquent ça. L'eau met aujourd'hui 4h pour venir au lieu de 24h. A cause des remembrements et des déboisements bien sûr » (Un élu – Bassin du Sor)

⊗ « On n'a plus de prairies ! » (Un élu – Bassin du Sor)

⊗ « Les inondations il y a les causes naturelles contre lesquelles on n'y peut rien et puis les causes artificielles. Les causes artificielles ce sont les barrages, les détournements d'eau et les

chaussées des rivières etc... On n'enlèvera pas les inondations, mais on pourrait amoindrir les effets. A l'heure actuelle vous voyez à perte de vue. Tout ce manque de flore, fait que toutes les eaux quand elles arrivent de la montagne, elles s'écoulent très rapidement. » (Un riverain – Bassin du Sor)

D'autre part, nous pouvons noter qu'un problème de coût apparaît. En effet, ces inondations étant de plus en plus fréquentes les élus pour s'en protéger sont obligés de procéder à des aménagements coûteux, difficilement supportables, en particulier pour les petites communes.

⊗ « Il faut s'adapter. Au niveau communal il faut mettre des ponts aux dimensions adaptées. Tout ça, ça a un coût. C'est le souci majeur aujourd'hui » (Un élu – Bassin du Sor)

- Des interrogations sur les risques et les conséquences de l'évolution des aménagements et de la périurbanisation sur le bassin de l'Agout aval

Sur le bassin de l'Agout aval, les acteurs s'interrogent et s'inquiètent de ce phénomène. Ils semblent désireux d'anticiper les conséquences possibles et mettent en garde sur les risques d'inondation qui menacent aujourd'hui des espaces qui s'urbanisent et s'imperméabilisent de plus en plus.

De plus, de nombreux aménagements sont montrés du doigt. Ainsi sur la Durenque des riverains se plaignent des nombreuses erreurs qui ont été faites sur ce cours d'eau. Ces riverains s'interrogent alors sur les aménagements qui ont été effectués et qui favorisent la montée des eaux. Ce sont alors des problèmes de coût liés aux dégâts des inondations et que les assurances ne prennent pas toujours en charge qui sont soulevés. Ces mêmes riverains, conscients de la dynamique des cours d'eau et de la mobilité de leurs lits, s'interrogent et déplorent ce type d'aménagements qui sont réalisés au profit des intérêts économiques et au détriment des autres usagers.

⊗ « Il y a aussi les zones périurbaines, où on a de plus en plus d'imperméabilisation que ce soit par les voies, par les constructions et autres. Et on aura des soucis au bout de l'entonnoir. C'est une question qu'il faudrait abordée. Dans les zones périurbaines on aura des problèmes un jour, parce qu'à Lavour c'est pas l'Agout qui va nous amener les inondations, mais on aura sûrement de l'eau à certains endroits. A cause des zones qui s'imperméabilisent ! » (Un élu – Bassin Agout aval)

⊗ « Les surfaces qui ont été goudronnées, cimentées, en amont n'absorbent plus l'eau et rejettent plus rapidement. Il devrait y avoir des interdictions. Ils comptent faire des surfaces pour de grands magasins. Ils devraient à un certain moment tenir compte de tout ça ! Le remembrement des terres aussi au dessus. Ils ont enlevés toutes ces haies tous ces obstacles naturels qui permettent une infiltration qui maintenant n'existe plus et ça c'est très important. Il y a des aberrations. Un exemple précis, la rue des trois rois. Il y avait un égout bâti qui était plus haut que moi-même : 1m80 de haut sur 1m50 de large. Il a été comblé et remplacé par une buse de 50, trouvez moi l'explication ! » (Un riverain de la Durenque – Bassin Agout aval)

⊗ « Nous sur la Durenque il y a eu des aberrations de faites, on a rétréci son cours, dévié son cours, et d'autres choses aussi ! On nous a fait des sentiers piétonniers. Au préalable dans les années 1950 le cours avait été détourné par un parking en béton. Elle passe sous un immeuble ! Après les crues c'est un coût, et les assurances vont pas toujours prendre en charge et puis voilà hein ! [...] Il y a des parkings qu'on ne veut pas supprimer, etc. Il y a toute une politique d'utilisation. Ce respect qu'on doit avoir pour les cours d'eau... On dit bien que la rivière retrouve toujours son lit ! Tout ce coût maintenant de restauration de calibrage des berges, je m'interroge là dessus ! Les passerelles, les enrochements tout ça, c'est de l'argent gaspillé ! Et les bassins de rétention qui devraient être faits mais il y a une zone industrielle ou commerçante qui doit être construite, le Siala, c'est sur qu'économiquement bon !!!! Et nous on préférerait des bassins de rétention qui préviendrait un peu ! » (Un riverain de la Durenque – Bassin Agout aval)

Enfin un représentant du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc apporte une note positive pour les futurs aménagements, en expliquant qu'aujourd'hui les Plans de Prévention des Risques et les Plans Locaux d'Urbanisme existent. Ils permettent de dégager les élus de certaines responsabilités en établissant des zones dont l'occupation est prédéfinie, en prenant en compte notamment les zones inondables et d'éviter l'impact de certains aménagements préjudiciables à la prévention des inondations.

☺ « On parle beaucoup des aspects négatifs mais il y aussi des aspects positifs sur ce bassin du Thoré et je pense notamment à toutes ces procédures publiques qui sont en cours. Tu as évoqué les crues, je pense que le PPR qui a été approuvé c'est quand même un atout et c'est une chance pour l'ensemble des communes de la vallée du Thoré. Ça permet aux uns et aux autres notamment aux communes d'avoir aujourd'hui une limite qui est donnée par l'Etat, et j'allais dire dans les PLU ça dégage beaucoup les maires pour les futurs aménagements et les futurs développement des communes pour ne pas faire de bêtises nouvelles et éviter les dégâts pour les prochaines crues qui arriveraient. C'est un atout supplémentaire pour améliorer le développement des communes. Deuxième chose aussi c'est le schéma de prévention qui va suivre ce PPR. Là aussi normalement l'argent qui est engagé devrait permettre d'améliorer un certain nombre de chose. » (Un représentant du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc – Bassin du Thoré).

5.1.4 La prévention des crues et des inondations.

Sur la prévention des inondations quatre thèmes ont été abordés. L'annonce de crue est apparue comme un thème à débat, la prévision météorologique est caractérisée par des avis divergents, la cartographie des zones inondables est qualifiée d'obsolète et de déficiente et, enfin, le sujet de la prévention sur lequel il est demandé beaucoup plus d'attention.

- L'alerte de crue mise à mal mais jugée difficile.

L'alerte de crue est sérieusement critiquée en raison de sa faible efficacité. Un élu explique ainsi que les alertes faites par la Préfecture sont très largement critiquables. D'autre part, la multiplication des alertes inutiles entraîne la baisse de vigilance des riverains qui n'y croient plus. L'alerte de crue devient alors un signal inutile et une information dénuée de sens.

☹ « Si vous pouviez demander aux services de la sous préfecture d'être un peu plus efficaces au point de vue alerte de crue. Parce que quand on en a une à 3h du matin alors qu'il fait un clair de lune magnifique et qu'on annonce 3m/3.5m à Lavour et qu'il ne pleut pas depuis 15 jours/3 semaines. Et les personnes quand ont les a réveillé trois fois le matin, et bien à la quatrième ils nous envoient chier ! Et personne plus n'y croient ! » (Un élu – Bassin du Sor)

☹ « En 2003, sur Viviers j'ai eu 3 alertes météo d'inondation, et sincèrement on averti les citoyens qui sont inondables. Une fois, 2 fois, 3 fois rien ! Jusqu'au jour où ils auront laissé les meubles ! » (Un élu – Bassin du Sor)

Un élu soumet alors l'idée d'une annonce de crue particulière qui serait plus précise et qui concernerait juste les parties concernées, contrairement à une alerte de crue générale concernant un large territoire, et ce au niveau des barrages notamment.

☺ « Ce que je souhaiterais. C'est que l'information puisse mieux circuler. Effectivement je pense aux inondations de juin 2000, c'est effectivement le mois où vous avez été obligés de lâcher. A Soual, les discussions étaient et nombreuses et très importantes, en disant c'est la faute du barrage.

Je crois que l'information devrait mieux circuler. Et de dire que s'il continu à pleuvoir vous allez être obligés de surverser. C'est l'annonce de crue particulière par rapport à l'institution (IIAHMN). C'est pas simplement une annonce de crue générale » (Un élu – Bassin du Sor)

Un gestionnaire des barrages concerné par l'intervention précédente vient alors expliquer les difficultés de la prévision et des alertes, et notamment lorsqu'on le situe en amont d'un bassin versant où les phénomènes vont relativement vite et réduisent les capacités d'anticipation.

☺ *« L'annonce de crue c'est difficile. Plus c'est en amont plus c'est difficile. J'ai été en poste à Luchon. A Toulouse on a cette chance de savoir ce qui se passe sur tous les affluents de la Garonne. En fonction des temps d'arrivée, des vitesses d'augmentation, on peut dire ça va arriver à telle heure. Quand on est en amont on a très peu le temps. Peut être il faudrait faire une modélisation du bassin, et établir une corrélation entre les précipitations, l'intensité et le débit qui sera produit, donc la réactivité du bassin, et qui peut être très variable. On a essayer de connaître mais c'est pas très facile » (Un représentant de l'IIAHMN – Bassin du Sor)*

Nous pouvons noter ici que le Syndicat Mixte de Rivière Thoré Agout engage sur le Thoré un Plan de Prévention des Inondations, avec notamment une action spécifique pour l'alerte. Une démarche identique (plan global de prévention des inondations) est envisagée pour l'ensemble du bassin de l'Agout, dès qu'un maître d'ouvrage sera trouvé. Ce plan comprend aussi des travaux de prévention des inondations (champ d'expansion des crues, ...). La mise en place de ces outils répondraient effectivement aux attentes de ces usagers.

- Des avis divergents sur les alertes météo.

Certains remettent en question les alertes météorologiques en raison de son imprécision, qui rend difficile l'annonce et l'alerte de crue. La conséquence touche directement les usagers qui au bout de trois alertes, finalement inavérées, n'y croient plus et perdent confiance en ces alertes. Cela confirme les problèmes d'efficacité liés à l'alerte de crues. C'est une donnée jugée peu fiable et trop aléatoire pour être réellement efficace sur le terrain.

Mais un autre usager avance le fait que la météo est en mesure de fournir les données nécessaires et suffisantes pour prévoir assez justement les risques d'inondations. Ce sont donc ici deux discours contradictoires abordant pourtant les mêmes réalités.

☹ *« La météo n'est pas une science exacte. En 2003, sur Viviers j'ai eu 3 alertes météo d'inondation, et sincèrement on averti les citoyens qui sont inondables. Une fois, 2 fois, 3 fois rien, jusqu'au jour où ils auront laissés les meubles ! Au niveau de la météo ça cause un problème » (Un élu – Bassin du Sor)*

☺ *« L'eau est aussi dans l'air, la météo. On avait un bassin très mal contrôlé au niveau de la pluviométrie. Maintenant des radars ont été disposés et permettent de mieux cerner le bassin avec des améliorations aussi pour contrôler les écoulements d'eau sur le secteur de Fraïsse sur Agout. Je pense qu'il est bien important de contrôler l'ensemble du bassin Agout. La météorologie a les données nécessaires pour savoir ce qui se passe très précisément à tout moment » (Un élu – Représentant des riverains – Bassin de l'Agout amont)*

- Des élus réclament une cartographie fiable des zones inondables.

La cartographie informative publiée par la DIREN et le Conseil Régional que les services de l'Etat et notamment la DDE, utilisent est aujourd'hui jugée obsolète, même si elle a au moins le mérite d'avoir démontré l'utilité d'un tel document. Les élus attendent ainsi que les Plans de Prévention des Risques (PPR) viennent mettre à jour ce document en s'appuyant sur les réalités communales.

⊗ « Il faut savoir que la carte DIREN actuellement est appliquée à 100% par la DDE et il y a des secteurs qui sont inondés à chaque fois et qui ne sont pas sur la carte, et par contre des secteurs où on n'a jamais vu l'eau qui sont dans la zone inondable. Elle n'est pas fiable, j'ai fait un courrier au préfet pour le signaler, et par rapport au PPR en demandant à ce que vraiment des professionnels, des ingénieurs qui viennent sur le terrain et qui demandent aux gens de maintenant pas de il y a 100ans, pour voir l'évolution des inondations » (Un élu – Bassin du Sor)

⊗ « Je suis d'accord avec ça. Il y a des zones qui ne sont jamais inondées depuis très longtemps, et qui sont en bleu sur la carte. Le PPR je pense devrait réaliser l'actualisation. » (Un élu – Bassin du Sor)

- La fréquence des crues : un élément trop aléatoire.

Un élu fait remarquer la difficulté de prévision des crues, et notamment sur leurs fréquences : basées sur des données statistiques, elles ne sont que des ordres de grandeurs et elles ne garantissent aucunement que tel ou tel type de crue se produira à tel ou tel moment. Cet état de fait est confirmé par un représentant de l'administration qui explique qu'effectivement une crue extraordinaire, centennale par exemple peut avoir lieu sur deux ou trois années consécutives, alors que la statistique les prévoit une fois sur deux siècles consécutifs.

⊗ « Peut être que l'année prochaine on aura une crue millénaire et que l'année d'après la crue décennale ! » (Un élu – Bassin du Dadou)

⊗ « Tout à fait. Malheureusement au niveau des crues la statistique c'est comme la roulette : le même numéro peu sortir trois fois de suite, et ne peut sortir ensuite pendant x fois » (Un représentant de la MISE – Bassin du Dadou)

5.1.5 La prévention : des usagers en attentes.

Des riverains insistent sur la prévention des risques d'inondation qui devrait être plus importante auprès de l'ensemble des acteurs, afin d'informer sur les conséquences dramatiques que les crues peuvent causer. L'exemple des inondations du Travet en juin 2003 est ainsi présenté en exposant les dégâts causés par un « petit ruisseau busé », et rappelle la puissance de l'eau en cas de crues. La prévention est donc un thème important et ces riverains s'interrogent sur les actions concrètes établies dans ce sens par la Préfecture. Malgré des démarches effectuées pour des actions de prévention par ces riverains, il semble qu'ils n'aient pas eu de retour. Ce manque de communication et de transparence est un point négatif qu'il est important d'améliorer et d'éviter pour ne pas entraîner le désengagement des usagers dans le cadre de la mise en place SAGE Agout.

⊗ « Un tout petit ruisseau qui n'a pas été busé suffisamment, le Travet, en juin 2003, ça été très rapide avec des dégâts !!! Fallait passer pour le voir ! Quant on le voit, c'est minuscule, c'est un petit truc de rien du tout ! Dans cette rue les frigos et tout, les maisons !! La force de l'eau c'est quelque chose qu'on ne peut pas maîtriser on est impuissant. C'est pour ça que la prévention c'est quelque chose pour laquelle j'aimerais qu'on se bagarre et qu'on insiste » (Un représentant des riverains de la Durenque – Bassin de l'Agout amont)

⊗ « Depuis 1999, on est allé en préfecture, en mairie, au conseil régional, et on attend, il y a un projet, on ne sait trop rien et on espère toujours pour améliorer et est-ce que ça va vraiment améliorer ? La prévention ! Qu'est-ce on fait en préfecture ! Des alarmes, nettoyages des berges... » (Un représentant des riverains de la Durenque – Bassin de l'Agout aval)

5.2 EN PERIODE D'ETIAGE : UNE RESSOURCE EN EAU FORTEMENT CONVOITEE

5.2.1 Un soutien d'étiage nécessaire

Les différentes interventions des acteurs démontrent que le soutien d'étiage est nécessaire, et ce à plusieurs niveaux. Le soutien d'étiage permet de diluer les rejets polluants. En période sèche avec les débits beaucoup plus faibles des cours d'eau ces rejets constituent au final une importante partie du débit de la rivière. L'eau des cours d'eau est alors très chargée en pollution.

☺ « Les débits ont une incidence par rapport à la pollution c'est une évidence. Je me suis posé la question pourquoi en 1957, l'Agout s'est transformée en égout ! J'avais des biens familiaux à l'embouchure de l'Agout à la confluence avec le Tarn. Tous les ans on se baignait, pour les toulousains qui venaient profitaient du site, et en 1957 impossible de se baigner ! Elle était rouge, de la mousse, etc, etc. Longtemps je pensais que c'était ce que les mégisseries de Graulhet avaient rejeté. Or, cette année là, ce fut la mise en eau du barrage de la Raviège, et que quelque part il y a eu une relation de cause à effet » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

L'agriculture est fortement dépendante de ce soutien d'étiage, qui lui permet de trouver les quantités d'eau nécessaires pour satisfaire ses besoins d'irrigation.

☺ « Sur la problématique quantité. Au début des années 1990, nous avons été amené pour des problèmes de quantité et de qualité à négocier un volume d'eau à partir des St Peyres, de 15 M de m3. Une année comme l'an dernier on a été un peu juste, mais c'est le maximum qui puisse être lâché de là. L'an dernier on a lâcher 15 M de m3 en soutien d'étiage plus 1 Mm3 pour le soutien de l'eau potable. Il y avait un double objectif. Le premier subvenir aux besoins de l'agriculture de la fin des années 1980, où il y avait eu une augmentation des surfaces irriguées, et un second de diluer la pollution, sur le Thoré et sur l'Agout. Pour la dilution de la pollution l'objectif semble atteint, puisqu'il y a une amélioration, du moins visuelle qui peut être constaté » (Un représentant de la chambre d'agriculture – Bassin du Thoré)

Cela permet aussi de maintenir une quantité d'eau suffisante pour la production d'eau potable des communes qui pompent cette eau dans la rivière. Enfin, ce soutien d'étiage permet de maintenir un débit dans les cours d'eau et d'éviter leurs assecs, comme cela semble être le cas sur le Dadou. Un élu signale ainsi l'apport bénéfique des barrages du bassin du Dadou qui permettent de maintenir un débit dans cette rivière, malgré les critiques faites à l'encontre de ces ouvrages ; il précise qu'à un moment donné il faut faire des choix et savoir ce que l'on veut.

☺ « Le haut Dadou n'est pas réalimenté. On a observé l'an dernier les assecs en amont de Razisse, ce qui à priori ne s'est pas vu de mémoire d'homme. L'aval par contre est réalimenté par Razisse et Bancalié. C'est vrai que la rivière sans cette réalimentation là, je pense que l'on aurait de très très gros soucis. L'amont est peu concerné par les prélèvements, en tout cas pas significatifs. C'est surtout la partie aval. L'eau potable est prélevée soit bien sûr sur le complexe Razisse Bancalié soit plus en aval dans le secteur de Graulhet. C'est les deux gros points de prélèvements. C'est vrai que l'on a une rivière réalimentée. » (Un représentant de la MISE – Bassin du Dadou)

☺ « Il y a 50 ans sur le Dadou de juin à octobre nous n'avions pas d'eau, ce qui fait qu'il y a deux barrages qui se sont créés, Razisse (1949) et la Bancalié, pour tenir l'étiage de Graulhet, qui était gros consommateur d'eau, avec les mégisseries. Le département a fait une station il y a une

vingtaine d'années malheureusement aujourd'hui nous n'avons plus de mégisseries. Sur le Dadou il n'y a pas d'usines EDF, mais nous n'aurions pas les 2 barrages, l'étiage serait bien en dessous de ce que donnent les deux barrages, soit pour l'irrigation soit pour le maintien de la traversée de Graulhet. Il y a donc le pour et le contre. Avant on traversait le Dadou à pied pendant 4 mois à sec» (Producteur d'hydroélectricité et ancien élu – Bassin du Dadou)

5.2.2 Des débits annuels jugés trop faibles sur l'Agout amont.

- La faiblesse des débits a des répercussions pénalisantes.

Sur l'Agout amont la faiblesse des débits sur l'ensemble de l'année semble avoir des répercussions importantes sur l'état du cours d'eau. Les températures sont plus élevées et des algues se développent dans le lit de la rivière. D'autre part, l'activité de canoë kayak qui en subit directement les conséquences, exprime son désarroi. L'impact sur l'activité de loisirs et touristique est aussi abordé.

☹ « Le débit est bas toute l'année entre Pontviel et ici, et la température est élevée dans l'eau. Et il y a des petits tas d'algues qui se développent [...] » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

☹ « Même juste un petit peu plus d'eau suffirait à naviguer au moins pour les débutants, et une activité kayak beaucoup plus régulière, qui pourrait amener du monde et développer un côté touristique sur le site de Brassac » (Un représentant de l'activité du canoë kayak – Bassin de l'Agout amont)

- Le débit réservé fait débat

Ce débit est le débit minimum que les ouvrages de retenue d'eau doivent laisser passer pour permettre à la rivière d'écouler une lame d'eau suffisante pour la continuité de la vie aquatique. L'absence d'étude sur le sujet est largement reconnue, et les acteurs le soulignent. Un représentant du CSP explique qu'il faudrait au moins laisser passer le dixième du module à la place du quarantième pour que la rivière retrouve un aspect convenable.

☹ « Le module c'est le débit moyen de la rivière sur l'ensemble de l'année. Le débit réservé qui est fixé à l'aval des barrages, a été en général fixé à un quarantième du module, mais c'est un peu plus compliqué que ça. Puisqu'un certain nombre de concertation ont amené à un certain nombre de valeurs qui peuvent être variables, qui étaient considérées comme le débit qui était nécessaire à la bonne écologie de la rivière au moment où le choix a été fait. Il est vrai qu'aujourd'hui la réglementation évolue vers un débit minimum plus important, d'un dixième du module. Mais pour moi ça dépend énormément de chaque rivière. Aujourd'hui on n'a pas d'études qui disent qu'1/10 c'est bien et qu'1/40 du module c'est pas bien » (Directeur EDF GEH Tarn-Agout – Bassin Agout amont)

☹ « Tant que nous n'aurons pas une étude sur l'importance du débit (1m3, 0.5m3, ...) on ne pourra pas se prononcer. On pourra se prononcer sur l'affectif mais pas sur quelque chose de vérifiable et de palpable. C'est dans ce sens là, que EDF dit que c'est en fonction de la rivière, je le rejoins à ce niveau là. Sur l'Agout on ne pourra pas forcément transposer une étude qui a été proposée ailleurs. Il faut que l'étude soit menée en fonction de la réalité du terrain. La fédération du Tarn a un projet d'étude de ce type sur la rivière Agout. On espère que le CLE et le SAGE pourra favoriser une telle étude » (Un représentant de la pêche – Bassin Agout amont)

⊗ « Disons qu'on est au quarantième du module et il faudrait passer au dixième du module pour que la rivière retrouve un aspect acceptable, voire quelques fois davantage » (Un représentant du CSP – Bassin de l'Agout amont)

Sur le bassin du Sor le Débit Objectif Etiage est jugé trop élevé par un gestionnaire de barrage.

⊗ « En été les lachûres des barrages sont alignées sur la demande de l'ensemble des riverains du Sor. Donc on se tient au plus près des besoins que ce soit du soutien d'étiage que de la demande agricole. Ceci dit il est évident que lorsque la situation est tendue on peut être amenés à réduire le soutien d'étiage, mais actuellement on est en discussion avec l'agence par rapport au DOE qui est fixé par le SDAGE. Il est beaucoup trop élevé ! » (Un représentant de l'IAHMN – Bassin du Sor)

5.2.3 Des prélèvements d'eau contestés

En période sèche et d'étiage les prélèvements d'eau sont fortement contestés. Sont ainsi visés les retenues collinaires, les droits d'eau et les pompages dans la nappe. Les retenues collinaires sont ainsi désignées en responsable de l'aggravation de l'étiage et de l'assec du Dadou notamment.

⊗ « Il est vrai que le Dadou source durant l'été 2003 a été en assec total sur plus de 10 km au départ de la source. Nous avons été invités pour sauver ce qui pouvait l'être de la population piscicole et en particulier des écrevisses à pattes blanches qui sont si rares aujourd'hui. Deux opérations, fin juillet et début août, et je dois avouer que fin août nous nous interrogeons de savoir ce qui se passait vraiment sur ce cours d'eau. Il s'avère que dans le secteur légèrement en aval de St Salvi, systématiquement tous les chevelus à partir de sources ont vu se creuser avec ou sans autorisations des petites retenues collinaires qui ne servent pas du tout à l'irrigation, qui retiennent l'eau l'été, qui provoquent des échauffements qui perturbent le milieu, d'où la prolifération d'algues et la raréfaction de la population piscicole. Mais également provoque de très forte évaporation. Il est donc normal qu'en aval vous n'y retrouviez pas votre compte » (Un représentant de la pêche – Bassin du Dadou)

Les droits d'eau anciens et les détournements sont très contestés et sont estimés être aujourd'hui sans fondements. De plus leurs utilisations apparaissent inutiles et pénalisent les cours d'eau. C'est ainsi le cas sur le Bernazobre où de l'eau est redirigée dans les prés au détriment du cours d'eau. On parle même pour ce cas d'un problème de civisme.

⊗ « Pendant la sécheresse on constate que c'est un problème de règlement, ou des détournements d'eaux ancestraux sur lesquels personne ne veut revenir. Si bien qu'on a de l'eau qui part dans les prés qui sert à rien en tout cas pas à alimenter le ruisseau. Et la quantité d'eau qui est prise dans la rivière c'est environ 1/10 qui est rejeté de ce qui est pompé. Le gros problème c'est le problème de réglementation. Autant la gendarmerie va pesquer tous ceux qui arrosent en aérien, mais tous ce qui est détourné par les canaux personne ne le voit ! A partir de St Affrique, c'est terminé il n'y a plus d'eau dans le Bernazobre. C'est un problème et revenir sur un droit ancestral ça paraît difficile. Mais quelque part je pense qu'il y a un problème de civisme, et il me semble important qu'on revienne sur des vieux droits, qui n'ont plus lieu d'être » (Un élu – Bassin du Sor)

Enfin les pompages plus ou moins sauvages dans la nappe sont vivement critiqués. Un élu s'interroge alors sur les relations qui existent entre la nappe et le cours d'eau qui peuvent accentuer l'étiage. Une étude à ce sujet est d'ailleurs en projet et pouvant être réalisée dans le cadre du SAGE Agout.

☹ « Il y a tous un tas de personne qui ne se gênent pas pour faire des puits à 3m du Bernazobre, et de pomper ! Il y en a même qui sont cachés par des camionnettes » (Un représentant de la pêche – Bassin du Sor)

☹ « On a voulu lancer sur le Bernazobre une étude, mais il n'y que la commune de Viviers qui devait payer, et comme elle était très chère, les 20% à notre charge était quand même une somme un peu élevée, et on a donc donné le bébé à la chambre d'agriculture, on leur à fait un courrier pour voir s'ils pouvaient prendre en charge avec une participation des collectivités locales pour faire appel aux collectivités. Néanmoins je pense que maintenant cette étude pourrait être faite dans le cadre du SAGE, parce que le débat est récurrent. Certain disent qu'il n'y a aucun lien, et d'autres qui disent quand on pompe dans la nappe on pompe dans la rivière. Honnêtement je ne sais pas ! » (Un élu – Bassin du Sor)

5.2.4 La dégradation des zones humides par la gestion forestière : un facteur aggravant ?

La disparition des zones humides et leur rôle d'éponge tant pour les crues que pour les étiages apparaît logiquement dans cette partie concernant l'étiage. Ce sont ici les mêmes problèmes que pour le thème des crues qui apparaissent, avec une gestion forestière contestée en raison des disparitions des zones humides qu'elle semble causer. Les gestionnaires de la forêt répondent qu'ils sont conscients des nombreux impacts générés par leur activité et qu'ils travaillent sur un code de bonne pratique pour la sylviculture afin de les limiter.

☹ « J'aurais voulu savoir si les organismes de forêts prenaient en compte la modification du climat pour essayer d'adapter les essences, et s'ils étaient soucieux des dégâts causés par nos forestiers, entre autre sur les zones dites humides qui sont protégées par la loi Montagne, et là je peux vous assurer que c'est un véritable carnage, et je pense que ça touche la sécheresse et la préservation des milieux naturels. Est-ce que le SAGE va travailler en coopération avec l'ONF pour essayer de régler ce problème qui n'est peut être pas très connu mais qui est très grave ? Que ce soit Natura 2000 ou pas, c'est le même phénomène c'est le saccage systématique » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin du Sor)

☹ « C'est difficile de répondre comme ça. Est-ce qu'on est concerné par les étiages ? Si je dis non vous aller tous lever les bras au ciel. On est conscient, mais c'est très difficile à prendre en compte. La forêt par nature aide à produire, mais en même temps l'exploitation forestière de par les engins qu'elle utilise, parce qu'on travaille un matériau qui est lourd, donc forcément on travaille sur les couches superficielles du sol, et on dégrade. Mais si la forêt n'avait pas de valeur économique on peut se dire qu'il n'y en aurait plus aujourd'hui. Ceci dit on en est conscient, on y travaille. C'est moi qui siège à la CLE, on parle aussi dans le cadre du PPRI pour essayer de définir un code de bonne pratique en matière sylvicole et en matière de création de dessertes forestières » (Un représentant de l'ONF – Bassin du Sor)

5.2.5 Une réflexion nécessaire sur les conséquences de la sécheresse

La période de sécheresse qui a frappé la région et le bassin de l'Agout pendant l'été 2003 a marqué les esprits. Un élu rappelle alors que le manque d'eau est une problématique très importante. Il regrette aussi que la sécheresse de 2003 n'ait pas suffi à impulser une réflexion sur cette problématique, et craint de ce fait qu'en cas de retour d'un tel évènement personne n'y soit pas mieux préparé qu'auparavant. Un agriculteur demande ainsi que la ressource soit sécurisée car de telles périodes sèches mettent en péril son activité.

Certains acteurs conscients de ces problèmes de sécheresse aimeraient donc qu'une réflexion autour de cette problématique puisse avoir lieu. Et ce afin de tirer les enseignements d'un évènement qui peut tout à fait se reproduire, et d'être suffisamment préparé si une telle période de sécheresse venait à se renouveler.

⊗ « Je voudrais exprimer une sorte d'inquiétude, on parle beaucoup d'eau mais pas de sécheresse. Je crains que les enseignements de la sécheresse n'aient pas été tirés entièrement et par tout le monde » (Un élu – Bassin Agout amont)

⊗ « J'insiste pas sur la quantité, on a eu cette année des restrictions, on a perdu des sommes colossales qui vont au-delà des bénéfices. Bon, il y a eu des compensations de sécheresses mais qui n'ont pas compensé les pertes. D'où ce problème de qualité et de quantité, et qui remet en cause nos projets professionnels. Et qui vont jusqu'à créer des problèmes sociaux. Ces entreprises agricoles mêmes petites si elles disparaissent, c'est quelqu'un aussi qui est en difficulté. Pour nous c'est un problème majeur. On ne va pas développer l'irrigation, mais il faudrait quand même faire quelque chose pour sécuriser la ressource » (Un agriculteur – Bassin du Dadou)

UN CONSTAT

5 – L'EAU ET SA QUANTITE

DES FAIBLESSES

CRUES ET INONDATIONS

- Le curage une solutions contre les crues (d'après de nombreux acteurs) interdit par la loi !!!
- Les aménagements, l'urbanisation et l'évolution des paysages responsables des inondations, en particulier dans le bassin du Sor.
- La dégradation des zones humides par les gestionnaires de la forêt : les incidences sur les inondations.
- Les gestionnaires de barrages contestés dans leur gestion des ouvrages lors des crues, mais qui affirment faire le maximum
- Des élus en attente de relations de communication plus importantes avec les gestionnaires des barrages : alertes de crues locales.
- Des inquiétudes sur les risques d'inondation liées à la périurbanisation sur l'Agout aval.
- Une alerte de crue critiquée pour son inefficacité
- Des avis divergents sur l'efficacité des alertes météorologiques.
- Les difficultés de prévision des crues par les gestionnaires de barrages.
- Les fréquences statistiques d'occurrence des crues et la réalité.
- Des élus en attente de cartographies des zones inondables précises et actuelles.
- Des citoyens en attentes d'actions de prévention sur les risques d'inondations.

LA PERIODE D'ETIAGE

- Un soutien d'étiage utile et nécessaire : irrigation, AEP, limitation des pollutions
- Des prélèvements d'eau contestés : droits d'eau, retenues collinaires, pompages, ...
- Des interrogations sur l'impact de la dégradation des zones humides sur les débits étiages.
- Des débits faibles et pénalisants (développement d'algues, activité nautique limitées, etc..).
- Le débit réservé fait débat.
- Une réflexion non engagée sur les conséquences de la sécheresse.

DES ATOUTS

- Les crues jugées bénéfiques pour les cours d'eau.

6 L'EAU ET LES MILIEUX NATURELS : ENTRE MENACES, RICHESSES ET INDIFFERENCE.

Sur ce thème des milieux naturels les avis sont assez divers voire opposés. Certains ont ainsi relevés la qualité des milieux naturels, d'autres ont plutôt insisté sur les dégradations qu'ils ont subit. D'autre part, nous avons pu relever une certaine indifférence à propos des milieux naturels sur certains bassins.

6.1 DES MILIEUX NATURELS FRAGILISES ET PERTURBES

6.1.1 Un espace rivière dénaturée et dommageable pour la ressource en eau.

Les aménagements des cours d'eau à des fins diverses sont aujourd'hui assez vivement critiqués, notamment en raison des répercussions qu'ils ont entraînées sur les réserves en eau. L'importance du rôle des milieux naturels et des zones humides autour de la ressource en eau semble ainsi aujourd'hui reconnue, et notamment au travers des périodes de crues et des périodes de sécheresse qui touchent directement le quotidien de chacun.

La disparition de nombreuses zones humides est ainsi déplorée. Les fonctions de régulation de ces milieux des ressources en eau, notamment en période de crues et d'étiage sont très importantes. Pour qualifier ces disparitions un acteur parle même de saccage des zones humides de la part des forestiers.

⊗ « Maintenant ils sont protégés de par la loi (les milieux naturels). Mais jusqu'en 1992 il s'est fait un petit peu n'importe quoi ; tous les cours d'eau amont ont été redressés, recalibrés, le lit a été déplacé, et tout ça se sont des réserves d'eau qui n'ont plus existé. On a percé toutes ces poches d'eau, et évidemment quand il pleut, des grosses crues qui arrivent en aval et dès que la pluie cesse, on le voit sur les sources de la Vèbre et du Viau il faut que les agriculteurs amène de l'eau aux animaux pour boire car il n'y a plus d'eau dans leur ruisseau. Si on avait gardé ces réserves il y aurait un écoulement permanent dans le ruisseau même en période de forte sécheresse [...] La préservation des zones humides. Les tourbières les zones marécageuses qui sont de véritables réservoirs naturels, et par le passé on n'a pas assez réfléchi à ces choses là ». (Un représentant du CSP – Bassin de l'Agout amont)

⊗ « J'aurais voulu savoir si les organismes de forêts [...] étaient soucieux des dégâts causés par nos forestiers, entre autre sur les zones dites humides qui sont protégées par la loi Montagne, et là je peux vous assurer que c'est un véritable carnage, et je pense que ça touche la sécheresse et la préservation des milieux naturels. [...] Que ce soit Natura 2000 ou pas, c'est le même phénomène c'est le saccage systématique » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin du Sor)

Enfin, la disparition de la végétation rivulaire, de la ripisylve, ou de l'ensemble du couvert végétal, est aussi montrée du doigt ; un riverain explique ainsi qu'aujourd'hui on peut voir à perte de vue.

⊗ « En ce qui concerne l'environnement, je parle de la plaine de Massaguel - Verdalle. Autrefois, il n'y a pas si longtemps que ça, c'était une plantation de peupliers, toutes les parcelles étaient bordées et les petits ruisseaux qui alimentaient, ce qu'on appelle des béals ! A l'heure actuelle vous voyez à perte de vue. Tout ce manque de flore, fait que toutes les eaux quand elles arrivent de la montagne, elles s'écoulent très rapidement. » (Un riverain – Bassin du Sor)

Les ouvrages de retenue que sont les barrages, et en partie les grands barrages tels que la Bancalié sur le Dadou ou celui de la Raviège par exemple, sont désignés comme perturbateurs du milieu et de la vie de la rivière. Ils modifient l'écoulement des eaux et les débits avec des conséquences sur la vie aquatique. De plus, ces ouvrages créent un obstacle infranchissable pour la remontée des poissons migrateurs. Comme l'explique le représentant de la Mission Inter service de l'Eau (MISE), ce constat la est reconnu au niveau réglementaire et notamment par la Directive Cadre Européenne (DCE) sur l'eau, qui classe comme perturbé tout cours d'eau équipé d'un tel ouvrage.

⊗ « Pour en revenir à des choses un peu plus simples sur l'hydroélectricité. J'entends parler d'énergie propre. Il n'y a pas d'usages sans impacts. Il y a quand même au niveau du milieu, un impact de cloisonnement piscicole, de modification de régime des eaux. Alors je sais qu'il y a des obligations d'équipement... » (Association de défense de l'environnement - Bassin Agout amont)

⊗ « A partir du moment où une rivière comporte des ouvrages, comme Razisse le milieu est considéré comme perturbé par l'activité humaine. Ca ne veut pas dire que l'eau est de très mauvaise qualité. On n'a plus un milieu naturel. Quand on parle de cours d'eau de première catégorie, il ne faut pratiquement pas qu'il y ait de perturbations humaines. On peut très bien avoir une eau de qualité physico-chimique correcte, mais le milieu est considéré comme perturbé. Au niveau de la DCE, le Dadou en aval est considéré comme perturbé par la seule présence des barrages. C'est tout, c'est un constat » (Un représentant de la MISE)

6.1.2 Une faune perturbée : le problème des espèces introduites et invasives.

Les espèces animales ou végétales introduites et invasives attirent l'attention des acteurs et notamment des élus et des agriculteurs. Les espèces animales sont l'écrevisse, les ragondins, les cormorans et les cols verts. Les espèces végétales n'ont pas été désignées directement, mais il est évoqué le cas des algues. Toutes ces espèces inquiètent ces usagers. Il est aussi abordé le problème de ces introductions par rapport aux espèces originelles du bassin, qui, elles tendent à disparaître.

⊗ « On a quand un petit problème d'espèce introduite, je sais pas comment ça se passe sur l'Agout, faudrait demander au GEP Agout. Sur le Gijou en tout cas que ce soit en écrevisses ou les ragondins, les 3 ou 4 loutres qui restaient je ne sais pas jusqu'à quand elles vont y être, parce que les ragondins sont en train de monter. Les cormorans, il y a même eu des lâchers de colverts ce qui n'est pas forcément une très bonne chose. Le problème des ragondins et des écrevisses ça commence quand même à nous porter souci » (Un élu – Agout amont)

⊗ « Par rapport aux espèces invasives. En terme de pêche, il y un souci de reconquête de qualité de l'eau. A l'Agence de l'Eau je côtoie des personnes qui sont très sensibilisées au problème de l'anguille pour remonter leur population. Il y a un véritable travail à faire avec les pêcheurs ou le CSP, pour voir toutes ces introductions d'espèces. C'est pas la peine de faire quelque chose d'un côté si d'un autre côté il y a des carnassiers qui vont faire que tout va disparaître. Un autre souci c'est par rapport aux espèces végétales invasives » (Un élu – Bassin Agout aval)

⊗ « En surface on voit des algues. Un élévation de température due aussi au climat, et qui modifie la vie biologique de nos rivières, en développant des algues...Des moules on en voit de plus en plus, mais aussi des mammifères qui n'étaient pas là » (Un agriculteur – Bassin du Dadou)

6.1.3 Des perceptions négatives des rivières à l'aval

Un élu de l'Agout aborde un thème relatif à la perception de l'Agout sur le bassin de l'Agout aval, et nous informe ainsi sur la mauvaise image dont souffre cette rivière. L'Agout apparaît être une opportunité pour développer l'aspect touristique du bassin, mais il semble qu'une telle possibilité soit en partie freinée par la perception négative que les habitants du bassin ont de leur rivière ; l'Agout semble alors dépréciée. Les riverains ont tourné le dos à la rivière, qui renvoie une image plutôt répulsive.

⊗ « Lorsque j'étais en charge de la commission tourisme au précédent mandat de la Communauté de Communes on avait pas mal de contact avec les prestataires de tourisme et

effectivement le besoin d'utiliser l'Agout était ressorti très fréquemment. Mais par contre l'impression que j'ai eue, c'est que la vallée de l'Agout avait plus un aspect répulsif qu'attractif. Ce n'est peut être qu'un sentiment mais on a refait une opération de ce type et apparemment il semble bien que ce soit les mêmes sentiments qui soient remontés » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

6.1.4 Une fermeture inquiétante des milieux

Un élu s'inquiète de la fermeture des milieux et du difficile accès qui existe aujourd'hui pour atteindre les cours d'eau. Il déplore ainsi le fait qu'il devient délicat de pouvoir trouver un endroit paisible en bord de rivière. La disparition de certains usages agricoles qui entraînent en majeure partie cette fermeture des abords de rivière, devient aujourd'hui pénalisant pour les usages de loisirs en bord de rivière, avec une accessibilité de plus en plus pénible et rare.

☹ « Il y a un autre élément, on a parlé d'eau de baignade, il y a quand même aussi une certaine fermeture des milieux, sur plusieurs endroits le Haut Agout ou sur le Gijou et sur le Haut Dadou aussi. Ça devient de plus en plus difficile de s'approcher d'une rivière et de bénéficier d'une prairie et d'une sieste dans l'herbe tranquille à l'ombre. Il y a un embroussaillage qui est aussi préjudiciable à cet usage » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

6.2 DES RICHESSES ECOLOGIQUES, PAYSAGERES ET PATRIMONIALES A RECONQUERIR ET A PRESERVER

6.2.1 Des milieux naturels à forte valeur écologique

Des acteurs et notamment ceux qui ont une approche écologique et environnementale dans leurs usages et leurs activités, s'accordent à dire qu'il existe d'importantes richesses écologiques sur le bassin. Ce sont les cours d'eau reconnus d'une qualité indéniable, les zones humides (prairies, tourbières, ripisylve, ...) avec leur important rôle « d'éponge » et le patrimoine faunistique et floristique.

☺ « Je pense qu'il faudrait ne plus créer de grands ouvrages sur les cours d'eau, car nous avons un réseau de cours d'eau appréciable pour les pêcheurs, pour essayer de garder un patrimoine dans le cours d'eau tel qu'il est, d'y faire une gestion patrimoniale de nos cours d'eau » (Un représentant du CSP – Bassin de l'Agout amont)

☺ « Pour les milieux naturels, nous on les cartographie, on peut parler des tourbières même si elles sont moins présentes sur la vallée du Thoré, on peut parler aussi des prairies humides, des ripisylves qui ont rôle d'éponge, en période de pleines eaux elles accumulent et en période d'étiage elles restituent l'eau au milieu naturel [...] Faudrait que les pêcheurs s'expriment aussi, on est en tête de bassin on a un tas de chevelu avec des cours d'eau qui sont d'une qualité reconnue, avec un certain nombre d'espèce aussi patrimoniales, je pense que s'il y a beaucoup de pêcheurs c'est qu'ils y trouvent leur compte quand ils vont pêcher dans les ruisseaux de la Montagne Noire » (Un représentant du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc – Bassin du Thoré)

☺ « C'est une faune et c'est aussi une flore ! » (Un représentant des pêcheurs – Bassin du Dadou)

6.2.2 Un patrimoine bâti riche et diversifié.

Les mêmes catégories d'acteurs évoquent l'importance du patrimoine lié à l'eau. Celui-ci représente par ailleurs un atout touristique et un atout pour la gestion de la ressource en eau. Il s'agit ici des moulins et de la connaissance empirique des meuniers, des pratiques agricoles traditionnelles (pesquiers et béals), et du petit patrimoine lié à l'eau (lavoirs, fontaines, ...). Ces revendications sont fortes et montrent ainsi un attachement particulier à l'ensemble de ce patrimoine lié aux cours d'eau. Cette reconnaissance importante s'accompagne d'une volonté de réhabiliter l'ensemble de ces richesses patrimoniales.

☺ « Dans le Tarn il y avait 850 moulins qui existaient, et nos anciens savaient utiliser l'eau comme énergie. Au lieu de faire du tout nucléaire, avec le risque, je pense qu'il y a encore des solutions pour exploiter des sites, et qui ne sont pas encore exploités, ou remettre en état les moulins dans le cadre du patrimoine, au même titre qu'une église. Il y a des petits moulins magnifiques » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin de l'Agout aval)

☺ « Je crois que beaucoup de choses ont été dites. Moi j'ai une approche transversale de l'eau, je crois que peut être une chose n'a pas été soulignée, c'est l'aspect patrimoine rural lié à l'eau, on parle des pesquiers mais il y a aussi, beaucoup de fontaines, de lavoirs, ou autres qui mériteraient un travail d'inventaire et de restauration et de mise en valeur. C'est un attachement donc à une mémoire locale, et je crois que ça fait partie de l'enjeu que pourrait prendre le SAGE en terme de rénovation du patrimoine hydraulique » (Un représentant du CPIE – Bassin de l'Agout amont)

☺ « On peut aussi citer des techniques agricoles traditionnelles notamment tout le réseau pesquiers et béals. Malheureusement on n'a pas fait, mais j'espère qu'on va y arriver pour l'effet que ces réseaux ont d'une part sur le ralentissement de l'onde de crue, d'autre part sur la gestion de la ressource en eau et l'accumulation d'eau notamment dans ces prairies » (Un représentant du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc – Bassin du Thoré)

6.2.3 Une faune piscicole à reconquérir

La reconquête et la gestion des ressources piscicoles sont aujourd'hui caractérisées par une dynamique importante au sein des représentants de la pêche. La gestion patrimoniale mise en place dans le cadre de la reconquête de ces richesses piscicoles sur de nombreux cours d'eau a pour objectif de réhabiliter ce milieu particulier et les espèces patrimoniales

☺ « Depuis quelques temps la fédération a travaillé à l'élaboration d'un plan de gestion piscicole. Ce plan a délimité des zones cohérentes où le poisson, une espèce pouvait assurer son cycle de vie entier, et voir quels étaient les facteurs limitant ou favorisant qui existaient sur chaque secteur. Ce travail a été fait. Certaines administrations et organismes ont le document et une synthèse entre leurs mains. A partir de cette étude les associations de pêche et la fédération s'engagent sur des actions de réhabilitation du milieu ou de remise à niveau de certains milieux. Voilà où nous en sommes. Ça fait deux ans qu'on s'est lancés dans les actions proprement dites. Cette année on commence de manière efficace. On incite les associations à modifier leur mode de gestion, donc à ne plus déverser d'œuf d'alevins et de truitelles, et par contre on leur propose des améliorations du milieu qui semble avoir un impact favorisant la reproduction ou le grossissement du poisson, ou sa vie. Ses actions sont diverses et variées. Nous avons inclu cette fameuse étude pour les valeurs du débit réservé de l'Agout » (Un représentant de la pêche - Bassin de l'Agout amont)

6.2.4 La valorisation du milieu naturel par la création de réserves et de parcs suggérée par des élus.

Des élus soumettent l'idée de créer des parcs ou des zones où le milieu naturel et la rivière seraient mis à l'honneur, et notamment pour les activités ludiques et de pêche. L'aspect de réserve naturel apparaît fortement et notamment sur le fait de réimplanter la faune et la flore originelle au milieu. Ces propositions semblent être des éléments importants pour une dynamique de protection et de valorisation des milieux naturels et de leurs richesses écologiques, dans le cadre du SAGE Agout.

C'est ici une problématique intéressante à étudier mais il faudra veiller, si de tels cas se concrétisent, à ne pas négliger les autres milieux environnants au seul profit de ces réserves.

☺ « Je ne vois que les associations de pêche pour contribuer à renettayer des secteurs tous les ans, que ce soit dans la rivière ou aux bords pour y accéder à la pêche, voire créer des parcours de pêche carpes par exemple. On tenter de mettre les PPR définitivement pour aménager certains secteurs qui se trouvent en zone rouge et pour envisager de les transformer en parc naturel » (Un élu - Bassin de l'Agout amont)

☺ « Sur les gravières et les lacs, comme le Ludolac qui appartient à l'intercommunalité Tarn-Agout. Je pense qu'il faut aussi faire des réserves de milieux naturels je crois que c'est important. Il faut faire des réserves de rivières aussi, réimplanter la faune qui existait auparavant. Remettre ce qu'il y avait avant tout simplement » (Un élu - Bassin de l'Agout aval)

6.2.5 Des actions d'éducatons à l'environnement autour des cours d'eau.

Des associations de défense de l'environnement se sont exprimées au sujet d'un thème qui leur est cher, l'éducation à l'environnement. En premier lieu l'espace rivière apparaît être un formidable support pour l'observation des milieux naturels à des fins pédagogiques. Les représentants des propriétaires de moulins constatant d'importantes lacunes, affirme la nécessité d'éduquer sur les cours d'eau et leurs usages. Elles insistent sur l'importance du SAGE pour la reconnaissance de ces milieux et de leurs enjeux, et de l'opportunité de s'engager plus fermement dans cette dynamique à l'occasion du SAGE. Les représentants des propriétaires de moulins revendique leur participation dans le cadre du SAGE en raison de leur incontournable place et rôle dans la gestion des cours d'eau.

Le thème de l'éducation à l'environnement qui s'appuierait sur l'espace rivière pourrait jouer un rôle important pour la mobilisation des différents usagers, notamment des citoyens et des plus jeunes. Mais aussi pour une prise de conscience autour de la gestion de l'eau de l'ensemble des acteurs dans le cadre du SAGE Agout.

☺ « La rivière, l'ensemble des zones humides ce sont aussi des milieux d'observation et d'éducation à l'environnement essentiels. Nous, notre travail c'est à la fois de faire de la défense du patrimoine naturel, mais aussi de faire des animations et de l'éducation à l'environnement. Et c'est sûr que la rivière c'est vraiment pour nous un milieu privilégié » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement - Bassin de l'Agout amont)

☺ « Le thème de l'eau est un thème formidable d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté. Le SAGE est pour nous un support considérable pour faire prendre en compte tous les enjeux au delà du bassin Thoré-Agout, tous les enjeux liés à la préservation, de toute la qualité de vie, et de la qualité tout court. Il y a une démarche qui est engagée au niveau des mouvements d'éducation à l'environnement pour justement dire que ce n'est pas que la découverte du milieu, mais c'est l'éducation au comportement responsable et notamment dans le sens d'une meilleure gestion de

l'eau et d'une économie totale de toutes ces richesses, que ce soit l'eau ou autres » (Un représentant du CPIE – Bassin de l'Agout amont)

☺ *« Ils (les propriétaires de moulins) reçoivent les enfants des écoles ils ont des actions pédagogiques au niveau des rivières ils ont des relations cordiales avec tous les partenaires : pêcheurs, randonneurs, promeneurs. A l'heure actuelle notre association est en train de passer des accords pour les sentiers de randonnées qui se développent [...] Dans ce sens on aimerait être associés aux décisions puisque des propriétaires des moulins vivent au pied de l'eau, et c'est eux les premiers qui sont au courant de ce qui se passe au niveau des étiages, des crues et qui souvent tiennent des registres depuis des dizaines et des dizaines et parfois des centaines d'années. Et on développe aussi tout un tas d'actions au niveau pédagogique et qui portent leurs fruits.[...] On constate depuis quelques années que les enfants ne savent même pas que l'eau a été la première force qui a permis l'industrie locale dans ce fameux bassin Mazamet, Castres et Graulhet » (Un représentant de la fédération française des Amis des Moulins – Bassin du Dadou)*

6.2.6 Le cours d'eau : Un milieu naturel essentiel pour l'image locale et le développement du tourisme

Un élu de l'Agout amont explique que l'image et l'attrait des communes de ce sous bassin sont rattachés à l'eau. En prenant l'exemple des communes de Brassac, Vabre et Roquecourbe il exprime le fait que sans la rivière ces communes perdent de leur substance, puisque tout leur patrimoine et leur potentiel touristique dépendent de l'eau. Les paysages de l'eau sont aussi fortement appréciés et reconnus. De plus l'ensemble des activités qui s'y greffent comme le sport, le nautisme, la pêche et la randonnée dépendent de l'eau et des potentialités qu'offre le bassin.

Les cours d'eau et les milieux naturels apparaissent ainsi comme une richesse indispensable pour l'attrait touristique. Les acteurs, notamment sur la partie amont du bassin de l'Agout, reconnaissent l'importance que joue la ressource en eau dans leur image et leur développement.

☺ *« C'est une évidence Brassac, Vabre, Roquecourbe sans la rivière... !!! [...] Sans la rivière, sans l'environnement, sans l'eau qui a autour, sans les sagnes, sans les ruisseaux je dirais même sans les pesquiers !!! [...] C'est vachement important, tout notre patrimoine tourne autour de l'eau, tout notre attrait touristique tourne autour de l'eau. EDF y contribue avec les lacs, ce n'est pas que négatif, mais nos rivières c'est... !!! L' Agout supérieur, l'attrait touristique c'est l'eau, la forêt et nos paysages. » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)*

☺ *« On se rend compte souvent que les touristes se rapprochent des points d'eau, que ce soit des lacs, des rivières. De ce qui est sport ou animation nautique, pêche, randonnée etc, ce sont des pôles d'attraction, ça a vraiment une importance vitale dans le secteur en dehors des paysages de l'eau et du Sidobre, même sur la partie haute. Il n'y a pas des tonnes de pôles d'attraction pour le touriste » (Un représentant de l'activité de canoë kayak - Bassin de l'Agout amont)*

La présence nombreuse des moulins, et le patrimoine qu'ils représentent sont vivement soulignés par la Fédération Française des Amis des Moulins. Cette fédération qui réhabilite les moulins explique que c'est une richesse importante pour le tourisme en tant que patrimoine.

☺ *« Depuis des millénaires des propriétaires de moulins ont été les cantonniers des rivières, puisqu'ils habitent au bord des rivières. C'est eux qui pendant de longs siècles les ont entretenues. Aujourd'hui nous réhabilitons des anciens moulins. Et pour le Tarn c'est une richesse. Et le Tarn a une vocation touristique qui se développe de plus en plus [...] Donc cette richesse ne doit pas être ignorée et ça serait une grosse erreur que de considérer que c'est gens là n'existent pas. Il existent*

au niveau du patrimoine et touristique, conservation et savoir faire. » (Un représentant de la fédération française des Amis des Moulins – Bassin du Dadou)

Ne remettant pas en cause cet état de fait, d'autres tiennent à insister sur la maîtrise du tourisme, dans ces milieux dont la richesse naturelle est le principal attrait. Il faut ainsi allier tourisme et protection de l'environnement pour maintenir l'intérêt de ces sites. C'est d'un tourisme maîtrisé dont il est question pour éviter de faire « n'importe quoi » et d'engendrer pollutions et dégradations. Un représentant des pêcheurs préconise de préserver certains endroits pour éviter toutes destructions par l'activité touristique.

Les acteurs sont conscients de la nécessité de maîtriser le tourisme pour protéger les milieux naturels, qui en fondent l'intérêt.

☺ « En ce qui concerne la pêche et les poissons et le tourisme c'est quand même avec St Ferreol, le lac du Lampy, les Cammazes, les rigoles et le Sor. Ce sont des lieux qui attirent tant de touristes, mais ce sont des lieux à protéger » (Un représentant de la pêche – Bassin du Sor)

☺ « Quand j'ai parlé tout à l'heure de tourisme, j'entendais par là surtout sur les plans d'eau, d'un tourisme maîtrisé, je crois, toujours lié à une protection de l'environnement. Sur notre territoire ce n'est pas la côte méditerranéenne, ni les Alpes du nord. Donc c'est vrai qu'il y a une demande de plus en plus importante au niveau urbanisation, il y a une recherche plus importante de notre territoire par les résidences secondaires. On s'en aperçoit tous les jours, pour des demandes de foncier pour construire, du bâti, etc. Donc c'est vrai qu'il faut le maîtriser pas faire n'importe quoi! » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

☺ « Du tourisme il en faut c'est sûr mais est-ce qu'il faudra pas le canaliser, c'est à dire pour préserver certains endroits. Est-ce qu'il faudra pas réserver des tronçons entiers pour pas qu'il y ait des problèmes de pollutions » (Un représentant de la pêche de l'Hérault – Bassin de l'Agout amont)

6.3 DES INDIFFERENCES NOTABLES

Nous tenons à noter dans cette partie les nombreuses absences de réactions, que nous avons constatées au cours des réunions. Il fallut quelques fois relancer le sujet et illustrer par des exemples, pour essayer de tirer quelques éléments de perception des milieux naturels de la part des acteurs du bassin.

Pour certains acteurs en présence, l'eau et les cours d'eau ne font référence à aucun milieu naturel. La notion de milieu naturel n'est aucunement liée à l'eau. Quoiqu'il en soit, les milieux naturels liés à l'eau apparaissent parfois totalement méconnus sur certaines parties du bassin. Ainsi sur le sous bassin du Thoré, de l'Agout aval et du Dadou les réactions ont été timides. A l'inverse sur les bassins du Sor et de l'Agout amont, les réactions ont été rapides, ce qui témoigne d'une conscience et d'une certaine connaissance des milieux naturels.

Ce que nous pouvons en retenir c'est que cette prise en compte des milieux naturels liés à l'eau est plus importante sur le haut bassin de l'Agout qu'en plaine. Cela peut s'expliquer en partie par l'importance de l'activité agricole qui occupe la majeure partie de l'espace contrairement à la zone de montagne. Cela ayant pour effet de masquer les richesses écologiques probablement importantes mais méconnues.

Dans le cadre du SAGE, l'information sur les milieux naturels liés à l'eau semble primordiale pour une prise de conscience de ces milieux naturels et pour une réappropriation des cours d'eau. Il apparaît donc essentiel de favoriser une connaissance de ces milieux sur l'ensemble du bassin de l'Agout.

UN CONSTAT

6 - LES MILIEUX NATURELS

DES FAIBLESSES

- Un espace rivière dénaturé par les aménagements et dommageable pour la ressource en eau.
- Le problème des espèces introduites et invasives
- Des perceptions négatives des cours d'eau à l'aval du bassin.
- L'inquiétude de la fermeture des milieux
- Des milieux naturels méconnus

DES ATOUTS

- Des milieux naturels reconnus pour leur valeur écologique
- Un patrimoine riche et diversifié
- Des actions de mise en place de gestions patrimoniales des cours d'eau.
- Des élus mobilisés pour protéger les milieux naturels par la mise en place de réserves et de parcs « naturels ».
- Des actions d'éducatives à l'environnement autour des cours d'eau.
- Le cours d'eau : un milieu naturel essentiel pour l'image locale et le développement du tourisme

7 LA REGLEMENTATION ET L'EAU : DES INCOMPREHENSIONS

Des problèmes liés à la réglementation ont été relevés et soulignés par les acteurs. Ce sont des incompréhensions des lois qui définissent des droits d'usages et des normes le plus souvent incomprises par les acteurs, qui se voient dans l'obligation de les respecter. L'application de ces réglementations est assez controversée et notamment dans leur légitimité, voire même dans leur cohérence. Le représentant des agriculteurs s'inquiète alors d'un excès de réglementation qui pourrait fortement nuire à son activité.

Enfin un élu explique l'importance de la Directive Cadre Européenne sur l'eau et des obligations de résultats qu'elle entraîne sur la gestion de l'eau. Cette directive vient s'ajouter aux diverses réglementations et devra être prise en compte par l'ensemble des acteurs. Une information à ce niveau s'avère déjà nécessaire, puisque beaucoup d'acteurs ne semblent pas être vraiment très renseignés.

7.1 LES PRELEVEMENTS D'EAU : UNE MECONNAISSANCE DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.

Les droits de prélèvement d'eau et la réglementation qui s'y réfère semblent être assez méconnus par de nombreuses personnes aux dires d'un représentant du CSP. En effet, il explique que pour pouvoir prélever de l'eau dans les cours d'eau, une autorisation est nécessaire. Beaucoup prélèvent et semblent apprendre qu'il existe une réglementation à ce sujet lors de contrôles. Un effort d'information est ici à prévoir pour éviter des prélèvements non contrôlés avec des impacts sur la quantité de la ressource en eau et notamment en période sèche.

☹ *« Le problème des prélèvements d'eau. Il y a des gens qui ne l'ont pas pris en considération. Il y a des gens qui ne connaissent pas la réglementation là dessus. Il faut les informer davantage [...] Les eaux libres, les cours d'eau c'est réglementé. Il faut être autorisé pour prélever de l'eau dans les cours d'eau. Que ce soit pour l'irrigation ou pour de l'électricité. Nous sur le terrain on le voit. Mais il y a des gens qui ignorent encore cette réglementation » (Un représentant du CSP – Bassin de l'Agout amont)*

7.2 LES DROITS D'EAU ANCIENS : DES DROITS LARGEMENT CONTESTES.

Les droits d'eau anciens qui autorisent à chaque détenteur à prélever une quantité d'eau plus ou moins bien définie sont contestés par certains élus et ce sur plusieurs points. L'ancienneté de ces droits est tout d'abord critiquée. Pour ces élus ces anciens droits n'ont plus lieu d'être aujourd'hui. Ils ne sont plus adaptés et ne correspondent plus à des besoins réels, comme ce fut le cas dans le passé. Pourtant ils sont aujourd'hui toujours valables. C'est donc un lourd problème lié à la réglementation. La question est posée alors directement de revenir sur ces droits, même s'ils ont conscience que c'est un point difficile.

La récurrence des problèmes liés à ces droits auxquels sont confrontés les élus les inquiète. Ils craignent qu'à l'avenir ce sujet ne devienne « une usine à gaz » et soit source de différends entre les différents usagers de l'eau

C'est donc un sujet important à prendre en compte, car il existe ici de nombreux conflits latents entre des usagers de l'eau.

⊗ « Beaucoup de questions qui se posent actuellement sur les droits d'eau. Dans les campagnes il y avait des droits d'eau, par rapport aux usines aussi. Il y en a qui avaient le droit d'utiliser l'eau le lundi, d'autres le mardi, etc. Ce sont des réglementations qui sortent de temps en temps des ténèbres ! C'est un problème qu'on retrouve très régulièrement, des petites chamailleries entre voisins, par rapport à ces droits d'eau. Ce sont des choses qu'il ne faudra pas non plus peut être négliger. Faut pas que ça devienne non plus une usine à gaz ! » (Un élu – Bassin du Thoré)

⊗ « Au niveau du Bernazobre, étant étranger à la région, je découvre. Pendant la sécheresse on constate que c'est un problème de règlement, où des détournements d'eaux ancestraux sur lesquels personne ne veut revenir. Si bien qu'on a de l'eau qui part dans les près qui sert à rien en tout cas pas à alimenter le ruisseau. Et la quantité d'eau qui est prise dans la rivière, et c'est environ 1/10 qui est rejeté de ce qui est pompé. Le gros problème c'est le problème de réglementation. [...] C'est un problème, et revenir sur un droit ancestral ça paraît difficile. Mais quelque part je pense qu'il y a un problème de civisme, et il me semble important qu'on revienne sur des vieux droits, qui n'ont plus lieu d'être » (Un élu – Bassin du Sor)

7.3 LES CURAGES : UNE INTERDICTION CRITIQUEE.

Les questions concernant le curage sont nombreuses comme nous avons déjà eu l'occasion de le voir. L'interdiction du curage des rivières est aujourd'hui très mal perçue et beaucoup s'interrogent sur les raisons de cette loi qui est venue du jour au lendemain interdire cet usage du cours d'eau.

Les acteurs concernés font valoir que le curage et l'extraction des matériaux en lit mineur a toujours existé. D'où l'incompréhension face à cette interdiction récente.

⊗ « Pourquoi aujourd'hui ces curages ne sont plus autorisés ? Autrefois on voyait les entrepreneurs qui collectaient le sable, dans les rivières il y avait du poisson tout ce qu'il fallait, aujourd'hui il n'y a plus de poissons mais il y a du sable. Alors qu'est ce qu'il faut faire. Est-ce tout simplement un problème de pêche ou de quoi ? » (Un représentant de l'association de défense de l'environnement – Bassin du Thoré)

Un élu déplore que malgré les inondations qui ont touché la vallée du Thoré en 1999, des dérogations ne soit pas possible. Ils ne peuvent alors pas répondre aux attentes de leurs citoyens. Le curage comme nous avons pu le voir étant jugé comme une solution pour réduire l'impact des inondations de la part de nombreux acteurs, sa réaction est donc logique. De plus c'est la responsabilité des élus qui est ici directement mise en cause : il leur est interdit d'agir pour protéger les habitants de sa commune, en interdisant le curage des rivières.

⊗ « Il paraît quand même évident qu'à situation exceptionnelle les élus aient aussi la possibilité de s'exprimer auprès de l'administration et de demander des dérogations. Au même titre que s'il ne s'était pas passé toutes ces inondations, il y aurait certainement pas des questions de curages ou de quoi que ce soit aujourd'hui. Ça reste quelque chose qui est encore d'actualité. Et les élus de jouer notre rôle par rapport aux usagers, des inquiétudes des uns et des autres. C'est une situation exceptionnelle que nous avons vécu, il peut être des mesures exceptionnelles à prendre » (Un élu – Bassin du Thoré)

Enfin un producteur d'hydroélectricité évoque une technique qu'il qualifie de stupide : celle-ci consiste à enlever le matériau à l'endroit précis qui fait l'objet de cette requête, mais qu'il faut replacer plus en aval dans le cours d'eau. L'incompréhension est ici totale et met fortement en doute la compétence des services de l'Etat, à ses yeux.

⊗ « Périodiquement après les grosses crues ou moins importantes il arrive que nous demandions à curer la rivière. Il faut faire un dossier à l'administration qui si ne refuse pas ! mais on sent très bien qu'il y a une réticence, l'administration, la DDE et la pêche, et lorsqu'on nous donne l'autorisation on nous dit bon allez y curer mais ce que vous enlever devant vos turbines vous le remettez plus loin en bas. Alors je ne comprends absolument pas cette technique stupide, stupide, stupide je dis bien qui ne repose sur rien c'est absolument aberrant. Alors qu'on ne veuille pas que l'on vende ce que l'on sort je veux bien, qu'on le donne à la commune ça m'est égal je m'en fiche mais qu'on ne nous oppose pas des raisonnements aussi stupides !!! Voilà c'est tout » (Un producteur d'hydroélectricité – Bassin du Thoré)

Les nombreuses interrogations concernant le curage des rivières sont un problème important sur le bassin qu'il est important de résoudre et de discuter avec les acteurs qui sont demandeurs. Par ailleurs des problèmes de communications et d'informations semblent exister entre les services de l'Etat qui appliquent cette réglementation et les usagers qui doivent la respecter sans trop en connaître les raisons semble-t-il !

7.4 LES NORMES ET LA SECURITE PUBLIQUE : DES INTERROGATIONS SUR LEUR LEGITIMITE

Les normes définies par la réglementation ont été critiquées en remettant en cause leur légitimité et leur cohérence. Ce sont les élus qui se sont assez exprimés sur le sujet. Deux sujets ont été abordés : les normes concernant la potabilité de l'eau et celles concernant les évacuateurs de crues des barrages. Elles ont des incidences directes sur les parties concernées, puisqu'elles entraînent forcément des modifications sur les éléments concernés.

En ce qui concerne l'eau potable un élu fait remarquer que les normes ont été resserrées. Cela leur oblige alors à traiter plus souvent cette eau, ce qui détériore sa qualité gustative, à laquelle sont attachés les consommateurs. De ce fait, l'ensemble des élus concernés sur le bassin de l'Agout amont doute d'une part de l'efficacité sur le plan sanitaire de ces traitements et d'autre part de la légitimité de ces normes. Les élus ne semblent pas convaincus par le durcissement de ces normes. Ainsi à leurs yeux, la présence d'éléments tels que les coliformes ne semblent pas représenter un danger aussi important que les normes le définissent ; cela fait partie d'un cycle naturel.

Ces revendications de la part des élus témoignent entre autres des difficultés qu'ils ont aujourd'hui à pouvoir assumer les responsabilités en terme de salubrité et de santé publique pour la distribution d'eau potable. En effet, le resserrement des normes les oblige à adopter une vigilance permanente pour respecter les normes et pour veiller à la satisfaction des consommateurs, en plus des autres fonctions qu'ils doivent assumer.

⊗ « Les normes ont été resserrées et on a l'impression que les services de l'Etat ouvrent les parapluies au moindre coliforme. Et ce qui est récurrent, il neige, les animaux meurent dans la nature, ils se décomposent, les eaux de fonte vont sur nos captages et à tous les coups et à tous les cycles de dégel on a des problèmes sur les captages. Ça dure depuis que le monde est monde. Ce n'est pas une pollution qui est forcément grave grave, mais on doit arrêter la distribution. On ne l'arrête pas, on met un coup de javel et puis c'est bon. Je suis pas le seul dans ce cas j'imagine. Sur notre commune c'est de l'eau de source. C'est pour ça que l'on est très sensible aux variations d'analyses.

Ce qui m'interpelle quand même c'est que les habitants sont attachés à cette eau de source et que les services de l'Etat nous obligent de plus en plus à traiter et à mettre des bâches de reprise » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

⊗ « C'est vrai qu'il y a un problème d'ordre général. On en a discuté avec les autres maires collègues. On nous conduit de plus en plus à distribuer de l'eau de qualité sanitaire irréprochable mais de qualité gustative lamentable. On n'est pas très sûr qu'on y a gagné. Mais est-ce que c'est bon aussi pour la santé c'est pas toujours évident ! » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

Un autre problème relatif aux normes est apparu. Il concerne les évacuateurs de crues des grands barrages. En effet, aujourd'hui une nouvelle norme remplace la précédente considérée comme étant peu satisfaisante. Ce changement entraîne d'une part des modifications importantes dans l'usage de ces barrages et d'autre part des coûts importants en raison des travaux de remise aux normes. Dans l'extrait suivant, c'est le cas du barrage de Razisse qui est abordé.

En premier lieu la capacité utile du barrage a été largement réduite, puisque il y a une interdiction de le remplir. D'autre part, pour mettre l'évacuateur du barrage aux normes il est nécessaire de casser la digue actuelle et de la reconstruire aux nouvelles normes. C'est là qu'apparaissent les incompréhensions de cet élu qui s'interroge sur la pertinence de cette norme. Effectivement celle qui était en vigueur auparavant correspondait à une crue bicentennale (200 ans), alors qu'aujourd'hui c'est une crue décennale (10.000 ans). Il se demande alors pourquoi ce ne serait pas la crue centennale (100.000 ans). Cet élu s'interroge aussi sur la note de frais qui est adressée à une seule structure alors que les usages en sont divers. Le conflit d'usage apparaît alors.

Le manque d'information et de communication entre ceux qui définissent des réglementations et ceux à qui elles s'adressent semblent être encore ici une réalité. Un représentant des services de l'Etat explique alors que c'est une question de sécurité publique, et qu'il n'est pas pensable de prendre un risque tel que celui de la rupture d'un barrage. C'est en ce sens que les normes évoluent, pour réduire les risques au maximum. Ainsi une crue décennale n'a que très peu de probabilités de se produire, mais présente tout de même un risque. Mais ils sont tout deux d'accord pour que le financement concerne tous les usagers.

⊗ « Simplement pour vous faire remarquer que la capacité de Razisse de 13Mm3. Avec le comité des barrages de France on a une interdiction de remplir ce barrage, il nous en reste plus que 9,5 Mm3 de stockage [...] On nous oblige à faire un évacuateur de crue décennale. Le barrage a été construit en 1954, avec des normes d'évacuateur bicentennale. C'est-à-dire 240 m3/s, et maintenant il nous faut faire un évacuateur pour 560m3/s. Mais tout ça c'est pour éviter que le barrage ne s'effondre ! C'est vrai que c'est pour la sécurité. Mais il n'y a plus de raison de faire une crue centennale. On est obligé de casser la digue et de faire un investissement de 30M de francs. C'est colossal [...] Et maintenant on demande au syndicat du Dadou de payer ces frais, moi je considère que c'est quelque chose qui doit être partagé entre les différents partenaires qui utilisent cette eau » (Un élu – Bassin du Dadou)

⊗ « Le fond du problème c'est qu'on est devant un barrage qui est classé comme intéressant la sécurité publique. Ça veut dire que s'il y a rupture de cet ouvrage, il y aurait des conséquences graves sur l'aval [...] Bon pour la décennale etc... bon c'est une norme. Ça correspond en clair à une crue considérée non pas comme indépassable, mais comme très peu probablement dépassable. L'abaissement de la retenue est une sécurité On passe de 200 ans à 500 ans. Ça veut dire que la situation actuelle n'est pas satisfaisante [...] Il y a un risque, nos petits enfants ne verront peut être jamais le moindre ennui, ce que je souhaite, mais on sait qu'il y a un risque. Il faudra trouver de toute façon d'une manière ou d'une autre une solution pour financer ceci. C'est une eau qui est utile pas simplement pour l'eau potable, et je suis d'accord sur ce point, ce qui justifie les financements des collectivités au sens large » (Un représentant de la MISE – Bassin du Dadou)

7.5 LES CAPTAGES : UNE REGLEMENTATION CONTESTEE.

Un élu de l'amont se plaint ainsi d'une réglementation qui tend à privilégier la gestion d'un seul captage. Sur certaines communes leur nombre peut être largement supérieur à la dizaine.

La remise en question de cette réglementation par les élus est liée au manque de compréhension du bien-fondé de celle-ci. Pour les élus c'est plus une perte qu'un gain en terme de sécurité. En effet, si l'eau consommée provient d'un seul captage et qu'elle vient à être impropre à la consommation il n'existe plus d'autres points de captage pour pallier à la demande.

Leurs responsabilités en terme de sécurité et la perte d'autonomie en matière de distribution semblent être deux facteurs concomitants sources d'inquiétudes chez les élus.

« Ça me rappelle notre problème. On nous pousse aujourd'hui énormément à ne pas avoir 20, 30, 40 captages, à essayer d'en avoir un de gros au lieu de 15 petits. Je suis pas tout à fait sûr que ça renforce la sécurité. Parce qu'un gros captage pollué, c'est toute la population qui n'a plus d'eau, alors que lorsqu'il y en a 15 c'est plus difficile d'être en manque. Il y a une volonté au niveau de l'Etat de nous pousser vers des grosses ressources bien contrôlées. Je me demande si c'est vraiment une bonne affaire, en tout cas pour l'autonomie ce n'est pas une bonne affaire, même pour la sécurité » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

7.6 LES EXCES DE REGLEMENTATION : DES INQUIETUDES DE LA PART DU MONDE AGRICOLE.

Un représentant de l'activité agricole exprime ses inquiétudes quant à la multiplication des aspects réglementaires qui touchent la profession. Cet aspect semble être reconnu par les services de l'Etat, et cette personne s'interroge sur les choix futurs. A savoir s'il existe une réelle volonté de maintenir et d'épauler l'agriculture où bien de participer à sa perte ! Ces propos sont forts mais témoignent des difficultés du monde agricole face aux impératifs économiques et environnementaux.

⊗ « Pour avoir participé à quelques rencontres avec la MISE, je crois que l'excès de réglementation est en train de les tuer (les agriculteurs) [...] L'excès de réglementation est en train de tuer ce qui existe déjà, alors il faudra bientôt que l'on sache ce que l'on veut faire » (Un représentant de la chambre d'agriculture – Bassin du Thore)

Force est de constater que le monde agricole, par le biais de ses organismes professionnels a toujours privilégié l'accord amiable, avec engagement de respect de bonnes pratiques par exemple (type fertimieux) et essaie en général avec un certain succès localement, de limiter les actions réglementaires, sauf quand elles sont incontournables. On renverra à la non extension de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates (ferti-mieux), à la mise en place tardive des compteurs pour l'irrigation (la procédure mandataire est gérée par la Chambre d'Agriculture), et à l'absence de GRAMIP dans le Tarn.

7.7 LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE : DES OBLIGATIONS DE RESULTATS A NE PAS OUBLIER ET A BIEN PRENDRE EN COMPTE.

Un élu a tenu à aborder le thème de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE), et a insisté sur le fait qu'il est important que chacun et notamment les élus prennent bien conscience de l'importance de cette directive. L'obligation de résultats dans les quinze prochaines années est une réalité et il rappelle que des sanctions seront prises en cas de manquement à ces obligations de résultats. L'enjeu de cette directive est un élément important aux yeux de cet élu, et invite chacun à la prendre rapidement en compte.

L'information au sujet de cette directive s'avère importante, notamment dans le cadre du SAGE. Ainsi la superposition du SAGE et de la DCE mérite une information précise afin que chacun puisse s'approprier et mesurer les enjeux liés à la gestion de l'eau.

⊗ « En toile de fond nous avons la DCE sur l'eau. Jusque là on était sur des obligations de moyens, avec la DCE on arrive à des obligations de résultats, donc sont en cours de définition des objectifs d'atteinte de bonne qualité écologique des eaux pour 2015 [...] La DCE va nous donner des normes qui seront définies en 2007, pour tous les états membres, même les nouveaux venus du 1er

mai. Il faut que tout le monde et les élus prennent conscience de ça : on est sur des obligations de résultats. Donc si on définit qu'une qualité de l'eau sera à tant de mg de nitrates, de microgrammes de pesticides, de métaux, il faudra s'y tenir sans ça il y aura certainement des pénalités » (Un élu – Agriculteur - Bassin de l'Agout aval)

UN CONSTAT

7 – LA REGLEMENTATION

DES FAIBLESSES

- Une méconnaissance de la réglementation concernant les prélèvements d'eau
- Des droits d'eau contestés
- La réglementation du curage fortement critiquée
- La remise en cause de certaines normes et de leur légitimité
- La profession agricole dénonce un excès de réglementation qui menace son activité

DES ATOUTS

- Un élu rappelle qu'il est important de bien prendre conscience des objectifs de résultats sur la qualité des eaux imposés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

8 LES USAGES DE L'EAU : UNE RESSOURCE FORTEMENT CONVOITEE SUJETTE A DE MULTIPLES REVENDICATIONS

Chaque usager a sa propre utilisation de l'eau ou de l'espace qui influe directement sur la ressource en eau et sa gestion. Certains usages peuvent avoir des répercussions sur d'autres, notamment en les pénalisant, et ainsi entraîner le mécontentement. C'est ainsi qu'apparaissent des conflits autour de la ressource en eau opposant alors divers acteurs de l'eau.

L'existence de ces conflits est l'objet de blocages entre les usagers de l'eau. Ces attitudes peuvent totalement annihiler toute action de la part des collectivités ou d'autres usagers ; voire entraîner la dégradation volontaire de l'objet ou de l'espace au centre du conflit par des attitudes de malveillance, atteignant un statut de crise très fort.

La prise en compte de ces conflits d'usage s'avère ainsi primordiale pour le SAGE Agout afin d'éviter tout blocage ultérieur dans le processus d'élaboration. C'est pourquoi cette partie a pour but de montrer les conflits d'usages apparus au cours des réunions du SAGE Agout. Nous avons distingué trois types de conflits : les conflits déclarés, les conflits émergents et enfin les conflits potentiels. L'objectif est donc de bien prendre connaissance des conflits d'usages effectifs tout autant que ceux qui sont en phase d'émergence, ou bien encore ceux qui pourraient potentiellement éclater.

8.1 DES CONFLITS DECLARES

Les conflits avérés sont les conflits d'usages qui sont précisément exprimés et revendiqués par les acteurs concernés ; les oppositions sont ainsi assez bien marquées.

Les conflits d'usages sont donc bien caractérisés, puisque chacun désigne et identifie parfaitement ses problèmes et les acteurs (et les usages associés) qui en sont la cause, du moins de leur point de vue.

Les revendications opposent ainsi divers acteurs en conflit pour une même ressource sur le même espace. Ainsi des usages remettent en cause la pratique d'autres usages qui sont alors source de contestations plus ou moins virulentes et passionnées.

Au centre des conflits il existe un élément principal de discorde, un usage, qui anime les oppositions et qui fonde le centre des problèmes relevés. Il est apparu ainsi que les pratiques agricoles, les barrages, certaines activités industrielles et la forêt constituaient les origines d'importants conflits d'usages.

8.1.1 Les pratiques agricoles remises en cause

Les pratiques agricoles sont contestées en raison de leurs conséquences sur la qualité et les usages de l'eau. Mais les représentants de l'agriculture estiment que les diverses accusations ne sont pas fondées. L'action que la

profession a menée dans le cadre d'une meilleure gestion de l'eau, est avancée comme preuve de leur bonne volonté et de leur préoccupation ancienne de certains problèmes.

Mais une partie des acteurs expriment le fait que les pratiques agricoles doivent être modifiées pour limiter les impacts de l'activité agricole sur la ressource en eau. La profession agricole semble être volontaire mais elle doit aussi faire face aux impératifs économiques pour subsister, et utilise l'argument de la faible flexibilité des systèmes agricoles.

- L'agriculture accusée de polluer mais qui s'en défend.

L'utilisation des engrais pour les cultures agricoles est au centre des débats. La pollution des eaux par les nitrates est fortement dénoncée par l'ensemble des acteurs. Un point soulevé notamment : le surplus d'engrais azotés utilisé qui renforce l'idée d'une pollution inutile et d'une gestion déraisonnée de ces produits. L'impact considérable sur les nappes phréatiques est aussi relevé.

⊗ « Il y a l'agriculture [...] Il y a les engrais, ce qui permet d'ailleurs aux agriculteurs de pouvoir vivre. Mais ils sont obligés maintenant de mettre des produits pour avoir des récoltes ! » (Un représentant des pêcheurs – Bassin du Sor)

⊗ « Au niveau des problèmes azotés c'est pas tellement un gros problème (l'assainissement) puisque la surface de la CCPA est suffisamment grande pour épurer au niveau assainissement. Par contre si on fait le bilan au niveau agricole, c'est vrai que là les problèmes sont plus importants au niveau des nitrates, et on a pu le constater au niveau de la qualité de l'eau de la nappe superficielle et également de l'Agout, puisqu'il faut rappeler quand même au travers des études qu'on a fait que l'Agout joue un véritable rôle de drain de la nappe superficielle. Et que tout ce qui passe dans le sol aux environs de l'Agout se retrouve un jour dans l'Agout. Pour en revenir au bilan, l'agriculture produirait un excédent d'azote de 19 fois plus, d'après nos calculs, ils sont peut être aussi à remettre en cause, j'invite les gens à venir les calculer avec nous ! » (Un chargé de mission – Communauté de communes – Bassin de l'Agout aval)

Les représentants des agriculteurs s'opposent à ces critiques. Ils tiennent ainsi à rappeler que l'Etat a aussi utilisé de manière importante ces produits azotés, et que l'agriculture ne peut être jugée comme l'unique responsable des pollutions actuelles. Un agriculteur explique qu'il n'use pas exagérément des produits, et refuse d'entendre des propos désignant des agriculteurs irréfléchis. Au contraire il parle d'une agriculture qui se veut aujourd'hui raisonnée.

⊗ « Au niveau de l'agriculture on ne peut pas laisser dire n'importe quoi! Aujourd'hui on ne peut plus balancer des produits à tout va, on est plutôt dans une agriculture raisonnée et raisonnable. Il y a des centaines de molécules qui ont été retirées du marché. On ne balance pas de l'engrais par fantaisie. On fait des bilans à côté, on va apporter juste ce dont la terre a besoin. Ce qu'elles veulent plus (les terres) de toute façon c'est perdu et ça se retrouve dans les rivières. On ne va pas gagner plus à la fin. Je peux pas laisser dire que l'on fait encore n'importe quoi !!! » (Un agriculteur – Bassin du Sor)

Un autre représentant de la profession explique qu'il faut relativiser les inquiétudes puisque les pesticides sont beaucoup moins rémanents qu'auparavant. Cela dit, cela ne semble pas être un argument suffisamment convaincant pour les acteurs qui dénoncent l'utilisation de ces produits.

⊗ « Je pense qu'il pense particulièrement à l'Atrazine, qui a tellement défrayé la chronique. Il faut se rappeler qu'en viticulture, les voies ferrées étaient sans doute les utilisateurs qui au m² mettaient la quantité la plus importante : 10kg/ha alors que pour l'agriculture 3/4 kg/ha [...] Les pesticides, je crois qu'il ne faut pas faire non plus une phobie. Les produits qu'on utilise aujourd'hui ont des spectres d'activités qui sont très différents de ce qui étaient utilisés il y a 15/20ans, avec des durées de vie beaucoup plus courtes. Par contre ils font des pics de pollution beaucoup plus rapides. Donc si on a des grosses pluies après une intervention, ils sont de suite lessivés [...] Pour la nappe ça circule pas quand même à des vitesses folles ! » (Un élu – agriculteur – GRAMIP - Bassin de l'Agout aval)

Un autre acteur qui n'appartient pas à la profession agricole prend la défense des agriculteurs en expliquant qu'on les a implicitement poussé à utiliser des produits qui aujourd'hui sont montrés du doigt, et qu'ils ont agi logiquement.

☹ « Il y a 10 ans je travaillais dans une coopérative et je côtoyais tous les jours les pesticides, fongicides, tous les produits phytosanitaires. Si on doit reprocher aux agriculteurs d'utiliser toutes ces saletés entre guillemets, c'est parce qu'il y a des gens qui les ont fabriquées. Ce sont les industriels qui avaient des intérêts financiers. Ensuite ce qu'il faut savoir c'est que l'atrazine coûtait à l'époque environ 20F/ha. Il y a avait d'autres produits plus sélectifs, peut être moins rémanents, avec un spectre plus large mais qui coûtaient à peu près 10 fois plus. Faites les comptes ! Vous auriez fait pareil ! Donc on ne peut pas le reprocher aux agriculteurs de faire pareil » (Un producteur d'hydroélectricité – Bassin de l'Agout aval)

Enfin un représentant de la chambre d'agriculture, explique que l'agriculture a joué un rôle important dans la dépollution des eaux, rôle qu'elle jouera d'ailleurs à l'avenir. En effet, le rôle de filtre qu'ont pu jouer les terrains agricoles a aidé à la dépollution. L'utilisation des boues d'épandages par l'agriculture confirme ce rôle, et de ce fait l'engagement de l'agriculture dans la dépollution des eaux. Enfin il explique que le prix élevé des engrais et leur augmentation sont assez dissuasifs pour ne pas utiliser plus d'engrais qu'il n'en faut et créer alors d'autres pollutions.

☺ « Elle (l'agriculture) intervient à plusieurs niveaux puisque l'agriculture est utilisatrice importante, mais intervient aussi en tant que dépollueur [...] Ça peut choquer mais compte tenu du niveau de pollution de l'Agout ou du Thoré je crois qu'à une certaine époque, maintenant c'est un peu moins vrai, je crois que l'utilisation de l'eau par l'agriculture a permis aussi de dépolluer. Les terrains agricoles servant un peu de filtres. Ça c'est un premier point. Le point le plus important c'est sans doute l'utilisation qui va être faite dans les années à venir de toutes les boues d'épuration. Et là aussi l'agriculture moyennant qu'il y ait un certain nombre de garde fou, va pouvoir participer à l'élimination de toutes ces boues ou du moins pour une partie et va pouvoir participer de façon économique. Parce que s'il faut traiter toutes les boues [...] et quand on voit le coût que ça représente je ne sais pas si le contribuable est près à mettre des sommes aussi importantes pour l'élimination des boues. Si on met des stations d'épurations on aura bien des boues. Je crois que l'on peut amener notre contribution à la dépollution par rapport à toutes les stations d'épuration.....j'ai bien dit qu'il fallait qu'il y ait un certain nombre de garde fou [...] Et compte tenu des coûts des engrais, en augmentation annuelle je ne sais pas si on va trouver beaucoup d'agriculteurs qui soient déraisonnables au point de balancer des engrais et de créer de la pollution » (Un représentant de la chambre d'agriculture – Bassin du Thoré)

Ces échanges dévoilent le fossé entre la profession agricole et les autres usagers. Ces derniers accusent et les premiers réfutent. Il est évident que cette problématique divise fermement les avis et que le conflit est ici très marqué.

- L'utilisation en quantité importante de l'eau : des inquiétudes

Les conflits avec l'agriculture touchent aussi l'utilisation de l'eau et notamment l'irrigation. Deux problèmes sont posés. Tout d'abord des tensions apparaissent de la part des acteurs de l'amont qui jugent que les agriculteurs situés en aval, dans la plaine, consomment trop d'eau. Ils reprochent une utilisation inutile puisque c'est pour de la surproduction. Ces élus demandent d'ailleurs qu'il y ait un débat à ce sujet en ce qui concerne les soutiens d'étiage qui ne peuvent être assurés que par les infrastructures situées à l'amont. Cela signifie que la quantité d'eau qui sera octroyée au soutien d'étiage de la plaine à l'aval sera perdue pour les collectivités situées à l'amont du bassin, pour qui cette eau reste indispensable. L'augmentation des quantités est ainsi sujette à de très vives tensions.

☹ « Par contre sur l'usage des quantités d'eau dans l'agriculture, c'est vrai qu'il y a des éléments qui nous font soucis. En particulier quand on entend, surtout sur l'Agout inférieur dans les constats, qu'il manque des quantités d'eau sur certains endroits, et qu'on sait quand même en particulier que l'irrigation de maïs est quelque chose qui est une dépense énorme d'eau. C'est de l'ordre de 30 ans d'eau potable pour un homme pour 1 ha de maïs. C'est quand même un souci considérable d'autant plus que c'est souvent pour faire de la surproduction. C'est quelque chose qui nous semble à discuter ! » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

⊗ « Il n'y a pas beaucoup d'agriculteurs aujourd'hui mais je pense que le débat, il faudra bien à un moment qu'il ait lieu. Car on les retrouvera surtout sur l'aval et la demande est quand même forte par rapport à ça, pour les demandes de soutien d'étiage » (Un représentant de l'association de l'environnement – Bassin de l'Agout amont)

D'autant plus que même à l'aval où se situe la majeure partie des cultures irriguées la question des quantités utilisées est posée, suite à la constatation d'un temps de plus en plus sec de la part d'un élu. Ce qui sous entend donc une augmentation des quantités d'eau nécessaire pour permettre les récoltes.

⊗ « On a également un problème avec l'inadéquation de l'activité agricole avec notre bassin, l'évolution du temps, puisque c'est de plus en plus sec. Est-ce qu'il faudrait pas se poser cette double problématique, c'est à dire qu'un jour on va peut être arriver à manquer d'eau !!! » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

Les agriculteurs de leur côté abordent la question de la sécurisation de la ressource qui est un enjeu majeur pour garantir leur activité. Ils rassurent aussi sur le fait que l'irrigation n'est pas en voie de développement sur le bassin. Le souci des agriculteurs est plutôt de pouvoir poursuivre toutes les procédures de soutien d'étiage nécessaire pour l'irrigation, comme l'illustre l'exemple sur le bassin du Dadou, et qui a été abordé pour le soutien d'étiage du Saint-Peyres. De plus cette eau est achetée et payée à EDF, notamment pour cette retenue d'eau, ce qui leur revient alors de droit et qui ne leur semble donc pas contestable.

⊗ « J'insiste pas sur la quantité on a eu cette année des restrictions, on a perdu des sommes colossales qui vont au-delà des bénéfices. Bon il y a eu des compensations de sécheresses mais qui n'ont pas compensé les pertes D'où ce problème de qualité et de quantité, et qui remet en cause nos projets professionnels. Et qui vont jusqu'à créer des problèmes sociaux. Ces entreprises agricoles mêmes petites si elles disparaissent, c'est quelqu'un aussi qui est en difficulté. Pour nous c'est un problème majeur. On ne va pas développer l'irrigation, mais il faudrait quand même faire quelque chose pour sécuriser la ressource » (Un agriculteur – Bassin du Dadou)

⊗ « En matière d'agriculture comme on l'a dit on ne va pas vers un développement de l'irrigation [...] Le pompage en rivière, le barrage de la Bancalié a été réalisé avec comme unique objet le soutien d'étiage puisque plusieurs problèmes se posaient. Il y avait la quantité d'eau pour l'industrie sur Graulhet, pour l'agriculture et c'est pour ça qu'il y a eu un cofinancement à partir des différentes chambres consulaires, pour permettre la réalisation de ce barrage. On arrivera bientôt au bout, il n'a pas été financé uniquement par les chambres consulaires, le conseil général participe ainsi que l'Agence de l'Eau et l'Etat. Mais il y a eu cofinancement ce qui est plutôt rare sur ce type d'ouvrage. Donc on n'a pas de souci particulier sur tout ce qui est réalimentation et j'espère que l'on pourra poursuivre le travail qui a été réalisé jusqu'à maintenant » (Un représentant de la chambre d'agriculture – Bassin du Dadou)

Enfin, la transparence sur les consommations d'eau agricoles est avancée comme un argument pour exposer la bonne foi de la profession, qui n'agit pas comme bon lui semble. Ainsi les quantités d'eau sont contrôlées par l'administration, ce qui légitime donc leur consommation, et démontre d'une part leur respect de la réglementation et d'autre part que l'agriculture n'est pas plus avantagée qu'une autre activité économique.

⊗ « Alors en tant qu'utilisateur je crois que nous avons mis en place au niveau de la chambre d'agriculture un dispositif qui s'appelle procédure mandataire et qui a permis de recenser et de quantifier toutes les utilisations de l'eau en matière agricole. Je veux parler de tous les préleveurs, donc une liste et un nombre de prélèvements très précis, et un certain nombre de quantité pour chaque préleveur, et nous procédons annuellement à des autorisations, à des renouvellements d'autorisations de pompage [...] Compte tenu que le bassin de l'Agout est très déficitaire nous avons été amenés à négocier une certaine quantité d'eau, c'est à dire acheter : ça c'est fait toujours au début des années 1990. Nous l'avons achetée à EDF et les agriculteurs payent une redevance supplémentaire, pour cet achat d'eau. Il y a une redevance générale payée à l'Agence de l'Eau et pour les irrigants qui sont sur l'Agout il y a une redevance supplémentaire. » (Un représentant de la chambre d'agriculture – Bassin du Thoré)

Là aussi les préoccupations du monde agricole et celles des autres usagers sont opposées. D'un côté apparaissent des revendications contre les quantités d'eau utilisées par l'agriculture, et d'un autre côté des agriculteurs qui se soucient de pérenniser les soutiens d'étiage pour pouvoir assurer leur activité.

Les centres d'intérêts ne sont pas les mêmes et les contestations pourraient prendre de l'ampleur. Le conflit entre les acteurs de l'amont et les agriculteurs de l'aval quant à ces quantités d'eau est un sujet délicat, mais à aborder notamment dans le cadre d'un débat, d'autant plus que cela est directement demandé par les élus de l'amont.

- Un système agricole remis en question

L'ensemble des problèmes évoqués précédemment amène certains acteurs à aborder la question du remaniement des pratiques agricoles. Le problème de la rémanence des produits, c'est-à-dire de la subsistance de leur matière active et de leurs effets nocifs sur les milieux naturels amène un élu à cette réflexion. Le type d'agriculture qui existe sur le bassin ne semble plus être adapté au climat local aux dires d'un élu, en raison de l'irrigation, et pose de nouveau la question des systèmes agricoles.

⊗ « On parlait de la DCE, en terme d'assainissement en 2005, des schémas d'assainissement se font. On peut dire qu'à ce niveau on va arriver à quelque chose de très bien. Par contre au niveau agricole et connaissant la rémanence des produits. Les phytosanitaires sont de 10 ans au niveau de la nappe superficielle, c'est à dire que les produits que l'on retrouve aujourd'hui sont des produits qui ont été utilisés il y a 10 ans. On est en 2004, 2015 c'est dans 10 ans, et si on veut réagir au niveau agricole c'est aujourd'hui. La solution qui semble la plus efficace c'est un remaniement des pratiques culturelles ! Je ne vois pas autre chose, pour 2015 avoir des résultats satisfaisants ! » (Un élu – CCPA – Bassin de l'Agout aval)

⊗ « Une information sur la consommation de l'eau, faire en sorte que les gens fasse attention, et peut être proposer de nouveaux types d'agricultures plus en adéquation avec tout simplement notre climat. Et de l'eau de plus en plus polluée du fait de l'augmentation de la population et de l'arrosage de l'agriculture des pesticides, etc.... J'ai l'impression qu'on se retrouve dans un cercle vicieux » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

Un autre élu, basant sa réflexion sur le développement durable et les pollutions agricoles, aborde le thème de la prévention et du long terme. Pour cet élu les pratiques agricoles actuelles sont aussi une question sur laquelle il est important de se pencher.

⊗ « Ce qui a été évoqué jusqu'à maintenant amène logiquement à une réflexion sur le développement durable. Je ne vois pas comment on peut déconnecter la question de l'eau du concept de développement durable. C'est l'agriculture que je connais plus que l'industrie bien sur, et je connais les questions d'assainissement au niveau local. Mais je crois que l'on est quand même invité à devenir un peu plus responsable notamment en terme de prévention si l'on veut raisonner à long terme. Et la question des systèmes agricoles est complètement posée. Et j'espère qu'au niveau de l'agriculture et notamment des instances le message qui sera passé sera constructif, même si nous avons une épée de Damoclès au-dessus de la tête qui est justement la réglementation européenne. Je crois que nous avons autre chose à faire au niveau de l'agriculture pour raisonner à long terme, et réellement en terme de prévention et d'amélioration réelle de la qualité de l'eau » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

L'intervention d'un autre élu, beaucoup plus virulente, dénonce une « tromperie » des agriculteurs et des consommateurs au sujet des produits qu'il juge beaucoup plus dangereux qu'on veut bien le laisser croire. Cet élu évoque une désinformation à ce sujet, grave de conséquence et qui met directement en cause l'activité agricole et la santé des citoyens, et qui va donc au-delà de la profession agricole.

⊗ « Sans vouloir alimenter le débat, je veux simplement dire par rapport à l'utilisation des pesticides et à des possibilités peut être de pratique, des emplâtres sur des jambes de bois, je crois que l'on est arrivé à une situation, où on est obligé de voir la réalité en face. Et je crois que l'on ne peut pas continuer dans cette tromperie, qui est à la fois et des agriculteurs et des consommateurs, qui consiste à justifier l'emploi de ces produits qui sont extrêmement dangereux. Je considère en tant que citoyenne et agricultrice qu'il y a une réelle désinformation quant à l'utilisation de ces produits et cela est ressorti très fort dans notre groupe de travail » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

Un représentant de l'activité agricole explique que les systèmes agricoles sont lourds à gérer et sont peu flexibles. Il évoque aussi les efforts et les améliorations qui ont touchées les pratiques agricoles, ainsi que les difficultés de la profession dépendant notamment des « caprices » du climat. Il déplore aussi les choix de la PAC qui ne semble pas favoriser les pratiques environnementales.

⊗ « [...] Avec la DCE on arrive à des obligations de résultats, qui sont en cours de définition des objectifs d'atteinte de bonne qualité écologique des eaux pour 2015. Pour nous agriculteur 2015, c'est demain. On est sur des systèmes qui sont lourds à gérer qui ont une réactivité lente, sur des sols qui réagissent d'une certaine façon aussi, des pratiques qui se sont améliorées et qui doivent encore être améliorées et des choses qu'on ne maîtrise pas, le climat par exemple. On a 2 années là où on peut voir que le climat peut être très capricieux et handicape fortement l'activité agricole [...] On incite aussi les agriculteurs à mettre des bandes enherbées. Mais je suis très remonté parce qu'à travers la réforme de la PAC on avait une opportunité de comptabiliser ces bandes en gel, expérimentalement à partir de 2005. Ce choix n'a pas été fait on peut le regretter. Surtout que ça a été démontré dans le Gers, que les résultats sur 5 m ça permet de réduire les pollutions de 90 %, les risque de pollutions phyto dans la rivière. Ça c'est plus pour les eaux de surface » (Un élu – Agriculteur – Bassin de l'Agout aval)

Fig. 1 : « Le conflit d'usage autour des pratiques agricoles », p99

8.1.2 La gestion et l'usage des barrages

La gestion et l'usage des barrages sont assez contestés sur le bassin et se retrouvent ainsi au centre de conflits d'usage.

Ainsi, la production d'hydroélectricité sur le bassin de l'Agout est dénoncée en raison des incidences importantes qu'elle entraîne sur les milieux aquatiques. D'autre part, la gestion des crues de ces barrages est controversée. Enfin, les nombreuses microcentrales hydroélectriques existantes sur les cours d'eau du bassin de l'Agout font aussi l'objet de contestations.

- Un débit réservé trop faible et préjudiciable pour les autres usagers : la gestion des barrages hydroélectrique d'EDF contestés.

Le débit trop faible qui transite dans l'Agout sur le bassin amont est l'objet de nombreuses contestations. L'ensemble des acteurs semble d'accord sur le fait que la faiblesse des débits de l'Agout est préjudiciable et à plusieurs niveaux et touche différents usagers.

Les élus se plaignent d'avoir une rivière qui finalement ne leur appartient plus et qui est considérée comme une rivière quasiment morte. Les répercussions sur son attrait touristique sont importantes et ils demandent à ce qu'une collaboration puisse être mise en place. Les détournements et la faiblesse du débit réservé sont vivement contestés par un élu qui estime qu'il y a un manque d'eau permanent sur sa commune. En effet, les détournements d'eau effectués par EDF pour la production d'hydroélectricité « court-circuite » en quelque sorte l'eau qui devrait passer sur sa commune, ce qui est mal accepté.

⊗ « C'est une évidence Brassac, Vabre, Roquecourbe sans la rivière... !!! C'est pour ça que l'on aimerait une collaboration très très étroite avec EDF comme tout le monde pour essayer d'améliorer un peu plus les débits si possible, c'est vital pour nous ! » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

⊗ « C'est une rivière qui est, je ne sais pas si je puis dire jusqu'à morte mais un petit peu quand même » (Un élu - Bassin de l'Agout amont)

⊗ « J'habite Roquecourbe et en permanence on a un manque d'eau, puisqu'après Vabre elle est détournée par Lacrouzette et elle nous échappe » (Un élu – Représentant d'une association de défense des riverains - Bassin de l'Agout amont)

Le problème du développement d'algues en raison de la faiblesse des débits pose problème aux élus et aux représentants du CSP. Le manque de débit a un impact sur la qualité des eaux et sur la faune piscicole, notamment en

terme d'habitat et de reproduction. De plus, le niveau du débit réservé est considéré comme trop faible pour que la rivière puisse avoir un « aspect acceptable ».

⊗ « En aval des barrages EDF que ce soit l'Agout ou l'Arn ça pose des problèmes. Il y a des frayères artificielles qui fonctionnent mais le stock de poisson n'augmente pas pour autant dans la rivière, il n'y a pas de poissons adultes. Donc il y a d'autres problèmes. Il y a un problème d'habitat et nous sommes en train de lancer une étude sur le sujet. Il y a aussi un problème de développement local d'algues, qui si le débit était plus fort limiterait leur développement » (Un représentant du CSP)

⊗ « Disons qu'on est au quarantième du module et il faudrait passer au dixième du module pour que la rivière retrouve un aspect acceptable, voire quelques fois davantage » (Un représentant du CSP – Bassin de l'Agout amont)

L'impact sur la qualité des eaux est aussi abordé par un représentant d'une association de défense de l'environnement. Il insiste sur le fait qu'il est nécessaire de se baser sur des données scientifiques, afin de déterminer l'effectivité de cet impact, et qu'il faut éviter les débats d'intérêts.

⊗ « Je veux bien qu'il y est un débat un peu corporatif mais il faut rester sur un plan scientifique et c'est vrai que les grands spécialistes de l'eau reconnaissent que faire varier l'écoulement normal a une influence calculable sur les états de la qualité des eaux » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin de l'Agout amont)

Les représentants de l'activité de canoë-kayak déplorent qu'en raison du débit trop faible de la rivière ils ne puissent pas pratiquer pleinement leur activité. Cette faiblesse des débits dévalorise des sites exceptionnels existants et qui pourraient être un atout pour le développement du kayak et du tourisme. Le faible poids de cette activité par rapport à EDF semblent compromettre toutes négociations, et seules des informations concernant les horaires de lâchers d'eau sont communiqués par EDF.

⊗ « Ce qui nous intéresse c'est avoir un site naturel magnifique, d'autre part avoir suffisamment d'eau pour naviguer. On s'est entendu avec EDF pour avoir des informations sur les lâchers d'eau, sur les horaires. Mais c'est assez difficile, EDF est plus fort donc on est obligé de s'adapter ! Mais je suis content quand j'appuie sur mon interrupteur d'avoir de l'électricité, donc vous inquiétez pas là-dessus je suis tout à fait compréhensif. Je parle au niveau kayak. Il y a des tronçons que l'on ne peut que très rarement pratiquer, notamment en amont de Brassac qui est une zone magnifique, mais on peut la naviguer qu'une fois par an. C'est vraiment dommage. Si on augmentait le débit réservé on pourrait faire une descente peut être moins sportive mais au moins sympathique » (Un représentant de l'activité kayak – Bassin de l'Agout amont)

⊗ « Hors question qualité de l'eau directement, on peut avoir un impact sur le tourisme, et ça aussi c'est un usage de l'eau qu'il faut voir [...] Si on pouvait faire revivre un peu plus souvent cette portion là, notamment dans les périodes estivales, les plus touchées du côté tourisme » (Un représentant de l'activité kayak – Bassin de l'Agout amont)

Un élu conclut alors qu'un débit plus important suffirait donc à contenter tout le monde.

⊗ « S'il y avait un débit plus important tout le monde serait content ! » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

Le représentant d'EDF explique que chacun utilise de l'électricité et qu'il faut bien y répondre. La production d'hydroélectricité sur le bassin est un atout. C'est une énergie propre qui permet de fournir une grande partie des habitants du bassin en électricité. Cette activité représente aussi une richesse bien partagée pour l'économie locale. Enfin les lacs des retenues EDF constituent des milieux agréables qui ont un attrait touristique avéré.

⊗ « En gros, les usines de production d'électricité du bassin servent à alimenter les usagers du bassin, c'est à dire nous tous. On a la chance d'avoir ici une énergie propre pour nous alimenter. Donc pas de pollution particulière produite par cette énergie et puis aussi un ressort important pour l'économie locale. La richesse de l'hydroélectricité est bien partagée entre les acteurs locaux. Et puis j'ajouterais les lacs qui pour être des constructions humaines sont néanmoins des milieux très beaux et très agréables et permettent un certain nombre d'activités agréables pour l'homme » (Directeur GEH EDF Tarn-Agout)

Les revendications faites à l'encontre d'EDF dans le cadre du débit réservé montrent les conséquences pénalisantes pour les autres usages du cours d'eau. Les acteurs concernés laissent transparaître un sentiment d'impuissance face à l'activité et à ses conséquences qu'ils doivent finalement accepter malgré leurs contestations.

EDF doit faire face à l'impératif de fournir de l'électricité aux consommateurs. Cette demande économique rythme son activité. Face aux revendications des acteurs, EDF explique que la production hydroélectrique n'a pas que des effets négatifs, et qu'elle représente quelques atouts non négligeables.

- Les variations de débit : les éclusées au centre des débats.

→ Le cas des barrages hydroélectriques d'EDF

Les variations de débits qui se concrétisent par un phénomène d'éclusée sont critiquées par les élus concernés directement par leurs influences. Les reproches concernent les dangers de ces éclusées qui entraînent une augmentation importante et brutale des débits. Pour ceux qui pratiquent la baignade c'est un aspect important à prendre en compte pour ne pas se trouver piégés par cette montée des eaux. Autre point, les élus dénoncent les impacts de ces lâchers sur la couleur et l'aspect de l'eau qui deviennent alors assez répulsifs. Le développement des algues du à la faiblesse des débits (que nous avons vu précédemment) semble être la cause de cet aspect de l'eau pendant ces éclusées.

⊗ « Les problèmes d'eau et en particulier d'éclusées, de niveaux variables de l'eau avec les dangers que ça représente avec la couleur et la qualité de l'eau. Elle est un peu brune et mousseuse, mais bon » (Un élu - Bassin de l'Agout amont)

⊗ « Le lâcher nettoie la rivière. Le lit n'a pas été écoulé pendant des mois, donc effectivement l'eau est brune et parfois chargée en micro algues. Le débit est bas toute l'année entre Ponviel et ici et la température est élevée dans l'eau, et il y a des petits tas d'algues qui se développent et qui partent aux premiers lâchers » (Un élu - Bassin de l'Agout amont)

⊗ « Une petite parenthèse. Un autre usage de l'eau la baignade tout simplement. EDF est d'accord avec moi puisque nous en avons parlé la dernière fois il y a toujours un danger des eaux rapides. C'est un problème, j'ai toujours ce souci de me trouver piégé sur mon rocher au milieu de la rivière. Un problème auquel il faut réfléchir aussi » (Un représentant de l'activité kayak – Bassin de l'Agout amont)

EDF reconnaît que les variations de débits sont indiscutables et que les dangers sont bien réels, mais que la connaissance du risque et l'information sur le terrain réalisée par EDF permettent d'éviter les accidents. Enfin EDF semble ignorer sa part de responsabilité en ce qui concerne les divers aspects de l'eau du cours d'eau suivant les lâchers.

⊗ « Il est clair qu'il y a des variations de débits liées à notre activité, c'est indiscutable. Effectivement c'est indiscutable, il y a ce danger à se baigner à l'aval immédiat des barrages [...] Il faut simplement connaître les risques, il y a un certain nombre de gens qui sont là pour nous informer. Le canoë kayak si l'on n'est pas bien encadré, ça représente un certain danger. Dans les zones dangereuses on met des pancartes pour que les gens soient prévenus. Mais une rivière avec beaucoup de débit c'est dangereux. En ce qui concerne la couleur de l'eau, je ne vois pas trop de quoi vous voulez parler ! » (Directeur GEH EDF Tarn-Agout)

→ Le cas microcentrales hydroélectriques

Les problèmes d'éclusées des microcentrales hydroélectriques sont aussi abordés. Ainsi un représentant du CSP explique qu'elles existent malgré leurs interdictions. C'est donc un problème de non respect de la réglementation.

⊗ « Il y a les éclusées légales d'EDF, et celles des microcentrales qui sont interdites mais qui pourtant existent. Celles-ci contribuent en eaux basses à couper en alimentation des biefs en période sèche » (Un représentant du CSP)

Les producteurs affirment que rares sont ceux qui pratiquent le système d'éclusée. Au contraire ils affirment agir activement pour les limiter.

Un autre producteur d'hydroélectricité explique qu'il suffit malheureusement qu'une seule microcentrale fasse une écluse pour que toutes les autres centrales à l'aval soient obligées et contraintes de faire de même, afin d'avoir suffisamment d'eau pour la production d'électricité. Cet usager contrairement à son homologue ne semble pas nier le fait que certains producteurs pratiquent des éclusées lorsque le débit de la rivière est trop faible, notamment en été.

⊗ « Il y a très peu de gens qui font des éclusées et je dirais que, moi honnêtement je n'en connais pas. Parce que nous y faisons la chasse, et ce n'est pas normal qu'une centrale fasse des éclusées. » (Un producteur d'hydroélectricité – Bassin de l'Agout aval)

⊗ « Une centrale l'été quand il y a trop peu d'eau elle ne peut pas fonctionner, donc certains producteurs laissent remplir le barrage et quand il est plein ils turbinent. Et on recommence. Ça perturbe tout ce qu'il y a à l'aval et ça perturbe les autres centrales. Et c'est très difficile à déceler. Les gens qui surveillent disent que les gens qui font ça font des éclusées. Mais c'est faux ! Il suffit qu'une centrale en amont fasse des éclusées pour que les autres fassent de même. Puisque l'eau arrive d'un coup, elle passe sur le barrage elle se met en route et d'autres en amont s'arrêtent et donc en aval ça s'arrête de couler. Ça entraîne des éclusées pour toutes les autres centrales. Il faut savoir que c'est pas toutes qui le font mais il suffit d'une » (Un producteur d'hydroélectricité – Bassin de l'Agout aval)

- Le cloisonnement piscicole : des barrages infranchissables !

Le problème du cloisonnement piscicole est abordé par un représentant d'une association de défense de l'environnement. Il précise que malgré le fait que ce soit une énergie propre il existe des impacts. Il aborde alors l'obligation des passes à poisson. Obligation dont il ne semble pas convaincu, en partie à cause de la mise en oeuvre concrète de ces aménagements.

⊗ « Pour en revenir à des choses un peu plus simples sur l'hydroélectricité. J'entends parler d'énergie propre. Il n'y a pas d'usages sans impacts. Il y a quand même au niveau du milieu, un impact de cloisonnement piscicole, de modification de régime des eaux. Alors je sais qu'il y a des obligations d'équipement... » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin de l'Agout amont)

- Des barrages contestés dans la gestion des crues.

Les élus reprochent aux gestionnaires de ne pas ériger les crues et de ne rien faire pour limiter leurs conséquences. Les délestages ou la non pratique des lâchers préventifs lors des périodes de crues sont ainsi condamnés par ces acteurs.

⊗ « Le malheur c'est qu'en définitive quand il y a des inondations dans l'affaire de 24 h on passe chez moi de 15cm à 4m de hauteur. Là je pense qu'il y a quelque chose à faire et à voir. S'il y avait des lâchers préventifs avant, quand on est avisé d'une crue, on devrait peut être passer à côté des pointes d'eau que nous avons » (Un élu – Représentant d'une association de défense des riverains - Bassin de l'Agout amont)

⊗ « Autrement, l'institution ils nous ont eu un petit peu noyé des fois ! » (Un élu – Bassin du Sor)

⊗ « Notre Sor n'est pas une rivière normale, elle est sous perfusion permanente. Il y a aussi VNF qui joue un rôle. On détourne, on remet, on envoie, on retire et pour nous c'est très difficile.

On a toujours tendance à accuser l'IIAHMN. C'est une rivière très complexe, regardez le système de rivière (fiche à l'appui) » (Un élu - Bassin du Sor)

Les gestionnaires des barrages refusent ces accusations et affirment qu'ils font tout ce qui leur est possible. La prévision des crues est le réel problème puisque rien ne permet d'être formel et de prévoir avec certitude un tel évènement et son importance. Ils expliquent qu'aucun des barrages du bassin n'a été conçu dans cette optique et il est d'autant plus difficile d'ériger les crues. Les gestionnaires illustrent leur propos afin de démontrer leur bonne foi.

☺ « Pour les lâchers préventifs, c'est un sujet très complexe. Au mois de décembre nous avons fait tout ce qu'on pouvait pour limiter les conséquences, et aussi d'informer et de répondre à vos questions, etc... C'est complexe car s'il suffisait à l'arrivée des crues de faire des lâchers préventifs on le ferait, mais quand il y a une vraie crue ! On est informé des crues quelques heures à l'avance tout au plus, et on n'a pas le temps de vider nos réservoirs. Donc soit on provoque une crue avant la crue, mais un certain nombre de gens ne serait pas très satisfaits surtout si la crue n'a pas lieu finalement. Soit on lâche un débit pas très important ce que l'on fait d'ailleurs, mais ça sert à rien. Quand une crue arrive on turbine tout ce qu'on peut, on turbine aussi vers l'autre versant. On demande à utiliser nos lacs de manière prioritaire, pour faire baisser le niveau. Sur le Tarn qui n'a pas de lacs, la crue de décembre on n'a rien pu faire alors que sur l'Agout ca c'est je crois beaucoup mieux passé. On ne sait pas maîtriser les crues mais on fait beaucoup de choses dans ce sens là. Même dans la Loire ils ont été débordés, et pourtant ils sont équipés de réserves qui servent uniquement à la gestion des crues » (Directeur GEH EDF Tarn-Agout – Bassin de l'Agout amont)

Mais comme l'explique les gestionnaires des barrages présents sur le bassin du Sor, la pluie ne tombe pas qu'à l'amont des barrages. Ils affirment faire le maximum pour écrêter les crues, mais les barrages ne sont pas conçus pour. Le représentant de l'IIAHMN explique que le barrage a tout de même permis de ralentir l'onde de crue, mais ils ne peuvent que la lisser.

☺ « L'institution tant qu'elle peut retenir elle retient croyez-moi! On a quand même des obligations ! Donc le barrage des Cammazes est fait pour stocker de la ressource pour l'eau potable, et ensuite soutenir les étiages. L'an dernier si le barrage n'avait pas existé je crois que le Sor aurait été à sec. Le bassin apporte en moyenne 22 Mm3. L'an dernier il en a apporté que 11. En 1992 il en a apporté 43 Mm3. Le bassin contrôlé par ce barrage n'est que le 1/7 de ce qui est contrôlé au niveau de Blan. Donc effectivement je me plais toujours à dire qu'il ne pleut pas qu'en amont des barrages, mais aussi en aval [...]. C'est un ouvrage artificiel on ne peut pas le laisser déborder et prendre le risque. Même s'il pleut moins en aval qu'en amont je ne pense pas que l'inondation de 1992, les débits lâchés aux Cammazes aient été le 1/5 de ce qui a été comptabilisé au niveau de Blan. Même si nous avons la possibilité de lisser une crue, nous ne pouvons que la lisser. On met 8/10 jours pour résorber tout cela. Si le barrage n'était pas là ce serait arrivé brutalement. Il joue un rôle d'écrêteur mais n'a pas été conçu pour ça. Qu'est-ce que l'on nous dirait si le barrage était à moitié vide au moment où on entamait l'irrigation ? » (Un représentant de l'IIAHMN – Bassin du Sor)

Selon VNF le problème des crues est à chercher ailleurs. Ce sont l'ensemble des aménagements qui ont affectés le bassin qui sont plus à l'origine de ces crues et de ces inondations, que les barrages utilisés à leur potentiel maximum. VNF précise qu'une communication existe avec les communes directement concernées par les flux d'eau liés aux barrages, et qu'ils n'ont rien à cacher sur leur gestion des ouvrages.

☺ « On nous reproche d'inonder! Si on prend le dernier épisode pluvieux aux mois de novembre et de décembre l'année dernière, on a eu de l'eau qui était rejetée dans le bas Laudot, pratiquement toute l'eau qui arrivait du bassin versant, et puis on a quand même pris de l'eau dans la rigole de la plaine et on a inondé les chantiers du canal du midi qui étaient en cours. Tout ça pour ne pas déverser directement cette eau et alléger le Bas Laudot [...] Dans cette partie là, il y a des aménagements qui ont été faits, des recalibrages, des constructions ont été établis et les apports ont changés par rapport à ce qu'on pouvait constater dans le passé. Je reviens sur le même épisode pluvieux, le barrage de Saint Ferréol est limité pour des problèmes techniques à 3,6 Mm3, et on a pris sur nous exploitants, de ne pas noyer le Bas Laudot par rapport à l'eau qui venait de l'amont du bassin versant et on a stocké dans le barrage jusqu'à 4,5 Mm3. Et l'eau qui arrivait dans le bas Laudot venait du moyen Laudot, qui a un bassin versant situé entre le bassin de Saint Ferréol et la plaine, y compris la rigole. Ce bassin versant suffisait à inonder cette partie aval. Pour les problèmes de crues de printemps le Lampy et Saint Ferréol ne sont pas des barrages écrêteurs, c'est clair ! [...] En période de crue nous avons des communes qui sont juste sous notre transit : Garvevaques, Blan. Quand les Cammazes arrivent à côte maxi, et qu'on va délester beaucoup d'élu appelle directement ici pour connaître la situation. Nous n'avons rien à cacher sur la façon de fonctionner, donc on le dit : pour le moment ça devrait aller, ou oui on risque de lâcher. Il y a quand même une communication

entre les élus locaux et nous. Il y a même des élus qui se déplacent pour bien voir qu'on stocke dans les barrages » (Voies Navigables de France – Bassin du Sor)

- La construction de nouveaux ouvrages hydroélectriques alimente les contestations

La construction de nouvelles usines hydroélectriques est vivement contestée, alors que pour certains il semblerait que leurs constructions soient non autorisées par la réglementation.

⊗ « Pour les usines hydroélectriques, j'ai été choqué de voir que 2 usines se sont construites tout récemment sur l'Arnette, une en amont de Mazamet et l'autre au carrefour de l'Arnette et du ruisseau qui descendait de la mole. Alors ça me paraît quand même bizarre à une époque où on limite la construction d'hydrocentrales ; du moment où la Commission Naturelle des Milieux Aquatiques dont je fais partie du bassin Adour-Garonne préconise d'arrêter d'en construire et demande qu'on optimise celles qu'on utilise déjà. » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin du Thoré)

Les personnes concernées répondent que ce ne sont que des remises en état d'anciennes usines, ce qui est d'ailleurs préférable puisque cela évite la construction de nouvelles lignes électriques. De plus cela représente des avantages pour les poissons qui trouvent derrière ces retenues des points d'eau en période sèche.

⊗ « Je vais répondre un peu à M. qui a l'air de trouver bizarre qu'il y ait des centrales qui se font. Mais s'il connaissait un peu mieux la région il saurait que ces barrages existaient depuis près de 100 ans, et qu'on fait juste que les remettre au goût du jour, et de les rééquiper avec des machines récentes. De plus le fait de produire avec des centrales décentralisées évite de faire d'autres lignes de transport. Donc pour s'éclairer il faut bien produire le courant quelque part. Ensuite au niveau des rivières les centrales permettent aux poissons en période d'étiage d'avoir un peu d'eau pour survivre ! » (Un producteur d'hydroélectricité – Bassin du Thoré)

Un représentant du CSP explique que la construction de nouvelles centrales, vu le nombre déjà existant serait préjudiciable aux réseaux de cours d'eau.

⊗ « Je voudrais revenir sur les ouvrages hydroélectriques. Il y a beaucoup de micro centrales. Les aménagements ils sont ce qu'ils sont, ils sont en place il faut faire avec, il faut essayer de les améliorer. Je pense qu'il faudrait ne plus créer de grands ouvrages sur les cours d'eau, car nous avons un réseau de cours d'eau appréciable pour les pêcheurs, pour essayer de garder un patrimoine dans le cours d'eau tel qu'il est, d'y faire une gestion patrimoniale de nos cours d'eau » (Un représentant du CSP – Bassin de l'Agout amont)

Un représentant d'EDF de son côté confirme qu'il n'existe pas de projet actuellement. En ce qui concerne les producteurs autonomes la question reste posée. Mais il faut prendre en compte l'augmentation de la demande d'énergie électrique, à laquelle il faudra répondre.

⊗ « Il n'est pas prévu ni maintenant ni à long terme de grands aménagements, en tout cas pour EDF. Mais la consommation d'électricité augmente et il faudra bien approvisionner ces utilisateurs [...] Il n'y a pas énormément de moyen de produire de l'électricité : nucléaire, combustion charbon-fioul, hydroélectricité, et l'éolien mais c'est marginal et il n'y a pas de vent tout le temps. L'Etat souhaite développer l'énergie renouvelable, et en particulier l'hydroélectricité, c'est dans l'intérêt général évidemment. Toute l'hydroélectricité du bassin Agout est à peu près le double de la consommation de Castres. Il faut bien fournir chacun d'entre nous en électricité, et l'hydroélectricité c'est quand même un moyen qui est très propre et qui participe à dynamiser l'économie de la région car elle présente quelques millions d'euros de taxes pour les collectivités locales. Pour les projets nouveaux il faut demander aux producteurs autonomes » (Directeur GEH EDF – Bassin de l'Agout amont)

Fig.2 : « Le conflit d'usage autour de l'hydroélectricité », p100

Fig. 3 : « Le conflit d'usage autour de la gestion des barrages », p101

8.1.3 L'industrie accusée de polluer

Les conflits qui concernent l'industrie touchent trois activités en particulier. C'est ainsi que la pollution due à l'industrie textile, les rejets polluants des mines sur le Dadou et les impacts des carrières sur les cours d'eau se dégagent. Chacune de ces activités industrielles se voit confrontée à des revendications émanant d'autres usagers.

- La pollution de l'industrie textile : des perceptions contradictoires.

Des personnes se plaignent des pollutions engendrées par l'industrie textile, en désignant des odeurs nauséabondes provenant des rivières et des coloris divers qui touchent les cours d'eau. Des attitudes irrespectueuses sont ainsi dénoncées. Ces effluents lâchés subrepticement sont très mal acceptés. Un riverain se plaint par ailleurs des arguments économiques qu'on leur oppose. L'exemple cité par un propriétaire de microcentrale sur le Thoré dévoile l'importance des pollutions qui peuvent toucher les cours d'eau.

⊗ « Pour la pollution industrielle, on ne souhaite pas la fermeture des industries loin de là mais on est bien obligé de reconnaître que sur l'Arnette il y avait un gros problème. [...] On ne veut pas la mort des industries [...] L'Arnette c'est heureusement ou malheureusement réglé. Il reste maintenant le Thoré. De temps en temps on remarque que dans certains secteurs, il y a des problèmes de couleurs de l'eau, d'odeur de l'eau, notamment du côté de Saint Amans ou de Sauveterre, donc de temps en temps il y a des usines qui doivent se laisser aller. Des usines du côté de Lacabarède qui doivent lâcher plus ou moins discrètement leurs effluents. Il faudrait quand même un certain civisme. Des odeurs aussi qui sont vraiment très très désagréables. Il y a l'usine Durand-Belot à l'entrée de Saint Amans, qui rejette en partie dans la rivière, dans des canaux qui vont à la rivière, des effluents. Donc des problèmes de pollution de l'eau sur le Thoré » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin du Thoré)

⊗ « La Durenque elle est verte, elle est rouge avec tous les industriels ! [...] Quand on se plaint de ça on vous dit que c'est l'emploi ! » (Un représentant des riverains de la Durenque – Bassin de l'Agout aval)

⊗ « Concernant le Thoré [...] au mois de juin-juillet, il arrive que sur la rivière il y a de la mousse pendant des dizaines et des dizaines de mètres » (Un producteur d'hydroélectricité – Bassin de l'Agout aval)

Un industriel répondant à des accusations lui étant plus ou moins directement adressées explique que pour sa part il est bien en règle, et que des certificats de la DRIRE peuvent le prouver. Il explique aussi que les pollutions désignées par le premier intervenant n'ont plus cours aujourd'hui.

⊗ « Je vois que dans les 3 premiers points on place la pollution industrielle, je comprends que c'est un souci pour tout le monde. [...] Pour répondre à M., sur des points très précis. Les odeurs dont il parle autour de Sauveterre venaient de l'usine Poursines qui est aujourd'hui fermée. C'était du délainage au sulfure, tout le monde s'en est plaint. Donc cette pollution là n'existe plus. En ce qui concerne ma propre entreprise 100% de l'eau rejetée est épurée. Je suis en règle, j'ai des certificats de la DRIRE d'Adour-Garonne comme quoi ma station est performante et satisfaisante. Je regrette de ne pas les avoir emmené ce soir, je suis prêt à les produire à quiconque les demandera, et vous pouvez venir le voir. Quand on parle d'usines qui subrepticement lâcheraient à Lacabarède, il n'y a que moi qui peux le faire, je m'inscris en faux. M. vous pouvez venir à toute heure du jour et de la nuit, et je lui transmettrais

s'il le souhaite la copie des certificats de ces collègues d'Adour-Garonne qui confirme que la station fonctionne bien. Ce que je dis est la stricte vérité » (Un industriel – Bassin du Thoré)

Les industriels se défendent des pollutions en se réfugiant derrière la réglementation, en brandissant des certificats prouvant qu'ils sont en règle. Il apparaît aussi que de forts intérêts économiques viennent justifier et même légitimer ces pollutions. Cela démontre que sur ces secteurs, l'existence d'un fort « lobbying » économique parvient à réduire toutes revendications à l'encontre des industries textiles. Les moyens d'actions des autres usagers sont ainsi extrêmement réduits.

- Les mines de la Sogerem : un problème résolu...pas pour tout le monde !

A en croire un élu du bassin les problèmes de rejets de la SOGEREM ne sont plus d'actualité puisque cette entreprise traite tous ces effluents. Un élément semble le prouver. En effet, il n'y a plus de poissons morts. Un représentant de la pêche vient aussi défendre la cause de la SOGEREM, en expliquant que des efforts sont consentis et qu'ils ne sont pas les seuls pollueurs.

☺ « Au sujet de la Sogerem. En 1986 on a réglé le problème avec la station d'épuration mise en place par la Sogerem. Et nous avons eu des problèmes de fluor et de manganèse, mais depuis 1986 nous n'avons plus ces problèmes. Mais dans les années 1984-85 il y avait du cuivre en quantité industrielle, mais avec la station de traitement qu'ils ont installée ils enlèvent les métaux lourds, il les stockent et les évacuent et donc il ne sont pas renvoyer dans le Dadou. Tout est traité par la Sogerem. Nous n'avons plus de fluor et le manganèse en quantité raisonnable. Nous avons une eau brute de qualité. A Razisse il n'y a plus de poissons morts » (Un élu – Bassin du Dadou)

☺ « Il ne faut pas non plus dire que la société Sogerem est la cause de tout, celle-ci entretient un dialogue suivi avec l'ensemble des partenaires de la rivière et encore cette semaine j'ai rencontré le nouveau directeur et le géomètre qui nous ont présenté le nouveau projet d'extension, avec toutes les mesures requises par le législateur et par les gens de la société pour faire en sorte que les dégradations soient les moins gênantes possibles » (Un représentant de la pêche – Bassin du Dadou)

Pourtant, d'autres affirment que les pollutions restent importantes et empêchent notamment toute gestion patrimoniale piscicole du cours d'eau. Un représentant du CSP assure pour sa part que ces rejets sont de nature polluante.

☺ « Les rejets de la SOGEREM à l'aval ont des incidences sur le milieu. Ce sont de rejets chargés et colorés » (Un représentant du CSP)

C'est encore ici deux « sons de cloches » opposés. Il semblerait que les efforts faits par la Sogerem en associant les acteurs locaux à leurs démarches et à leur développement explique l'attitude défensive de certains acteurs. Il faut ainsi noter que deux usagers défendant les mêmes intérêts se contredisent sur ce problème, ce qui montre ainsi l'ampleur du flou qui caractérise cette situation. Si les problèmes semblent réglés pour certains usages ou certains secteurs, les efforts entrepris n'ont à priori pas solutionné l'ensemble des effets posés par les rejets des mines.

☺ « Il y a une grosse mine en amont qui perturbe tout le reste : la Sogerem. Il y a une grosse buse qui sort sous le barrage de Razisse et je n'aimerais pas aller me baigner dessous. La station de Lafenasse a amélioré la qualité d'eau à Réalmont. Mais on a une zone de première catégorie qui n'en est pas une ! Et où la gestion patrimoniale n'est pas du tout réalisable, puisque l'on a pas du tout de reproduction » (Un représentant des pêcheurs – Bassin du Dadou)

- Les activités d'extraction : des avis et des situations contrastés

Les activités d'extraction qui font l'objet de revendications sont les carrières et les ateliers de granit du Sidobre, et les carrières de la Montagne Noire.

Un représentant du CSP soulève des questions « insolubles » sur plusieurs points : les boues d'atelier contenant des huiles de coupe, et notamment leur stockage qui entraîne des impacts importants sur les cours d'eau et potentiellement sur les sols ; le dimensionnement des bassins de décantation (trop petits, ils laissent s'écouler des eaux chargées en particules qui ont pour conséquence le colmatage des cours d'eau). Le stockage des déchets de granit sur des zones humides est par ailleurs vivement dénoncé. Un riverain s'inquiète aussi des conséquences de cette activité qui aurait comblé un barrage sur un cours d'eau provenant du Sidobre.

« Pour les ateliers du Sidobre globalement le problème de pollution directe des eaux est réglé, jusqu'à l'évacuation des déchets des bacs de décantation. Le gros problème aujourd'hui c'est le problème de ces boues d'atelier. Surtout le stockage, avec le problème des sites qui se trouvent parfois sur des zones de sources, et il n'y a aucun traitement. Un autre souci ce sont les huiles de coupes qui sont stockées avec ces mêmes boues. En plus, on n'a pas d'études sur la pollution de sols de ces stockages.

Pour les carrières du Sidobre le problème est plus conséquent. Il y a des autorisations qui sont données avec logiquement des bassins de décantation partout. Mais le problème c'est que ces bassins ne sont pas toujours dimensionnés correctement, malgré ce qui est prévu dans les dossiers d'autorisation. Et en plus toutes les eaux ne sont pas collectées. Il y a des problèmes de colmatages des cours d'eau, avec la disparition des géniteurs. Ça c'est un problème insoluble ! Si les autorisations étaient respectées en terme de dimensionnement des bassins il y aurait beaucoup moins de problèmes. A Guyor, il y a d'autres problèmes comme le déversement de stériles dans les zones humides, ou dans des ravins.

Dans les carrières de Saint Amancet il y a des problèmes de dimensionnement des bassins de décantation. Le cours d'eau est busé sur 500 m, et le carreau est lessivé par les eaux de ruissellement qui se rejettent directement dans le ruisseau. Ce sont de gros problèmes.

Les carrières sur l'Orival ont un impact par les poussières de fines dans les cours d'eau, c'est la poussière aérienne » (Un représentant du CSP)

☺ « Au niveau du Lézert les carriers, toutes les modifications, tout ça quand il pleut beaucoup descend dans les rivières, et il paraît que le petit barrage a été envasé » (Un représentant des riverains – Bassin de l'Agout aval)

Un représentant de l'Union des Métiers du Granit du Sidobre explique qu'il se peut qu'il y ait parfois quelques fuites, mais que cela ne semble pas poser de problème puisque les cours d'eau sont la plupart du temps à sec. En ce qui concerne les boues elles sont utilisées pour les pistes. Un élu confirme que le problème principal concerne les boues, qui sont d'ailleurs soumises à une réglementation stricte.

☺ « A l'époque le Lignon coulait tout blanc au relais nature après Burlats. Depuis d'énormes efforts ont été faits sur le traitement des boues. D'ailleurs c'est un sujet récurrent des collectivités du SIVOM ou de la Communauté de Commune Sidobre Vals d'Agout. Il y a une réglementation stricte pour chaque granitier. Il devra mettre en décharge que des boues solides. Il y a une étude approfondie actuellement pour une station de filtrage et de solidification des boues avec un procédé italien à l'étude au syndicat des granitiers qui va être certainement mis en œuvre. Mais il tourne en circuit fermé et n'utilise pas plus d'eau que ce qu'on croit. Le problème important c'est le problème des boues, et tout le monde s'y attelle en ce moment. Voilà ce que j'avais à dire puisque je connais un peu le granit » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

☺ « En atelier on tourne en circuit fermé, on recycle l'eau des bassins de décantation. Bon ces bassins qui sont en arrière il y a quelques fuites, c'est sûr que... Mais quand il y a trop d'eau on pompe et on évacue dans le ruisseau. On a aussi des bassins de décantation pour les eaux boueuses qui arrivent de la carrière. Le problème des particule, fines : en fait on utilise les boues pour les pistes. On fait du recyclage sur place ! [...] Pour les cours d'eau en pied de carrière là c'est un cas particulier ! Mais je crois pas que ce soit un problème, ils sont à sec la

plupart du temps, il ne risque pas d'y avoir des poissons dedans ! » (Un représentant de l'Union des Métiers du Granit du Sidobre – Bassin de l'Agout amont)

Pour les carrières de la Montagne Noire, la pollution par les fines et le dimensionnement des bassins de décantation sont aussi des problèmes majeurs. Un représentant d'une association de défense de l'environnement s'inquiète aussi de la modification des bassins versants qu'entraînent ces extractions.

« Je voudrais parler des problèmes de pollution par les fines à proximité des carrières. Mais aussi sur la modification des bassins versants justement due à l'exploitation des carrières » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin du Sor)

Fig. 4 : « Le conflit d'usage autour de l'industrie textile », p 102

Fig.5 : « Le conflit d'usage autour des activités d'extraction », p 103

8.1.4 La gestion de la forêt critiquée

La présence de la forêt et sa gestion sont mises en cause : dégradation des zones humides, coupes rases influant sur les crues, consommation d'eau de la forêt.

- **La dégradation des zones humides**

Les gestionnaires de la forêt sont montrés du doigt pour la destruction de ces milieux particuliers. Les termes de carnage ou de saccage sont volontiers employés.

⊗ *« J'aurais voulu savoir si les organismes de forêts prenaient en compte la modification du climat pour essayer d'adapter les essences, et s'ils étaient soucieux des dégâts causés par nos forestiers, entre autre sur les zones dites humides qui sont protégées par la loi Montagne, et là je peux vous assurer que c'est un véritable carnage, et je pense que ça touche la sécheresse et la préservation des milieux naturels. Est-ce que le SAGE va travailler en coopération avec l'ONF pour essayer de régler ce problème qui n'est peut être pas très connu mais qui est très grave. Que ce soit Natura 2000 ou pas, c'est le même phénomène c'est le saccage systématique » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin du Sor)*

Un représentant de l'ONF reconnaît que l'exploitation forestière dégrade plus ou moins les milieux sur lesquels ils agissent. Mais il affirme que l'ONF est conscient de ces problèmes et réfléchit sur des codes de bonnes pratiques sylvicoles afin de limiter de tels impacts, ce qui est confirmé par un représentant du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

⊗ *« La forêt par nature aide à produire, mais en même temps l'exploitation forestière de par les engins qu'elle utilise, parce qu'on travaille un matériau qui est lourd, donc forcément on travaille sur les couches superficielles du sol, et on dégrade. Mais si la forêt n'avait pas de valeur économique on peut se dire qu'il n'y en aurait plus aujourd'hui. Ceci dit on en est conscient, on y travaille. C'est moi qui siège à la CLE, on parle aussi dans le cadre du PPRI pour essayer de définir un code de bonne pratique en matière sylvicole et en matière de création de desserte forestière » (Un représentant de l'ONF – Bassin du Sor)*

⊗ *« J'apporte ma contribution de présidente du PNR HL. Nous venons de signer une convention avec les acteurs de la forêt privée, et avec des engagements particuliers pour aller vers un traitement de la forêt pour aller vers des pratiques de développement durable avec la mise en place de formation au niveau des agents et des divers acteurs. Donc des préconisations et essentiellement de la sensibilisation » (Un représentant du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc – Bassin du Sor)*

- Les coupes rases : un facteur aggravant des crues.

Les coupes rases de l'exploitation forestière sont mises en cause et notamment dans le phénomène des crues. Le ruissellement important viendrait ainsi gonfler le cours d'eau.

⊗ « Pour ce qui est de la politique forestière, il y a de temps en temps des coupes rases, qui font que l'eau n'est pas retenue par la végétation et ruisselle directement dans le Thoré et l'on a vu ce que ça fait en 1999, forcement le Thoré gonfle. Donc il faudrait une politique raisonnée : maintien de feuillus, de qualité de boisement » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin du Thoré)

A ce sujet un représentant de la forêt privée explique que l'incident qui est sous entendu fut un accident. Aujourd'hui cela est impossible en raison des plans de gestion qui interdisent notamment les coupes rases. D'autant plus qu'il existe une prise de conscience de ces impacts au sein de cette activité. La situation ne peut donc que s'améliorer.

Sur un plan un peu plus technique un représentant de l'ONF explique que l'impact de la forêt sur les crues est finalement relatif. Ainsi la forêt est efficace dans le cas de pluies peu importantes en limitant ainsi le ruissellement. Pour avoir un impact significatif il faudrait qu'une coupe rase concerne au moins 25% de la surface du bassin versant en question. Par contre il confirme la prise de conscience des problèmes qui influent sur la ressource en eau, et les efforts fait dans ce sens.

⊗ « D'abord le premier point, à peu près 2/3 de la forêt dans le coin est constituée de feuillus. Et les résineux à peine 1/3. Concernant l'accident qu'il y a eu je pense que c'était plutôt à Labastide qu'à Lacabarède. L'accident avec mort d'hommes c'était à Labastide. C'était une coupe rase qui n'était pas autorisée. Et que toutes les forêts privées sont gérées avec les plans de gestion, donc il n'y aura jamais de coupe rases qui puissent mettre en cause et en danger l'aval pour toutes les forêts privées qui sont correctement gérées. Je dis pas qu'il n'y a pas eu des erreurs de faites dans le passé. Mais, il y a maintenant la procédure de certification, qui est PEFC et donc il y a un certain nombre d'engagements, et notamment le respect du milieu aquatique, ne pas faire des obstacles des embâcles. Donc il y a une prise de conscience. Je crois qu'il y a une amélioration qui est encore possible et sur laquelle on travaille » (Un représentant de la forêt privée – Bassin du Thoré)

⊗ « Ce qui est difficile de mettre en évidence c'est l'impact d'un déboisement sur une crue. Il y a un certain nombre d'étude qui ont été faites en France et largement dans le monde. Et en fait il y a deux choses qui ressortent. La première grosse constatation, est que l'impact de la forêt sur le ralentissement de l'eau est inversement proportionnel à l'épisode pluvieux. Ou dit différemment plus la pluie sera importante moins la forêt aura d'impact sur le ralentissement de l'eau. Donc la forêt aura un gros impact sur une crue semestrielle ou annuelle, aura un impact faible sur une crue décennale et quasiment nulle sur crue centennale. La deuxième chose c'est que pour que l'impact d'un déboisement soit significatif sur un bassin versant il faudrait que le déboisement ait une surface approximative d'au moins 25% de ce bassin versant. Par contre c'est tout un tas d'effet induit au déboisement : l'ouverture de pistes, la création de zones préférentielles de ravinement et j'en oublie sûrement et ça c'est important. Ce qu'on peut dire la dessus, c'est qu'à l'ONF on en est conscient, la forêt privée certainement aussi, et on travaille effectivement sur ces problèmes d'ouvertures de pistes, d'impacts des travaux forestiers sur le ravinement et le ruissellement » (Un représentant de l'ONF – Bassin du Thoré)

- La forêt grande consommatrice d'eau : un souci en période sèche.

Le dernier point concerne les inquiétudes sur la consommation en eau de la forêt qui pourrait avoir des conséquences importantes sur la quantité d'eau disponible en période sèche pour les autres usagers.

⊗ « Mais les sapins, tous les sapins qu'il y a sur la montagne ça a quand même un sacré impact ! 50 l d'eau par jour pour un sapin ou pour un épicéa. Ça représente quand même des quantités qui ne sont pas négligeables. Donc est-ce que aussi dans la baisse des débits d'été, il n'y pas aussi une influence de la forêt ? » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

Un représentant de l'ONF explique qu'ils sont conscients de ces problèmes mais qu'il est difficile de les prendre en compte, et que des démarches sont en cours pour mettre au point un code de bonne pratique sylvicole afin de réduire les impacts sur les étiages notamment.

⊗ « C'est difficile de répondre comme ça. Est-ce qu'on est concerné par les étiages ? Si je dis non vous aller tous lever les bras au ciel. On est conscient, mais c'est très difficile à prendre en compte. [...] Ceci dit on en est conscient, on y travaille. C'est moi qui siège à la CLE, on parle aussi dans le cadre du PPRI pour essayer de définir un code de bonnes pratique en matière sylvicole et en matière de création de desserte forestière » (Un représentant de l'ONF – Bassin du Sor)

Fig.6 : « Le conflit d'usage autour de la gestion forestière », p104

8.2 DES CONFLITS EMERGENTS

Les conflits émergents sont caractérisés par le fait qu'il existe des revendications et des tensions « palpables » concernant des usages de l'eau, et le mécontentement est grandissant.

L'intérêt ici est de pouvoir en prendre connaissance afin de pouvoir prévenir l'aggravation de ces conflits d'usages. Une fois le conflit installé, il est plus difficile de le résoudre : mieux vaut prévenir que guérir !

8.2.1 Le curage : Une incompréhension profonde du fondement de la réglementation

Le problème du curage et de son interdiction est apparu comme un point de discorde. Le pourquoi de cette interdiction n'est pas compris ; son fondement est perçu comme injustifié. Les partisans du curage cherchent d'ailleurs à savoir où sont les intérêts et à qui cela profite au final. La diversité des acteurs qui contestent cette interdiction est très importante et démontre l'ampleur du conflit, pour le moins explosif, qui pourrait naître. Le manque d'information et d'explication sur cette réglementation semble en être la cause majeure.

Ainsi, bon nombre d'acteurs s'inquiètent des conséquences possibles du non curage des cours d'eau, et notamment au niveau des crues qui déborderaient plus rapidement jusqu'à changer de lit et devenir une menace très sérieuse pour les riverains. Les propriétaires des berges, comme les agriculteurs, dénoncent cette interdiction qui a pour conséquence des pertes de terres ; la réflexion sur le fait que ce ne sont que des agriculteurs qui sont concernés, et qu'il est logique que cela n'interpelle personne en dit long sur les tensions qui sont en train de s'accroître.

⊗ « Je tenais à aborder le problème du curage des rivières. A des endroits, au niveau de Labruguière et à Rigautou, on voit le niveau qui monte, et si rien ne se fait, peut être qu'un jour, le Thoré passera dans Rigautou. Parce qu'entre tout, finalement, c'est toute la vallée qui reçoit tous les matériaux de l'Arnette de l'Arn de tout donc, un jour ou l'autre, il faudra s'occuper de le curer »

« Quand je parle moi, je parle pas de faire comme dans la Loire de mettre une entreprise de sable en permanence. Mais de temps en temps chaque 2/3 ans quand il faut en sortir et voilà. Je dis pas en permanence » (Un producteur d'hydroélectricité – Bassin du Thoré)

⊗ « Et pour en revenir au Thoré au niveau de Payrin ou un peu plus bas, on peut constater quand même qu'il y a des îles qui se sont créées et des îlots. Et on n'a pas accès les riverains à les démolir, à les démonter il y a des arbres qui y poussent dessus. Et si rien n'est fait d'ici quelques années le Thoré, va s'élargir, va s'élargir et va causer des dégâts aux

riverains. Bon bien sur ce ne sont que des agriculteurs !!! Mais bon enfin quand même on perd du terrain ! » (Un agriculteur – Bassin du Thoré)

L'intervention d'un représentant d'une association de défense de l'environnement renvoie à un usage autrefois autorisé et qui dans un laps de temps assez bref a été interdit. L'incompréhension est très forte. C'est alors qu'il se demande à qui profite cette interdiction : la pêche ?

⊕ « Pourquoi aujourd'hui ces curages ne sont plus autorisés ? Autrefois on voyait les entrepreneurs qui collectaient le sable, dans les rivières il y avait du poisson tout ce qu'il fallait, aujourd'hui il n'y a plus de poissons mais il y a du sable. Alors qu'est-ce qu'il faut faire ? Est-ce tout simplement un problème de pêche ou de quoi ? » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin du Thoré)

La dernière intervention expose aussi l'impuissance des élus face à cette interdiction. La situation est considérée comme exceptionnelle, et des dérogations devraient être accordés, en raison des risques que le non curage de la rivière entraîne. D'autre part, l'incapacité de répondre aux demandes et aux pressions des usagers met cet élu dans une situation embarrassante au niveau des ces administrés et de leurs satisfactions.

⊕ « Il paraît quand même évident qu'à situation exceptionnelle les élus aient aussi la possibilité de s'exprimer au près de l'administration et de demander des dérogations. Au même titre que s'il ne s'était pas passé toutes ces inondations, il y aurait certainement pas des questions de curages ou de quoi que ce soit aujourd'hui. Ça reste quelque chose qui est encore d'actualité. Et les élus de jouer notre rôle par rapport aux usagers, des inquiétudes des uns et des autres. C'est une situation exceptionnelle que nous avons vécu, il y a peut être des mesures exceptionnelles à prendre » (Un élu – Bassin du Thoré)

Les revendications pour le moins virulentes témoignent entre autres du manque de communication entre l'administration qui impose une réglementation, et les usagers qui la subissent de plein fouet. Une action importante est à envisager dès lors, pour contenir l'émergence de ce conflit d'usage. C'est une décision venue de l'administration perçue comme imposée et sans autres explications.

Il existe ici un manque important de connaissances sur la dynamique des cours d'eau, et sur les effets pervers des curages, des redressements, des recalibrages et autres. Les usagers veulent comprendre et ont besoins d'informations scientifiques précises sur les impacts négatifs de ces aménagements.

8.2.2 Les prélèvements d'eau : des droits jugés obsolètes

Les droits d'eau sont très largement controversés, notamment par les élus. L'ancienneté de ces droits fait qu'ils n'apparaissent plus justifiés aux yeux de ces élus, et entraîne souvent des querelles entre les usagers de l'eau : un élu parle même d'un problème de civisme. Mais revenir sur de tels droits leur semble difficile, se pose alors la question de qui peut intervenir.

Les tensions dues à l'utilisation de ces droits d'eau sont bien réelles et un élu craint même que cela devienne une « usine à gaz ». Si ces droits venaient à être annulés ou modifiés la situation pourrait se durcir.

Ce conflit, actuellement émergent, pourrait se transformer rapidement en un conflit d'usage très important. Un été marqué par une canicule importante pourrait en être le détonateur. Il est important de considérer l'ampleur qu'il pourrait prendre et d'agir en conséquence pour anticiper cette situation.

⊕ « Beaucoup de questions qui se posent actuellement sur les droits d'eau. Dans les campagnes il y avait des droits d'eau, par rapport aux usines aussi. Il y en a qui avait le droit d'utiliser l'eau le lundi, d'autres le mardi, etc. Ce sont des réglementations qui sortent de temps en temps des ténèbres ! C'est un problème qu'on retrouve très régulièrement, des petites chamailleries entre voisins, par rapport à ces droits d'eau. Ce sont des choses qu'il ne faudra pas non plus peut être négliger. Faut pas que ça devienne non plus une usine à gaz ! » (Un élu – Bassin du Thoré)

⊕ « Au niveau du Bernazobre, étant étranger à la région, je découvre. Pendant la sécheresse on constate que c'est un problème de règlement, où des détournements d'eaux ancestraux sur lesquels personne ne veut revenir. Si bien qu'on a de l'eau qui part dans les

près qui sert à rien en tout cas pas à alimenter le ruisseau. Et la quantité d'eau qui est prise dans la rivière, et c'est environ 1/10 qui est rejeté de ce qui est pompé. Le gros problème c'est le problème de réglementation. [...] C'est un problème et revenir sur un droit ancestral ça paraît difficile. Mais quelque part je pense qu'il y a un problème de civisme, et il me semble important qu'on revienne sur des vieux droits, qui n'ont plus lieu d'être » (Un élu – Bassin du Sor)

L'intervention suivante provenant d'un riverain expose clairement son mécontentement, par rapport à des fermiers qui auraient retenu l'eau durant la période estivale, entraînant l'assec de la rivière. Même si les impacts sont peut-être à relativiser, ce type de revendications peut être un exemple des frictions qui peuvent alimenter un conflit d'usage autour des droits d'eau et des prélèvements plus ou moins autorisés. Par ailleurs, une méconnaissance des droits et des usages prévus par la réglementation apparaît.

⊗ « Dans les archives du tribunal de Dougne vous verriez le nombre de procès pour abus d'eau, c'est inimaginable ! Cet été à Massaguel, il y a 2 ou 3 fermiers qui se sont emparés de l'eau tout cet été, ce qui fait que nous à l'aval la rivière était complètement à sec. Je vous parle pas des poissons, les pauvres on les a enterrés. Mais la réglementation dit qu'on n'a pas le droit d'arrêter l'eau en période de sécheresse. C'est clair et c'est précis » (Un riverain – Bassin du Sor)

8.3 DES CONFLITS POTENTIELS A CRAINDRE, MAIS EVITABLES

Les conflits potentiels sont des conflits d'usages qui pourraient voir le jour. Les revendications sont plus ou moins fortes, et peuvent devenir assez véhémentes si les points de discordes n'évoluaient pas positivement. Il est donc important de rester attentif à ces diverses protestations.

8.3.1 Le tourisme : Un atout ... mais un usage à maîtriser !

Le tourisme sur le bassin est un atout pour l'économie locale. Pourtant chacun s'accorde à dire que le développement du tourisme peut être une menace pour les milieux naturels et les paysages. Un élu explique ainsi que la pression immobilière sur sa commune est forte, mais qu'il est important d'y réfléchir et d'éviter de « faire n'importe quoi ». Il faut ainsi maîtriser ce phénomène afin de respecter l'environnement, qui fonde l'attrait de ce territoire.

⊗ « Quand j'ai parlé tout à l'heure de tourisme, j'entendais par là surtout sur les plans d'eau, d'un tourisme maîtrisé. Je crois toujours lié à une protection de l'environnement. Sur notre territoire ce n'est pas la côte méditerranéenne, ni les Alpes du nord. Donc c'est vrai qu'il y a une demande de plus en plus importante au niveau urbanisation, il y a une recherche plus importante de notre territoire par les résidences secondaires, on s'en aperçoit tous les jours, pour des demandes de foncier pour construire, du bâti, etc. Donc c'est vrai qu'il faut le maîtriser pas faire n'importe quoi ! » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

Un représentant de la pêche se demande même s'il ne faudrait pas préserver des zones pour éviter les divers impacts liés au tourisme.

⊗ « Du tourisme il en faut c'est sûr mais est-ce qu'il faudra pas le canaliser, c'est à dire pour préserver certains endroits. Est-ce qu'il faudra pas réserver des tronçons entiers pour pas qu'il y ait de problèmes de pollutions » (Un représentant de la pêche – Bassin de l'Agout amont)

Un agriculteur évoque ainsi les diverses dégradations qui touchent déjà les rivières en raison du tourisme, déjà désigné comme une menace réelle et effective par certains.

⊗ « De plus en plus on lance des opérations sur le tourisme. Donc les rivières et etc... sont dégradés par le tourisme » (Un agriculteur – Bassin du Sor)

Mais des conciliations qui ont déjà eu lieu entre divers usages, notamment avec le tourisme font l'objet d'un retour d'expérience positif : le tourisme ne paraît pas être opposé à la préservation du milieu. Les activités étant freinées pour des raisons de sécurité, la pression touristique peut se voir ainsi diminuée. Cela explique donc que ce tourisme raisonné puisse être en adéquation avec la préservation des milieux naturels.

« En ce qui concerne le Thoré. Depuis quelques années il y a de plus en plus conciliation avec le Thoré et la protection des milieux. Par exemple sur le lac du Laouzas, il y a 20 ou 30 ans il y avait beaucoup d'activités sportives et de plus en plus le lac est vu comme un paysage un lieu de promenade, pêche. Pour toutes les raisons de risques il y aura de moins en moins d'activités sur les plans d'eau, etc.... .Donc je ne vois pas de contradiction entre l'utilisation du tourisme et les conditions du milieu » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

8.3.2 Les passes à poissons : des aménagements sujets à polémiques.

Les passes à poissons sont très largement critiquées. Leur impact esthétique et leur coût sont au centre des débats. L'objectif de ces aménagements est de permettre aux poissons de pouvoir se déplacer au delà des nombreux barrages infranchissables qui existent sur les cours d'eau. Mais pour certains la construction de passes à poissons est aberrante car auparavant les poissons migraient et passaient au-delà de ces barrages, qui occupent le lit des rivières depuis 1600, voire au delà. De ce fait la construction des passes à poissons paraît injustifiée d'autant plus qu'elles « dénaturent » en bétonnant des sites.

« Ensuite il y a un certain nombre de barrages sur le Thoré et sur l'Agout. Ils existent depuis 1600 et avant. Moi j'ai toujours vu du poisson à l'aval et à l'amont, donc le poisson circule même qu'il n'y ait pas de passe à poissons ! » (Un producteur d'hydroélectricité – Bassin de l'Agout aval)

De plus, leur coût est apparemment exorbitant pour ceux qui ont obligation de les construire. Enfin l'obligation de résultat est très mal acceptée puisque le plan de ces infrastructures est établi par le CSP lui-même. Ainsi, les exploitants sont rendus fautifs de quelque chose qui leur a été imposé et ce même dans la conception, expliquent ils.

« Pour clore sur les passes à poissons j'en reviens sur les moulins de l'époque. Il n'y avait pas de passes à poissons et il y avait du poisson partout. Et puis du côté esthétique lorsqu'on met une passe à poisson ; ça revient à bétonner un site qui était naturellement très souvent assez esthétique et assez joli. On dénature la rivière par du béton par des distances de 50 à 80m de béton en zig-zag etc. sur une chaussée qui est là depuis plusieurs siècles et qui n'avait pas bougé depuis ! » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin de l'Agout aval)

« Hélas oui ! Pour moi ! Tant mieux pour les poissons peut être ! Une passe à poissons comme il y a en rive droite sur le barrage accolée à la centrale dont je m'occupe, ça vaut la bagatelle d'un million de francs ! Ça grève pas mal la rentabilité de l'affaire. C'est celui qui construit qui paye. Nous avons reçu une aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne de 35% à l'époque, mais il paraît qu'à l'heure actuelle il n'y aurait plus rien. L'aide n'existe plus mais l'obligation existe toujours. On nous oblige à des résultats, mais le plan de la passe à poissons a été réalisé par le CSP de Toulouse, que nous avons exécuté. Mais s'il n'y a pas de résultats c'est de notre faute !?! » (Un producteur d'hydroélectricité – Bassin de l'Agout aval)

Un élu, qui semble en avoir ainsi après le CSP, lui suggère de s'occuper plutôt de la qualité des poissons. En effet un certain nombre de pêcheurs consomment leurs poissons sans trop savoir s'ils sont réellement comestibles. C'est une préoccupation qui passe avant celle des passes à poissons.

« Je serais pour demander une obligation de résultats au CSP, concernant la qualité du poisson. Vous avez encore des pêcheurs qui mangent leurs poissons ! Est-ce que c'est

normal ça ? Mais personne ne s'en préoccupe. Quand on mange de la viande, les vétérinaires à l'abattoir ils tamponnent ! Mais le CSP avant de s'occuper des passes de poissons ! Qu'est-ce vous en pensez ? » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

Pour sa part, le CSP explique que les anciennes chaussées et barrages ont été rehaussés. Ainsi leur franchissement est aujourd'hui devenu quasiment impossible. Ces passes à poissons permettent donc aux poissons de pouvoir dépasser ces obstacles et le fonctionnement est relativement bon. Par contre il est reconnu que l'aspect esthétique est un point noir important, qualifié de catastrophique.

⊗ « Les passes à poissons rendent possibles les migrations, comme celles des grands migrants. Elles fonctionnent bien. C'est sûr qu'au niveau esthétique c'est quelques fois une catastrophe. Mais aujourd'hui les barrages ont été modifiés, en hauteur notamment, et le franchissement est beaucoup plus difficile » (Un représentant du CSP)

8.3.3 La valorisation et l'entretien du patrimoine naturel et bâti : Quels bénéficiaires ? Quels responsables ?

Que ce soit pour le patrimoine bâti, l'entretien des cours d'eau ou encore des fossés, le problème de l'entretien est aujourd'hui posé par les acteurs du bassin. Mais la façon dont est abordée cette revendication n'est pas du goût de tout le monde et entraîne quelques frictions, malgré l'intérêt que certains acteurs portent à ces problèmes.

- Béals et pesquiers : des avis divergents concernant leur entretien.

Les béals et les pesquiers qui étaient utilisés dans les pratiques agricoles traditionnelles sont reconnus, par certains acteurs, être aujourd'hui, d'une utilité importante dans la gestion de l'eau.

Ainsi, un élu reconnaît que sur sa commune les agriculteurs qui ont eu de tels aménagements en état de fonctionner, ont moins souffert de la canicule de l'été 2004.

⊗ « Je voudrais exprimer une sorte d'inquiétude, on parle beaucoup d'eau mais pas de sécheresse. Je crains que les enseignements de la sécheresse n'aient pas été tirés entièrement et par tout le monde. Je regrette que par exemple on n'ait pas souligné l'intérêt qu'avaient représenté sur le Gijou des chaussées en état de fonctionner cet été avec des béals entretenus, etc. Tous les agriculteurs qui avaient ceci ont passé un meilleur été que les autres. Je me demande si sans forcément revenir à des époques ancestrales il ne faudrait pas peut être profiter de ces situations pour remettre en valeur un certain nombre de pratiques traditionnelles qui faisait que l'eau était beaucoup mieux utilisée. Sur ma commune sur 18 chaussées qu'il y avait et qui fonctionnaient il n'en reste plus que 6 et des zones en ont encore plus souffert cet été » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

Par ailleurs un représentant du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc explique que les réseaux de béals et de pesquiers ont un impact important sur la ressource en eau. Ils permettraient de ralentir l'onde de crue et d'accumuler l'eau ainsi disponible en période sèche.

⊗ « On peut aussi citer des techniques agricoles traditionnelles notamment tout le réseau pesquiers et béals. Malheureusement on n'a pas fait, mais j'espère qu'on va y arriver pour l'effet que ces réseaux ont sur, d'une part sur le ralentissement de l'onde de crue, d'autre part sur la gestion de la ressource en eau et l'accumulation d'eau notamment dans ces prairies » (Un représentant du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc – Bassin du Thoré)

Mais aujourd'hui ces béals et pesquiers ne sont plus entretenus par ceux qui les utilisaient, c'est-à-dire les agriculteurs. Certains leurs reprochent cet abandon et proposent qu'ils soient à nouveau entretenus, et même de surveiller cet entretien pour qu'il soit effectif et donc efficace, ce que les agriculteurs refusent.

Les extraits suivants laissent découvrir les confrontations.

⊗ « Comme vous disiez il existe des utilisations anciennes comme les pesquiers et béals, encore faut-il qu'ils soient entretenus et surveillés ! Alors qui maintenant va les surveiller et les entretenir ? C'est là la question. Il pourraient jouer un rôle s'ils étaient en bon état » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin du Thoré)

⊗ « Les pesquiers sont privés ! J'ai pas bien compris... Vous voudriez surveiller les pesquiers privés ?? » (Un agriculteur – Bassin du Thoré)

⊗ « S'ils sont privés qu'ils s'en occupent ! » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement – Bassin du Thoré)

⊗ « Pfouff !!! ... Des aides existent ne serait-ce que par l'art.19. De là à s'entendre dire qu'il faut les surveiller !! Administrativement ? Négatif quand même !!! Ça rentre dans la propriété privée !!! » (Un agriculteur – Bassin du Thoré)

⊗ « [...] Il ne faut pas quand même trop rêver, vous n'allez pas non plus entretenir les béals comme ça se faisait au début du siècle. Les fantasmes ça va un temps mais les réalités sont souvent un peu différentes » (Un représentant de la chambre d'agriculture – Bassin du Thoré)

- L'entretien des cours d'eau et des fossés : la mise en cause de la non pérennisation des actions d'entretien.

L'entretien des cours d'eau et son caractère durable, est souligné par des acteurs du bassin qui estiment que c'est un devoir auquel beaucoup faillissent. Un élu explique qu'au même titre que certains nettoient leur trottoir, ils se doivent de nettoyer leurs berges. Cette défaillance entraîne de nombreux reproches qui pourraient être mal acceptés des propriétaires. D'autant plus que comme l'explique VNF, le mauvais entretien des cours d'eau peut entraîner une aggravation des inondations.

⊗ « Nettoyer les cours d'eau, il y a beaucoup d'embâcles, de choses, on le voit. On se doit de nettoyer son bord de rivière ! Après il y a des personnes âgées et bon (sous entendu qu'elles ne peuvent pas le faire) !!! Donc je trouve que ça devrait être une priorité de prendre en charge les bords de rivière qui ne sont pas nettoyés » (Un représentant des riverains – Bassin de l'Agout aval)

⊗ « Une partie des berges a été rachetée par la fédération de pêche. Le constat c'est l'absence totale d'entretien de cette berge, ça c'est clair. Si au départ les gens nettoient leur trottoir parce que c'est devant chez eux, ils oublient de temps en temps qu'ils ont des berges et qu'ils doivent également nettoyer. Il y a un chemin de randonnée aussi » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

⊗ « Il s'est avéré que dans le bas Laudot on a eu des inondations, mais c'est en partie le fait des embâcles et du mauvais entretien de ce cours d'eau, qui est une partie domaniale » (Un représentant de VNF)

La question de la responsabilité de l'entretien des fossés est soulevée. Un agriculteur reproche ainsi au service du remembrement qui est à l'origine de ces fossés de ne pas les maintenir en état et de les laisser à l'abandon.

⊗ « Il y a eu un gros remembrement, il y a eu des arbres arrachés, des fossés creusés. Actuellement ces fossés se sont bouchés. Concernant Blan, les fossés communaux ne sont plus entretenus, et devraient être entretenus par le service du remembrement. Ces fossés n'existent presque plus maintenant » (Un agriculteur – Bassin du Sor)

Un élu explique que c'est un problème de financement. Mais pour avoir plus de moyen de financement il faudrait augmenter la taxe prévue à cet effet ce qui ne serait vraisemblablement pas accepté, et entraînerait de nombreuses contestations, voire une « révolution ». C'est pourquoi il préconise que chacun participe de soi-même à cet entretien.

⊗ « Nous allons demander donc aux propriétaires de payer beaucoup plus cher, je pense que certains auront quelques petits problèmes, et notamment ceux qui payent le fermage. C'est un tant par hectare que paient les propriétaires et je puis vous dire que l'association foncière du remembrement de Blan, reçoit annuellement 17.000 francs. Avec ça dites moi combien de mètres de fossés vous pouvez faire ? Malheureusement pas grand chose. Nous avons fait les fossés les plus importants, et surtout ceux qui dégagent la partie inondable. Par contre il y a des agriculteurs qui nettoient les fossés, parce qu'ils estiment que c'est nécessaire et qui n'attendent pas qu'on le leur fasse. On fait payer plus et c'est la révolution ou chacun y met un peu du sien » (Un élu – Bassin du Sor)

Un riverain soutient cette idée, et confirme le fait que chacun doit participer à toutes formes d'entretien, ce qui permettrait d'éviter de nombreux problèmes.

⊗ « Tous les citoyens doivent participer. Si tout le monde participe à l'exécution de ces tâches, il n'y aurait peut être pas tous ces problèmes aujourd'hui » (Un riverain – Bassin du Sor)

L'intérêt de l'entretien des béals et pesquiers, et des cours d'eau est reconnu par certains acteurs de par leurs impacts positifs sur la gestion de l'eau. Mais le cœur du conflit concerne l'entretien.

Qui doit entretenir et pour qui ? A qui revient l'obligation d'entretien ? Ce sont ces questions qui se trouvent au centre du débat.

8.3.4 Le débit d'étiage du Sor pourrait devenir un élément conflictuel

Le débit réservé est sujet à contestations sur le bassin du Sor même s'il est reconnu que les gestionnaires réussissent apparemment à contenter les différents usages.

⊗ « Les contraintes de l'institution des eaux de la montagne noire fait que par moment, quand il y a plus d'eau qu'on en a trop tiré, il faut restreindre le débit réservé. Il faut essayer au maximum de contenter tout le monde, ce que d'ailleurs je dois dire, ils ont fait tout à fait ça, et je les en remercie » (Un représentant des pêcheurs – Bassin du Sor)

Mais pour un représentant de l'IIAHMN le Débit Objectif Etiage est jugé trop élevé. Les gestionnaires semblent démarcher afin de pouvoir baisser ce débit, ce qui pourrait alors créer de vives revendications de la part des autres usagers de l'eau.

⊗ « En été les lâchures des barrages sont alignés sur la demande de l'ensemble des riverains du Sor. Donc on se tient au plus près des besoins que ce soit du soutien d'étiage que de la demande agricole. Ceci dit il est évident que lorsque la situation est tendue on peut être amené à réduire le soutien d'étiage, mais actuellement on est en discussion avec l'agence par rapport au DOE qui est fixé par le SDAGE. Il est beaucoup trop élevé ! » (Un représentant de l'IIAHMN – Bassin du Sor)

8.3.5 Les divers usages de l'eau potable et ses restrictions estivales sont soumis à réflexion.

Utiliser de l'eau potable pour arroser son jardin ou bien des stades amène des élus à s'interroger. D'autant plus qu'en période de sécheresse les restrictions d'eau n'ont pas été homogènes pour l'ensemble des collectivités.

Les arrêtés de restrictions limitent l'utilisation de l'eau potable. Or certaines communes ne subissant pas ces interdictions arrosent leur stade avec cette eau traitée et potabilisée, qui pourrait alors profiter aux citoyens des communes soumises aux restrictions.

⊗ « Dès que l'on veut arroser notre jardin on utilise l'eau du robinet. Là, il y a quelque chose qui ne va pas ! Mais comment faire ? » (Un élu – Bassin de l'Agout aval)

⊗ « Je voudrais dire quand même les difficultés qu'il y a eu durant l'été. Quand je considère que l'on utilise de l'eau potable pour arroser par exemple les stades et qu'on a vu que les arrêtés préfectoraux qui ont limité ! Des communes ont pu utiliser d'autres non. Il y a quand même un paradoxe, que pour des équipements sportifs on soit obligé d'utiliser, enfin pour la plupart des communes, par commodité... on se met sur le réseau et on arrose [...] Donc il y a quand même un peu de gaspillage » (Un élu – Bassin du Thoré)

Le manque de solutions pour utiliser une eau autre que de l'eau potable amène les élus à s'interroger, d'autant plus que le prix de l'eau potable est en constante augmentation. Le problème des interdictions pourrait créer des tensions entre les collectivités.

8.3.6 L'utilisation des boues et le problème des épandages

Les plans d'épandage pour recycler les boues d'épuration inquiète la profession agricole. En effet, les plans d'épandage doivent respecter une distance réglementaire par rapport aux habitations, et l'urbanisation croissante du bassin et notamment en plaine, est la crainte principale des agriculteurs. Ils voient là un risque de voir leurs plans d'épandage interdits ou modifiés selon le développement de l'habitat.

⊗ « Juste une remarque. Je crois qu'il y a un certain nombre d'agriculteurs qui ont obligation d'avoir un plan d'épandage qui a été agréé. Il faut faire attention que dans l'évolution à dix ans on va avoir des problèmes car on s'aperçoit que la Surface Agricole Utile (SAU) de ce département diminue fortement. On est le deuxième département de Midi-Pyrénées en tant que baisse de la SAU, à un peu plus de 5% de baisse, du fait de la voirie, de l'urbanisation, et d'un certain nombre de choses dans ce style là. Pour les plans d'épandage on a quelques soucis avec l'urbanisation qui peut se faire, puisqu'un plan d'épandage n'est pas opposable. Compte tenu des distances à respecter l'on risque à cause de l'urbanisation surtout quand on assiste à de l'urbanisation pas trop maîtrisée, on risque de mettre à mal un certain nombre de plan d'épandage, et pour l'éleveur qui risque d'avoir des difficultés dans les années qui viennent » » (Un agriculteur – Bassin du Dadou)

9 LES ACTEURS ET LE SAGE AGOUT : DES ATTENTES ET DES INTERROGATIONS A PRENDRE EN COMPTE

9.1 DES ATTENTES FORTES : DES ACTEURS QUI ESPERENT BEAUCOUP DU SAGE

La mise en place du SAGE Agout fait l'objet d'une forte mobilisation et attise les espoirs de voir enfin un outil qui permettra de concilier les objectifs de chacun des usagers. Ces derniers attendent du SAGE de la cohérence dans les actions et de la transparence.

⊗ « Nous les pêcheurs [...] nous espérons et attendons beaucoup d'une commission telle que la votre, et qu'elle puisse effectivement concilier les attentes de chacun mais également celles des pêcheurs. Si on peut apporter un peu à cet édifice on sera là présents pour amener des réponses » (Un représentant de la pêche – Bassin du Thoré)

☺ « (Avant) On avait l'impression que l'on naviguait dans le vide. J'espère que non, maintenant ! » (Un représentant des riverains – Bassin de l'Agout aval)

L'intérêt du SAGE semble être assez évident pour certains acteurs qui expriment leur contentement de sa mise en place.

☺ « D'où l'intérêt du SAGE ! » (Un élu - Bassin de l'Agout aval)

☺ « Et je suis très content que ce SAGE se mette en place » HAUC Dominique (GEP Agout) :

9.2 LE SAGE L'OCCASION D'EXPRIMER SES REVENDICATIONS.

La mise en place du SAGE est l'occasion pour les acteurs de faire valoir leurs diverses revendications, notamment par le biais d'études qui pourrait être effectuées dans le cadre du SAGE, et clarifier ainsi les problèmes.

☺ « Mais cela nécessite un autre concept dans la gestion des barrages et aussi que les élus se préoccupent de la chose et fassent pression à ce niveau là, et je crois que c'est une revendication qui doit passer par l'intermédiaire du SAGE » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

☺ « On espère que le CLE et le SAGE pourra favoriser une telle étude (sur le débit réservé) » (Un représentant de la pêche – Bassin de l'Agout amont)

☺ « Néanmoins je pense que maintenant cette étude pourrait être faite dans le cadre du SAGE, parce que le débat est récurrent » (Un élu – Bassin du Sor)

9.3 DES ACTEURS PRETS A S'INVESTIR POUR LE SAGE

La mobilisation des acteurs est importante, et certains affirment leur volonté de participer activement à l'élaboration du SAGE pour améliorer la gestion de l'eau sur le bassin de l'Agout.

☺ « On est là pour aller dans votre sens pour avoir de l'eau propre, une eau courante qui ne soit pas perturbée par des embâcles et autres » (Un représentant de la Fédération Française des Amis des Moulins – Bassin du Dadou)

☺ « Si on peut apporter un peu à cet édifice on sera là présent pour amener des réponses » (Un représentant de la pêche – Bassin du Thoré)

9.4 UN INTERET AFFIRME PAR CERTAINS ACTEURS

Certains acteurs se sont déjà appropriés le SAGE et le considèrent comme un support important et essentiel pour promouvoir leurs actions dans la gestion de l'eau.

☺ « Je crois que beaucoup de choses ont été dites. [...] Le SAGE est pour nous un support considérable pour faire prendre en compte tous les enjeux au delà du bassin Thoré-Agout, tous les enjeux liés à la préservation, de toute la qualité de vie, et de la qualité tout court » (Un représentant du CPIE – Bassin de l'Agout amont)

9.5 DES INTERROGATIONS SUR LES POTENTIALITES OPERATIONNELLES DU SAGE

Les nombreuses interrogations que les acteurs ont exprimé au sujet du SAGE sont assez diverses et concernent les cadres d'action et sa portée réglementaire. Les thèmes abordés sont les subventions, l'entretien des cours d'eau, les diverses collaborations, et la portée du SAGE sur les documents réglementaires d'urbanisme.

☺ « Les aides qui existent pour les industriels qui investissent dans des systèmes de traitements de l'eau, sont assez sélectives ça dépend des secteurs Mazamet ou Graulhet en bénéficient mais ça n'est pas fait pour le Sor. Je ne sais pas si le SAGE pourra résoudre ça » (Un représentant de la CCI – Bassin du Sor)

☺ « Est-ce que le SAGE peut par des aides, aider aux différents niveaux d'entretien de la rivière. Pour nous c'est le problème majeur. On n'évitera pas les inondations, mais on pourrait quand même limiter le nombre d'inondations, car on en a plus souvent quand même » (Un élu – Bassin du Sor)

☺ « Est-ce que le SAGE va travailler en coopération avec l'ONF pour essayer de régler ce problème qui n'est peut être pas très connu mais qui est très grave. Que ce soit Natura 2000 ou pas, c'est le même phénomène c'est le saccage systématique (des zones humides) » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement - Bassin du Sor)

☺ « Est-ce que le SAGE quand il sera réalisé, sera un document qui pourra être intégré au PLU ? Et les PPR, etc. ? Est-ce qu'il aura une part importante à ce niveau. Est-ce que l'on tiendra compte des préconisations du SAGE, disons dans l'urbanisation ? » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

La mise en place du SAGE Agout semble déjà mobiliser les acteurs soucieux de faire entendre leur voix. Mais d'importantes questions restent en suspens et les acteurs apparaissent mal informés sur les possibilités concrètes d'actions du SAGE ainsi que ses portées juridique et réglementaire.

9.6 LE CHOIX DU PERIMETRE DU SAGE CONTESTE.

Des élus dont les communes sont situées sur la limite physique du bassin versant de l'Agout ont fait vivement connaître leur désaccord. Ils semblent reprocher le fait qu'on les ait fait adhérer au SAGE sans leur accord. Ils revendiquent le fait qu'ils ne sont pas concernés par le bassin de l'Agout, mais plutôt par d'autres bassins (Tarn, Girou, etc).

Ce problème semble découler de la procédure de consultation des collectivités sur le périmètre et de la manière dont elle a été conduite sur le bassin de l'Agout. Il faut noter que toutes les communes ayant une partie même minime dans le bassin versant de l'Agout ont été consultées. A défaut de délibération dans les deux mois

qui suivent le début de la consultation la commune est réputée favorable, ce qui a pu entraîner des adhésions par négligence ou non traitement du dossier par les communes concernées.

Cette consultation s'est déroulée peu de temps après les élections municipales et certains nouveaux élus ont pu ne pas saisir l'urgence et l'importance du dossier. De plus, le courrier de consultation officiel de la préfecture était très peu explicite quand aux enjeux de la consultation. Le bulletin d'information diffusé auprès de chaque commune par le syndicat de rivière Thoré Agout et les relances téléphoniques réalisées conjointement avec les services de la Préfecture pour essayer d'obtenir des délibérations n'ont pas permis de compenser ce déficit d'informations.

A ce stade de l'élaboration du SAGE (phase préliminaire), l'absence de structure officiellement investie de la mission d'élaboration du SAGE (CLE, maître d'ouvrage, etc) effectuant un travail d'animation et de sensibilisation sur le terrain semble avoir fait défaut.

LES ACTEURS ET LE SAGE AGOUT : DES ATTENTES ET DES INTERROGATIONS A PRENDRE EN COMPTE

9.7 DES ATTENTES FORTES : DES ACTEURS QUI ESPERENT BEAUCOUP DU SAGE

La mise en place du SAGE Agout fait l'objet d'une forte mobilisation et attise les espoirs de voir enfin un outil qui permettra de concilier les objectifs de chacun des usagers. Ces derniers attendent du SAGE de la cohérence dans les actions et de la transparence.

☺ « *Nous les pêcheurs [...] nous espérons et attendons beaucoup d'une commission telle que la votre, et qu'elle puisse effectivement concilier les attentes de chacun mais également celles des pêcheurs. Si on peut apporter un peu à cet édifice on sera là présents pour amener des réponses* » (Un représentant de la pêche – Bassin du Thoré)

☺ « *(Avant) On avait l'impression que l'on naviguait dans le vide. J'espère que non, maintenant !* » (Un représentant des riverains – Bassin de l'Agout aval)

L'intérêt du SAGE semble être assez évident pour certains acteurs qui expriment leur contentement de sa mise en place.

☺ « *D'où l'intérêt du SAGE !* » (Un élu - Bassin de l'Agout aval)

☺ « *Et je suis très content que ce SAGE se mette en place* » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement - Bassin de l'Agout).

9.8 LE SAGE L'OCCASION D'EXPRIMER SES REVENDICATIONS.

La mise en place du SAGE est l'occasion pour les acteurs de faire valoir leurs diverses revendications, notamment par le biais d'études qui pourraient être effectuées dans le cadre du SAGE, et clarifier ainsi les problèmes.

☺ « *Mais cela nécessite un autre concept dans la gestion des barrages et aussi que les élus se préoccupent de la chose et fassent pression à ce niveau là, et je crois que c'est une revendication qui doit passer par l'intermédiaire du SAGE* » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

☺ « On espère que le CLE et le SAGE pourra favoriser une telle étude (sur le débit réservé) » (Un représentant de la pêche – Bassin de l'Agout amont)

☺ « Néanmoins je pense que maintenant cette étude pourrait être faite dans le cadre du SAGE, parce que le débat est récurrent » (Un élu – Bassin du Sor)

9.9 DES ACTEURS PRETS A S'INVESTIR POUR LE SAGE

La mobilisation des acteurs est importante, et certains affirment leur volonté de participer activement à l'élaboration du SAGE pour améliorer la gestion de l'eau sur le bassin de l'Agout.

☺ « On est là pour aller dans votre sens pour avoir de l'eau propre, une eau courante qui ne soit pas perturbée par des embâcles et autres » (Un représentant de la Fédération Française des Amis des Moulins – Bassin du Dadou)

☺ « Si on peut apporter un peu à cet édifice on sera là présent pour amener des réponses » (Un représentant de la pêche – Bassin du Thoré)

9.10 UN INTERET AFFIRME PAR CERTAINS ACTEURS

Certains acteurs se sont déjà appropriés le SAGE et le considèrent comme un support important et essentiel pour promouvoir leurs actions dans la gestion de l'eau.

☺ « Je crois que beaucoup de choses ont été dites. [...] Le SAGE est pour nous un support considérable pour faire prendre en compte tous les enjeux au delà du bassin Thoré-Agout, tous les enjeux liés à la préservation, de toute la qualité de vie, et de la qualité tout court » (Un représentant du CPIE – Bassin de l'Agout amont)

9.11 DES INTERROGATIONS SUR LES POTENTIALITES OPERATIONNELLES DU SAGE

Les nombreuses interrogations que les acteurs ont exprimé au sujet du SAGE sont assez diverses et concernent les cadres d'action et sa portée réglementaire. Les thèmes abordés sont les subventions, l'entretien des cours d'eau, les diverses collaborations, et la portée du SAGE sur les documents réglementaires d'urbanisme.

☺ « Les aides qui existent pour les industriels qui investissent dans des systèmes de traitements de l'eau, sont assez sélectives ça dépend des secteurs Mazamet ou Graulhet en bénéficient mais ça n'est pas fait pour le Sor. Je ne sais pas si le SAGE pourra résoudre ça » (Un représentant de la CCI – Bassin du Sor)

☺ « Est-ce que le SAGE peut par des aides, aider aux différents niveaux d'entretien de la rivière. Pour nous c'est le problème majeur. On n'évitera pas les inondations, mais on pourrait quand même limiter le nombre d'inondations, car on en a plus souvent quand même » (Un élu – Bassin du Sor)

☺ « Est-ce que le SAGE va travailler en coopération avec l'ONF pour essayer de régler ce problème qui n'est peut être pas très connu mais qui est très grave. Que ce soit Natura 2000 ou pas, c'est le même phénomène c'est le saccage systématique (des zones humides) » (Un représentant d'une association de défense de l'environnement - Bassin du Sor)

☺ « Est-ce que le SAGE quand il sera réalisé, sera un document qui pourra être intégré au PLU ? Et les PPR, etc. ? Est-ce qu'il aura une part importante à ce niveau. Est-ce que l'on tiendra compte des préconisations du SAGE, disons dans l'urbanisation ? » (Un élu – Bassin de l'Agout amont)

La mise en place du SAGE Agout semble déjà mobiliser les acteurs soucieux de faire entendre leur voix. Mais d'importantes questions restent en suspens et les acteurs apparaissent mal informés sur les possibilités concrètes d'actions du SAGE ainsi que ses portées juridique et réglementaire.

9.12 LE CHOIX DU PERIMETRE DU SAGE CONTESTE.

Des élus dont les communes sont situées sur la limite physique du bassin versant de l'Agout ont fait vivement connaître leur désaccord. Ils semblent reprocher le fait qu'on les ait fait adhérer au SAGE sans leur accord. Ils revendiquent le fait qu'ils ne sont pas concernés par le bassin de l'Agout, mais plutôt par d'autres bassins (Tarn, Girou, etc).

Ce problème semble découler de la procédure de consultation des collectivités sur le périmètre et de la manière dont elle a été conduite sur le bassin de l'Agout. Il faut noter que toutes les communes ayant une partie même minime dans le bassin versant de l'Agout ont été consultées. A défaut de délibération dans les deux mois qui suivent le début de la consultation la commune est réputée favorable, ce qui a pu entraîner des adhésions par négligence ou non traitement du dossier par les communes concernées.

Cette consultation s'est déroulée peu de temps après les élections municipales et certains nouveaux élus ont pu ne pas saisir l'urgence et l'importance du dossier. De plus, le courrier de consultation officiel de la préfecture était très peu explicite quand aux enjeux de la consultation. Le bulletin d'information diffusé auprès de chaque commune par le syndicat de rivière Thoré Agout et les relances téléphoniques réalisées conjointement avec les services de la Préfecture pour essayer d'obtenir des délibérations n'ont pas permis de compenser ce déficit d'informations.

A ce stade de l'élaboration du SAGE (phase préliminaire), l'absence de structure officiellement investie de la mission d'élaboration du SAGE (CLE, maître d'ouvrage, etc) effectuant un travail d'animation et de sensibilisation sur le terrain semble avoir fait défaut.

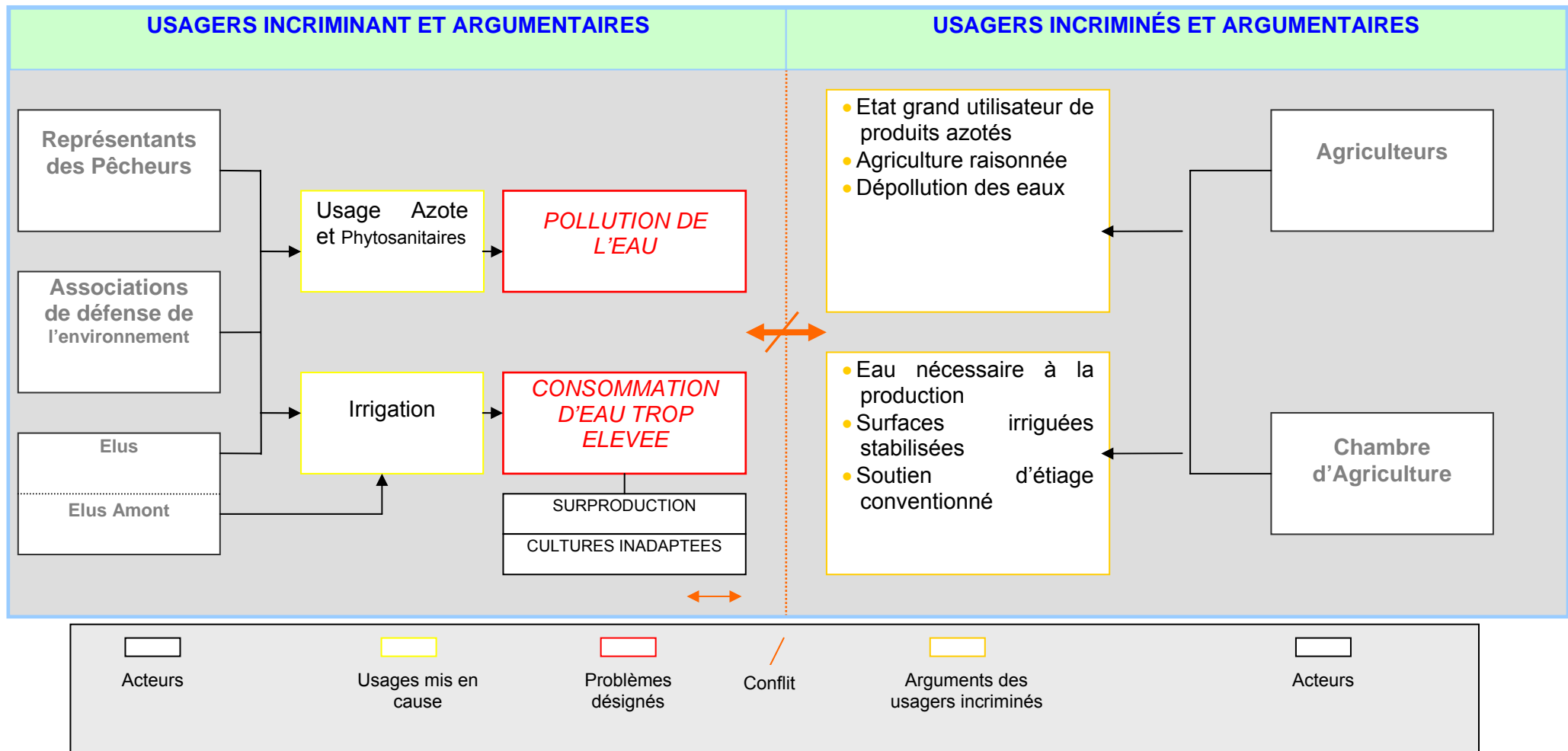


Fig. 11 : « Le conflit d'usage autour des pratiques agricoles »

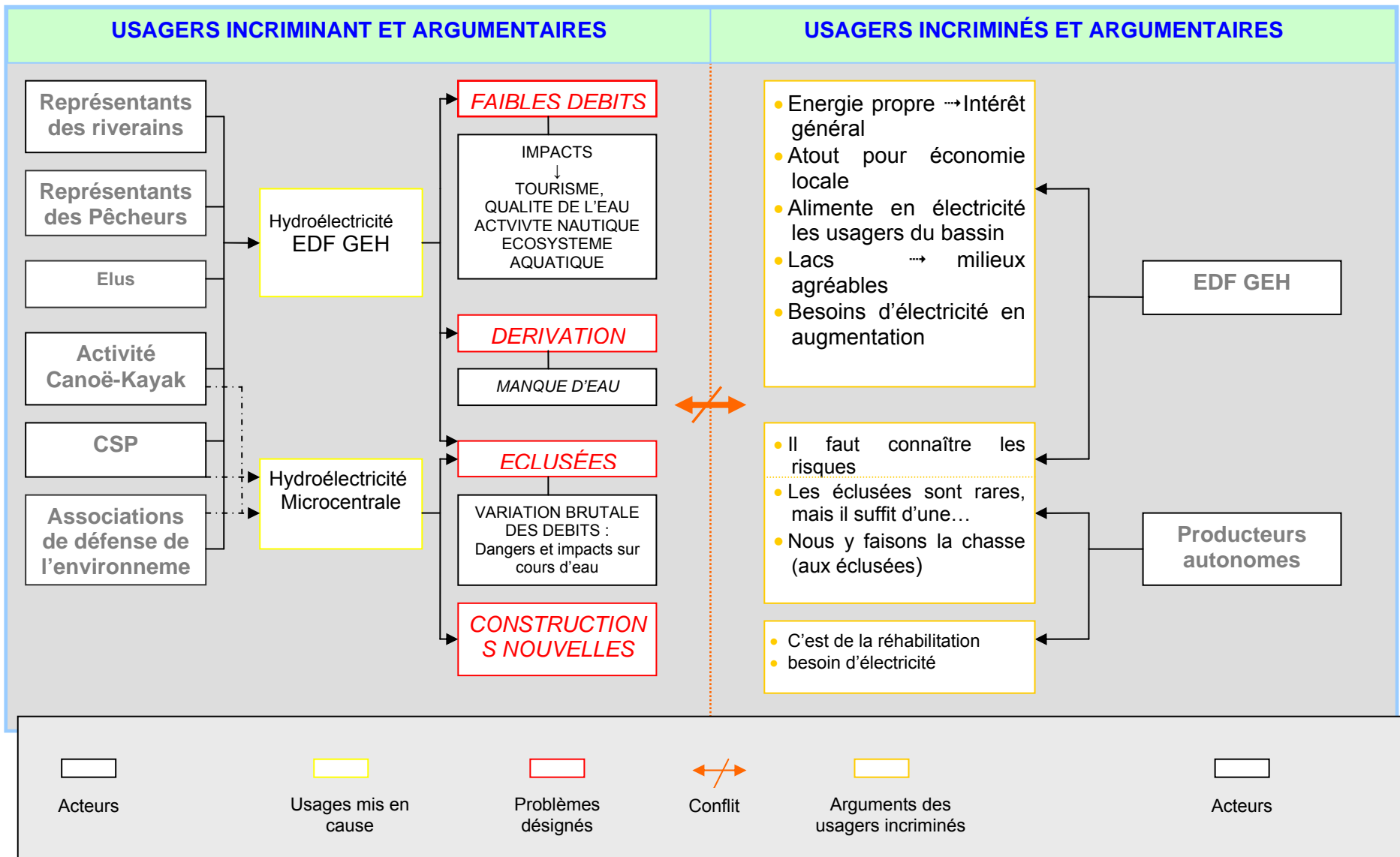


Fig.12 : « Le conflit d'usage autour de l'hydroélectricité »

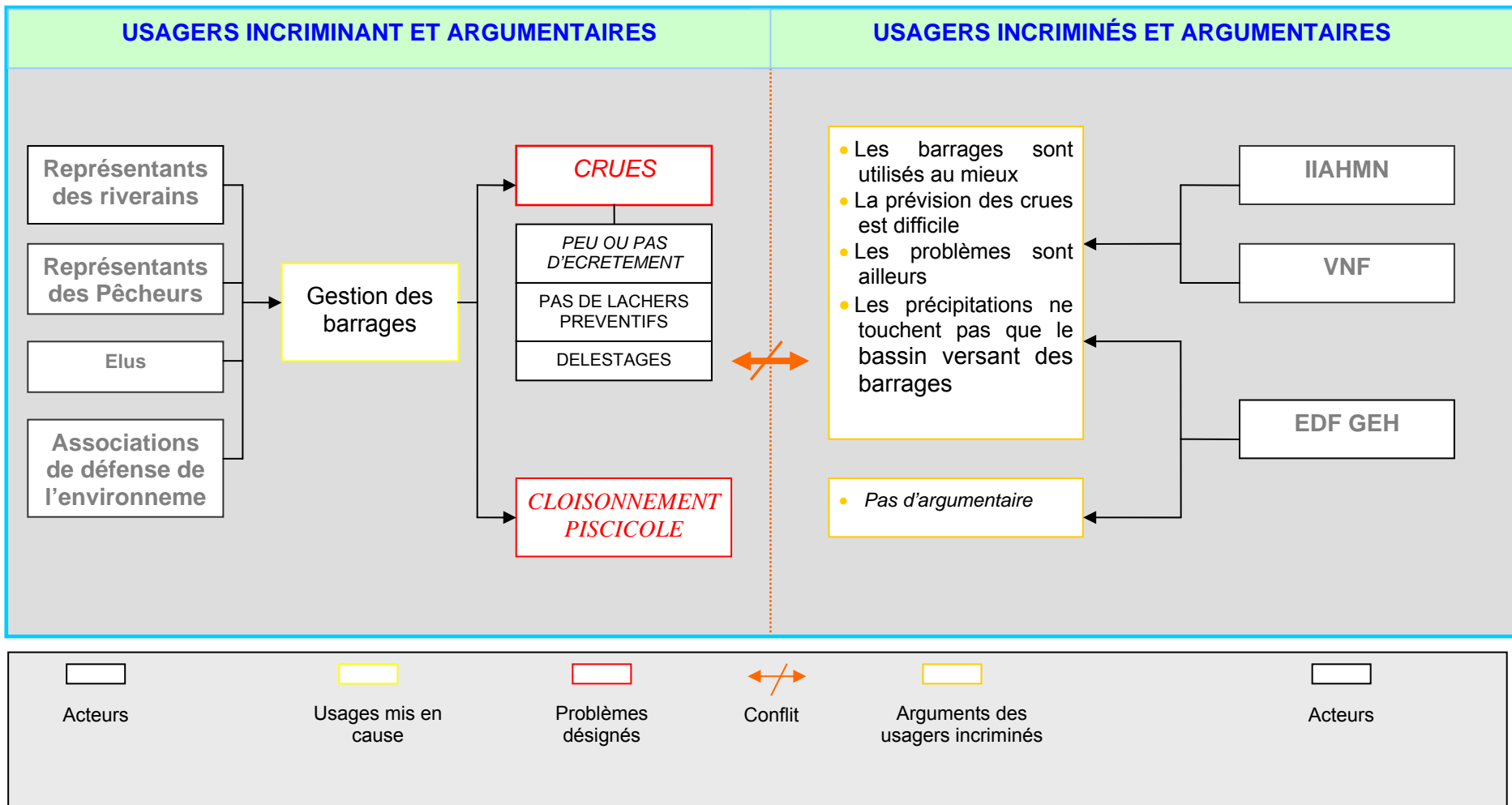


Fig. 13 : « Le conflit d'usage autour de la gestion des barrages »

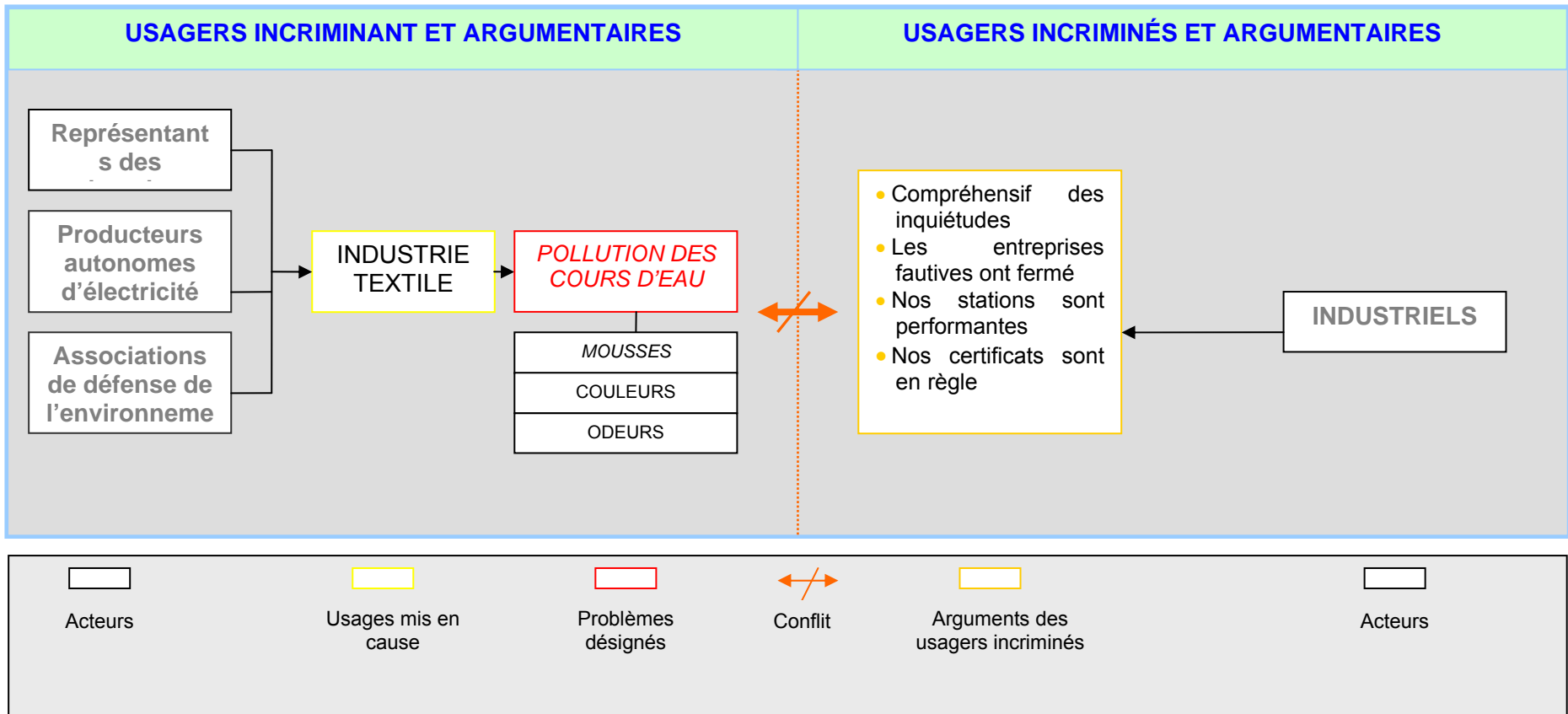


Fig. 14 : « Le conflit d'usage autour de l'industrie textile »

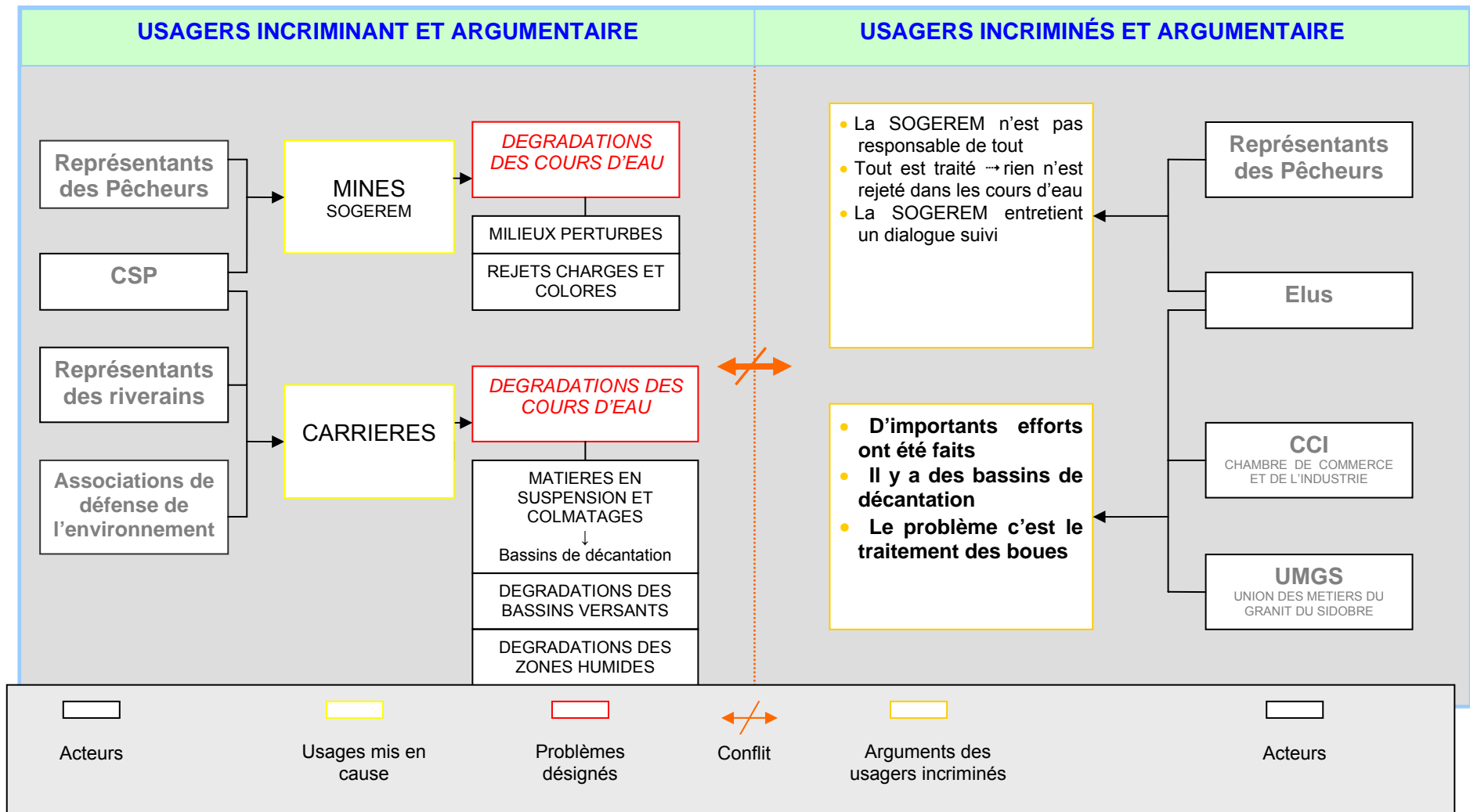


Fig.15 : « Le conflit d'usage autour des activités d'extraction »

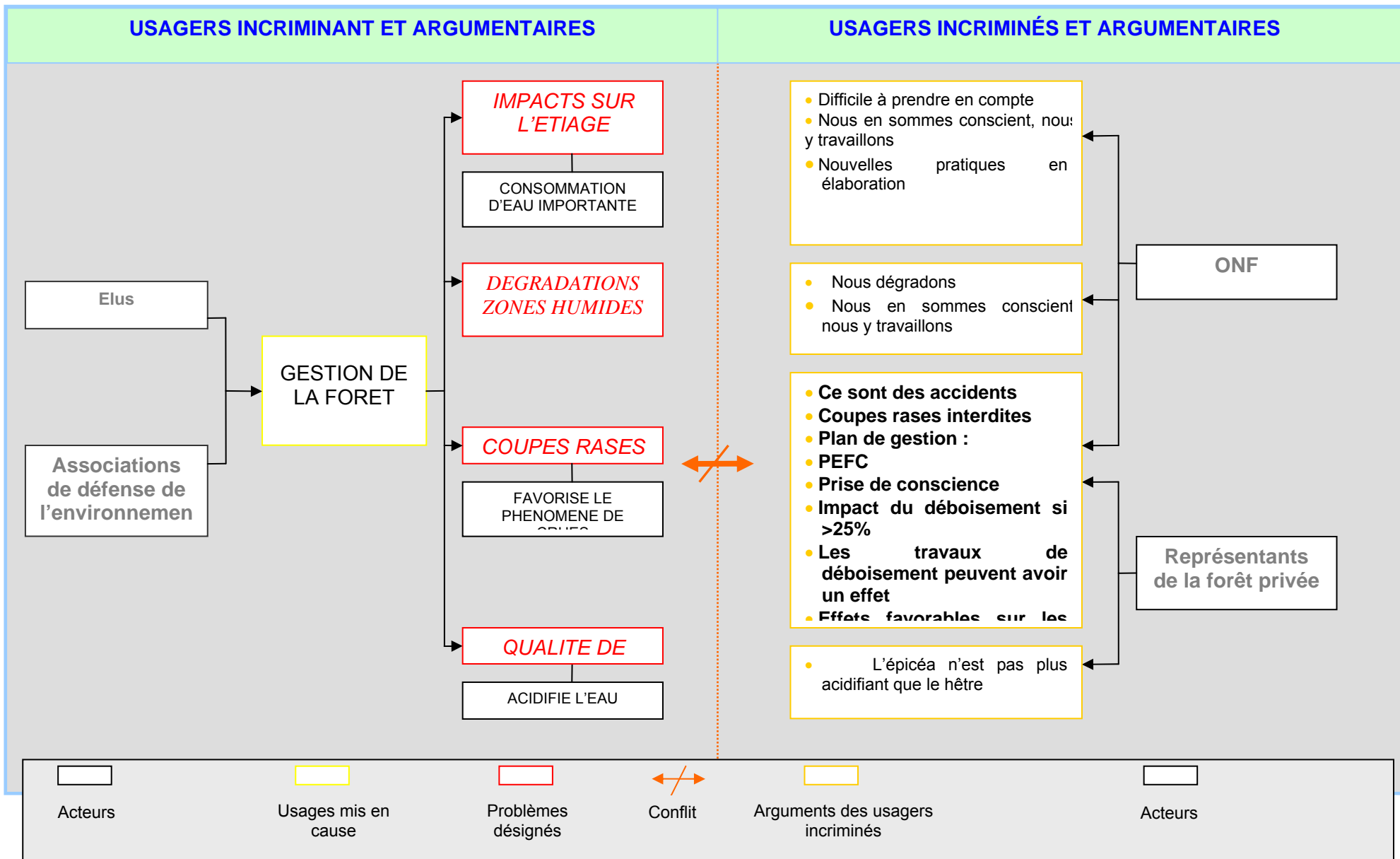


Fig.16 : « Le conflit d'usage autour de la gestion forestière »

